

ONE en CHIFFRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE



ONE.be

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



POUR VOTRE INFORMATION

Les textes comprennent des liens interactifs qui renvoient vers le site internet de l'ONE.

Les images sont également interactives et vous permettront de consulter l'outil présenté dans son intégralité.

TABLE DES MATIÈRES



LEXIQUE DES ACRONYMES	6
AUTOUR DE LA NAISSANCE	7
Les dynamiques de la population	8
Une diminution continue de la natalité	9
La composition des ménages et la monoparentalité	10
L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL DES FAMILLES PAR L'ONE	11
Le suivi psycho-médico-social des femmes enceintes	12
Le suivi médico-social préventif des enfants	15
L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	19
Accueil de la petite enfance	20
Plan Cigogne	20
Paysage de l'accueil "classique" par type de structure	21
Évolution du nombre de places d'accueil en FWB	21
Répartition de l'offre selon différents critères	22
Couverture de l'accueil	24
Occupation des places dans les milieux d'accueil	26
Participation financière parentale (PFP)	27
Coordinations subventionnées, accueil flexible, accueil d'urgence et accueil d'enfants malades	28
Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	28
Éveil culturel	29
ACTE	30
L'ACCUEIL TEMPS LIBRE	31
Coordination ATL – Plateforme communautaire – Accueil extrascolaire (AES)	32
L'agrément des programmes CLE	32
L'agrément des opérateurs d'accueil extrascolaire	32
Le financement	33
Les écoles de devoirs	35
Le paysage EDD	35
Fréquentation	35
Subventionnement des EDD	36
Les centres de vacances	38
Opérateurs de centres de vacances	38
Fréquentation	38
Financement	38
Convention ONE-Commissariat général au tourisme (CGT)	40
Mission transversales pour la DATL	41
Le Media 100% ATL	41
L'inspection comptable	42
Les Partenariats Automne-Détente (PAD)	42
LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE)	44
Présentation de la PSE	45
Bilans de santé	46
L'ADOPTION	48
L'accompagnement des parents de naissance	49
Le suivi des enfants en vue d'adoption	50
L'encadrement des candidats adoptants	50
Les apparentements	51
Les suivis post-adoptifs et les recherches d'origines	52
Le travail d'expertise relatif aux enquêtes sociales pour les adoptions intrafamiliales	53

CAPP - Service de Coordination et d'Appui en matière de Prévention et de Protection de l'enfant	54
Les équipes SOS Enfants	56
Tendances générales	57
Signalements	58
Origine des signalements	58
Caractéristiques des enfants signalés	58
Motifs de signalement	59
Maltraitances signalées	59
Analyse de la demande	60
Prises en charge	60
Auteurs de maltraitance	61
Maltraitances cumulées	62
Indications au terme du diagnostic	63
Services d'accompagnement périnatal	64
Origine de la demande	64
Profil des envoyeurs	64
Profil des familles suivies	65
Caractéristiques de la prise en charge	66
Durée de la prise en charge	67
LA SANTÉ	68
LES PROGRAMMES DE SANTÉ PRIORITAIRES	69
Le dépistage visuel en consultations et en milieux d'accueil	69
Nombre de dépistages visuels par an	69
Évolution de l'estimation de couverture	70
Bilan des dépistages visuels	70
Répartition des dépistages visuels en consultations d'enfants et milieux d'accueil en FWB	70
Le programme de vaccination	71
La vaccination du jeune enfant en consultations pour enfants et en milieux d'accueil	71
La vaccination de l'enfant en milieu scolaire	72
L'allaitement maternel	75
DES OUTILS AU SERVICE DE LA PROMOTION ET L'EDUCATION À LA SANTÉ	76
LES ACTEURS-CLÉS ET LEURS FORMATIONS	80
Introduction	81
DES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE DU SECTEUR ACCOMPAGNEMENT	81
Les Partenaires Enfants-Parents	81
Les missions du PEP's	81
L'encadrement	81
Les types de collaboration PEP's	83
La qualification et la formation des PEP's	84
Les médecins prestataires dans les structures de l'ONE	85
Les volontaires des consultaitons	86
ACCOMPAGNER, CONTRÔLER, ÉVALUER ET FORMER LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'ACCUEIL	87
Les acteurs de la coordination accueil	87
La formation initiale	88
Un bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	88
La formation continue	89
Publics bénéficiaires des formations continues	89
Répartition de l'offre de formations dispensées à l'occasion du cycle 2022-2023	90
Les thématiques des formations réalisées pour le cycle 2022-2023	90
Autres actions pour soutenir la formation	91
Focus sur l'incitant formation, destiné aux accueillantes et co-accueillantes	91
Projet Bourse pour supervision collective	91

LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOPÉDAGOGIQUE	92
Les missions et dispositifs	92
Les actions	92
DES ACTEURS DE LA SANTÉ	94
Les acteurs des services de promotion de la santé à l'école	94
Les acteurs de la santé en collectivité 0-3 ans : les Référents santé en milieux d'accueil	95
Les collèges médicaux	96
LES RÉFÉRENTS MALTRAITANCE	97
Proportion de PEP's qui a contacté un Référent Maltraitance	97
Nouvelles situations	97
Le travail en réseau	97
LES MISSIONS TRANSVERSALES DE L'ONE	98
LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	99
Interventions autour du soutien à la parentalité et de l'accompagnement des Services spécifiques d'accompagnement à la Parentalité	99
Participation et collaboration	100
Coordination/ organisation	100
INFORMATION ET COMMUNICATION À L'EXTERNE	101
Trafic et Performances du Site ONE.be en 2023	101
Stratégie de Référencement et Diversification du Trafic	101
Portails Spécialisés et Stratégie Numérique	101
Maintien d'un Contenu de Qualité	101
Performances sur les Réseaux Sociaux	101
Boîte INFONE	101
Catégorisation des Mails Reçus	102
Répartition des Demandes par Mission	102
Coproduction ONE-RTBF "Air de Familles"	103
Podcasts	103
Contacts avec la presse	103
Conclusion	103
LES RELATIONS EXTERNES ET INTERNATIONALES	104
Des partenariats privilégiés	104
Des mouvements internationaux de défense des enfants	105
Des formations à l'étranger et l'accueil de conférenciers étrangers à l'ONE	105
L'ONE, ORGANISME SCIENTIFIQUE	106
Introduction	106
Focus sur une recherche-action sur le Langage	106
ONE Academy, six ans de partenariat avec les Universités de la FWB	106
Traitement des demandes de collaborations scientifiques de l'ONE	107
LA CAMPAGNE THÉMATIQUE « INVESTISSEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS »	108
Les outils et actions	108
Participation à des événements externes	111
Journées de sensibilisation	111
LE FONDS HOUTMAN	112

LEXIQUE DES ACRONYMES



ACA : Agent conseil	LREP : Lieu de Rencontre Enfants-Parents
AEI : Accueillant d'Enfant Indépendant	MA /MILAC : Milieu d'accueil
AES : Accueil extrascolaire	ME : Maison d'Enfants
ASR : Administration subrégionale	MCAE : Maison Communale d'Accueil de l'Enfance
ASBL : Association sans but lucratif	ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance
ATL : Accueil Temps Libre	PAD : Partenariat automne-détente
BDMS : Banque de Données Médico-Sociales	PEP's : Partenaire Enfants-Parents
CA : Conseil d'administration	PFP : Participation Financière des Parents
CAL : Coordinateur accueil	PO : Pouvoir Organisateur
CAPP : Coordination et Appui en matière de Prévention et de Protection de l'enfant	PSE : Promotion de la santé à l'école
CAT : Coordinateur accompagnement	PSP : Projet Santé-Parentalité
CATL : Coordinateur Accueil Temps Libre	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
CDV : Centre de vacances	RM : Référent maltraitance
CE : Consultation pour Enfants	RS : Référent santé
CLE : Coordination locale pour l'enfance	SAE : Service d'Accueil d'Enfants
CPMS : Centres Psycho-Médico-Sociaux	SAEMD : Service d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile
CPNQ : Consultation Prénatale de Quartier	SAF : Service d'accueil aux familles
CPNH : Consultation Prénatale Hospitalière	SAJ : Service d'Aide à la Jeunesse
DATL : Direction Accueil Temps Libre	SAP : Services d'Accompagnement Périnatal
EDD : Ecole De Devoirs	SASPE : Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance
EDUS : Education à la Santé	SPSE : Services de promotion de la santé à l'école
EPS : Espace Parent dans la Séparation	
FH : Fonds Houtman	
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles	



AUTOUR DE LA NAISSANCE



En préambule à cette partie relative aux chiffres-clés quantifiant une part des activités de l'ONE, quelques indicateurs et éléments de base axés sur les données démographiques s'imposent. Ces préalables permettent de contextualiser les données ONE par rapport aux chiffres récoltés aux échelles provinciale, régionale et communautaire. Ils mettent en évidence les divers publics auxquels l'Office s'adresse, ou encore que l'institution estime cibler dans son accompagnement et son soutien.

LES DYNAMIQUES DE LA POPULATION

Elles caractérisent la fluctuation dans le temps du nombre d'individus au sein de la population, et les processus qui influent sur ces changements.

Au 1^{er} janvier 2024, on dénombre **11 763 650 habitants** en Belgique d'après les données du registre national publiées par Statbel. Ces chiffres sont marqués par une légère sur-représentation des femmes, par rapport aux hommes, avec un ratio de 103/100.

En une année, la population belge a connu une croissance de l'ordre de 0,57% avec 66 093 habitants supplémentaires. Cette augmentation est moindre par rapport à la différence entre 2022 et 2021 qui était de 1%, même si elle reste légèrement supérieure à la moyenne des 10 dernières années qui est de 0,53%.

Tableau

Mouvements de la population en Belgique et dans les régions de Bruxelles et Wallonie en 2023

	POPULATION au 1 ^{er} janvier 2024*	BELGIQUE	BRUXELLES	WALLONIE
	11 763 650	1 249 597	3 692 283	
Naturel				
Naissances	110 198	13 987	33 873	
Décès	111 255	8 583	38 002	
Solde naturel	-1 057	5 404	-4 129	
MIGRATION				
Immigration	194 887	56 166	44 006	
Émigration	128 538	34 723	33 280	
Solde international	66 349	21 443	10 726	
Entrées	-	25 023	24 548	
Sorties	-	43 775	2 652	
Solde interne	-	-18 752	3 896	
Migrations	66 349	40 195	6 830	
Croissance de la population	65 292	45 599	2 701	
Ajustement statistique	801	327	215	

*Population de Wallonie intégrant les germanophones et à Bruxelles, sans distinction linguistique.

La dynamique de population est caractérisée par le solde entre les naissances et les décès d'une part, et les mouvements migratoires d'autre part.

En 2023, le solde naturel a été négatif, avec 1 057 personnes en moins en Belgique. C'est-à-dire que les décès ont été plus importants que les naissances.

► EN RÉGION DE BRUXELLES

À Bruxelles, la population a atteint 1 249 597 habitants en 2023, la croissance démographique y reste continue avec une augmentation de 45 599 habitants.

Comme l'an dernier, Bruxelles reste la seule région dans laquelle le solde naturel est positif en 2023 (+5 404 habitants), malgré une baisse de la natalité de 5%, passée de 14 744 à 13 987 naissances.

Ces dernières, situées à 110 198 nouveau-nés ayant baissé de près de 3% par rapport à 2022. D'autre part, le solde migratoire a été positif (+66 349), en partie du fait de la guerre en Ukraine.

8 583 décès ont été enregistrés. Le solde migratoire international était positif (+21 443) avec 56 166 immigrations et 34 723 émigrations. Le solde migratoire interne était par contre négatif (-18 752), soient moins de dééménagements d'une autre région vers Bruxelles (25 023) que de dééménagements de Bruxelles vers une autre région (43 775).

► EN WALLONIE

La Wallonie dispose d'une population de 3 692 283 habitants au 01 janvier 2024, avec une croissance de 0,29% par rapport à 2023 (+ 10 708 habitants). Sur les 10 dernières années, l'augmentation de la population se situe à 0,33%.

Le solde naturel était négatif en 2023 (-4 129) avec 33 873 naissances et 38 002 décès enregistrés.

Le solde migratoire international était quant à lui positif (+10 726), avec 44 006 immigrations et 33 280 émigrations. Le solde migratoire interne était également positif (+3 896), avec 24 548 déménagements d'une autre région vers la Wallonie et 20 652 déménagements de la Wallonie vers une autre région du pays.

| DANS LES PROVINCES DE WALLONIE

Tableau

Mouvements de la population dans les provinces de Wallonie en 2023

LIEU DE RÉSIDENCE	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	SOLDE NATUREL	SOLDE DU MOUVEMENT MIGRATOIRE INTERNE	SOLDE DU MOUVEMENT MIGRATOIRE INTERNATIONAL	AJUSTEMENT STATISTIQUE	CROISSANCE TOTALE	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2024
Province du Brabant wallon	412 934	-265	1 032	466	-37	1 196	414 130
Province de Hainaut	1 356 895	-2 278	2 903	2 378	176	3 179	1 360 074
Province de Liège	1 115 518	-1 051	-403	4 884	90	3 520	1 119 038
dont Communauté germanophone	79 383	-48	-117	266	-5	96	79 479
Province de Luxembourg	293 967	42	-493	1 607	23	1 179	295 146
Province de Namur	502 261	-577	857	1 391	-37	1 634	503 895

Les provinces de Wallonie figurent dans le top 5 des plus faibles croissances démographiques du pays. Elles enregistrent cependant une croissance démographique positive : Luxembourg (0,40%), Namur (0,33%), Liège (0,32%), le Brabant wallon (0,29%) et enfin le Hainaut (0,23%).

Le solde naturel est négatif dans l'ensemble des provinces à l'exception du Luxembourg. Le solde migratoire international est positif partout, mais les migrations internes sont négatives dans les provinces de Liège et de Luxembourg.

UNE DIMINUTION CONTINUE DE LA NATALITÉ

Les naissances sont en diminution dans l'ensemble des provinces de la Région wallonne comme en Région de Bruxelles.

Entre 2022 et 2023, les variations de naissances sont dans une fourchette comprise entre -5,5% dans le Hainaut et -3,5% en province de Liège. Toutes les autres provinces

décrivent une diminution des naissances autour de 4,5%. À Namur, la variation est de -4,2%, -4,5% dans le Brabant wallon et -4,7% en province de Luxembourg.

La Région wallonne diminue donc ses naissances de 4,8% en une année, et Bruxelles de 5,1%.

| L'ÂGE DES MÈRES A L'ACCOUCHEMENT

L'âge moyen de la mère à la naissance de son enfant, tous rangs confondus, continue de progresser et se situe à 31 ans et 4 mois. Toutes les décennies, cet âge de la mère recule de 12 mois.

Il est plus élevé à Bruxelles (32 ans et 4 mois) qu'en Wallonie (31 ans et 1 mois).

Au premier enfant, l'âge moyen de la mère à l'accouchement est de 29 ans.

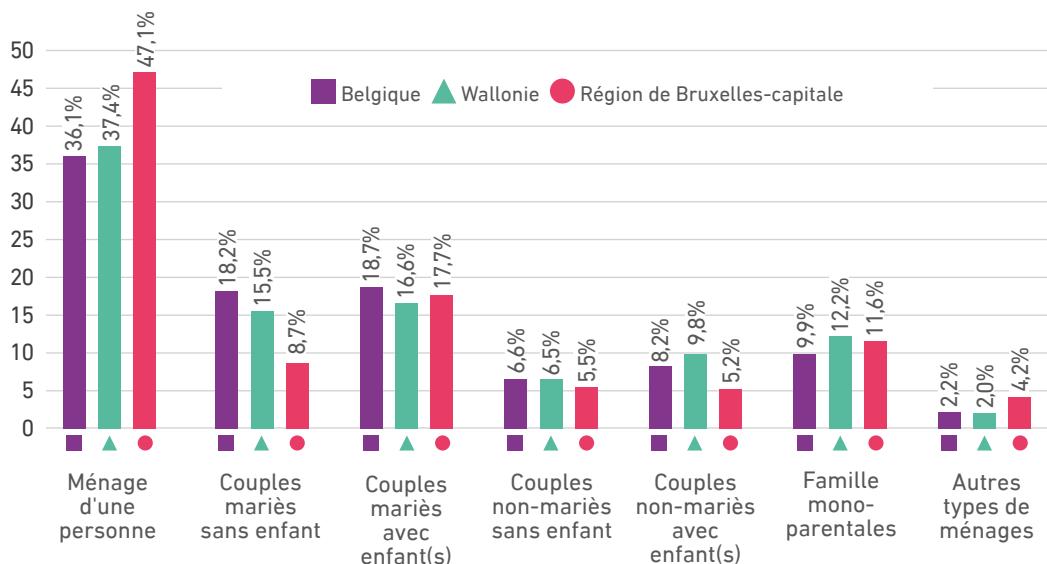
LA COMPOSITION DES MÉNAGES ET LA MONOPARENTALITÉ

Un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté.

En moyenne, un ménage est composé de 2,3 personnes en Wallonie comme en Belgique, et de 2,2 personnes à Bruxelles.

Graphique

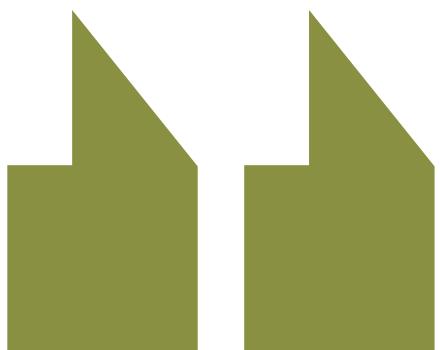
Répartition des ménages privés (hors ménages collectifs) en Belgique, en Wallonie et à Bruxelles

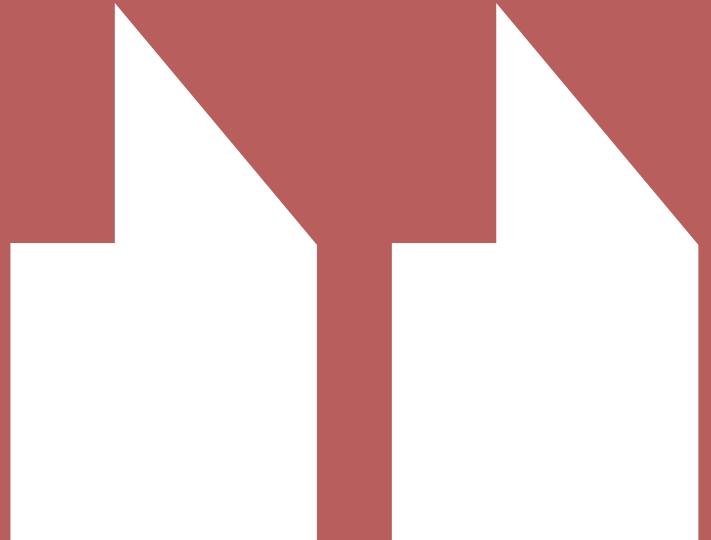


Il existe des ménages privés et les ménages collectifs. Ces derniers sont constitués par les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons et représentent 0,1% de l'ensemble des ménages.

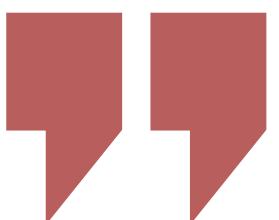
Les ménages privés sont répartis en 7 groupes. Parmi ceux-ci figurent des ménages avec enfants qui sont de 3 catégories :

- Les couples mariés avec enfant(s) à la maison : 18,7% en Belgique
- Les couples non mariés avec enfant(s) à la maison : 8,2% en Belgique
- Les familles monoparentales : 9,9% en Belgique, 11,6% à Bruxelles et 12,2% en Wallonie (chiffres stables par rapport à 2022)





L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL DES FAMILLES PAR L'ONE



L'accompagnement médico-social des familles par l'ONE est assuré au sein des consultations et à travers diverses offres de services. Il est initié dès la grossesse, voire parfois avant celle-ci. Il se poursuit après l'accouchement et jusqu'au 6^{ème} anniversaire de l'enfant. Divers services sont proposés au sein des structures, tels que la consultation médicale préventive proprement dite, l'entretien personnalisé avec un Partenaire Enfants-Parents, les séances collectives de promotion de la santé, les dépistages visuels, et bien d'autres activités et animations...

LE SUIVI PSYCHO-MEDICO-SOCIAL DES FEMMES ENCEINTES

Pour toute information sur les consultations prénatales :

<https://www.one.be/public/grossesse/consultation-peps/consultations-prenatales/>

► STRUCTURES ET SERVICES DE SUIVI DE LA GROSSESSE PAR L'ONE

Le suivi des grossesses est assuré par :

- **Les consultations prénatales de quartier (CPNQ) :** consultations d'initiative privée (associations, mouvements féminins, comités indépendants, etc.) ou communale, subventionnées par l'ONE.
- **Les consultations prénatales hospitalières (CPNH) :** consultations organisées en partenariat au sein des hôpitaux, ces derniers apportant le volet médical du suivi tandis que l'ONE apporte le volet psychosocial.

- **Les plateformes prénatales :** services d'accompagnement pour les femmes enceintes en situation de grande vulnérabilité.

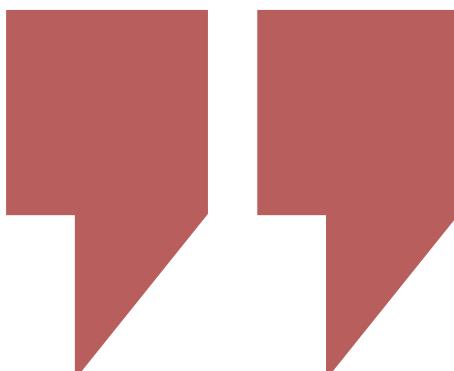
Tableau

Répartition des structures et services relatifs au suivi de la grossesse par l'ONE en 2023

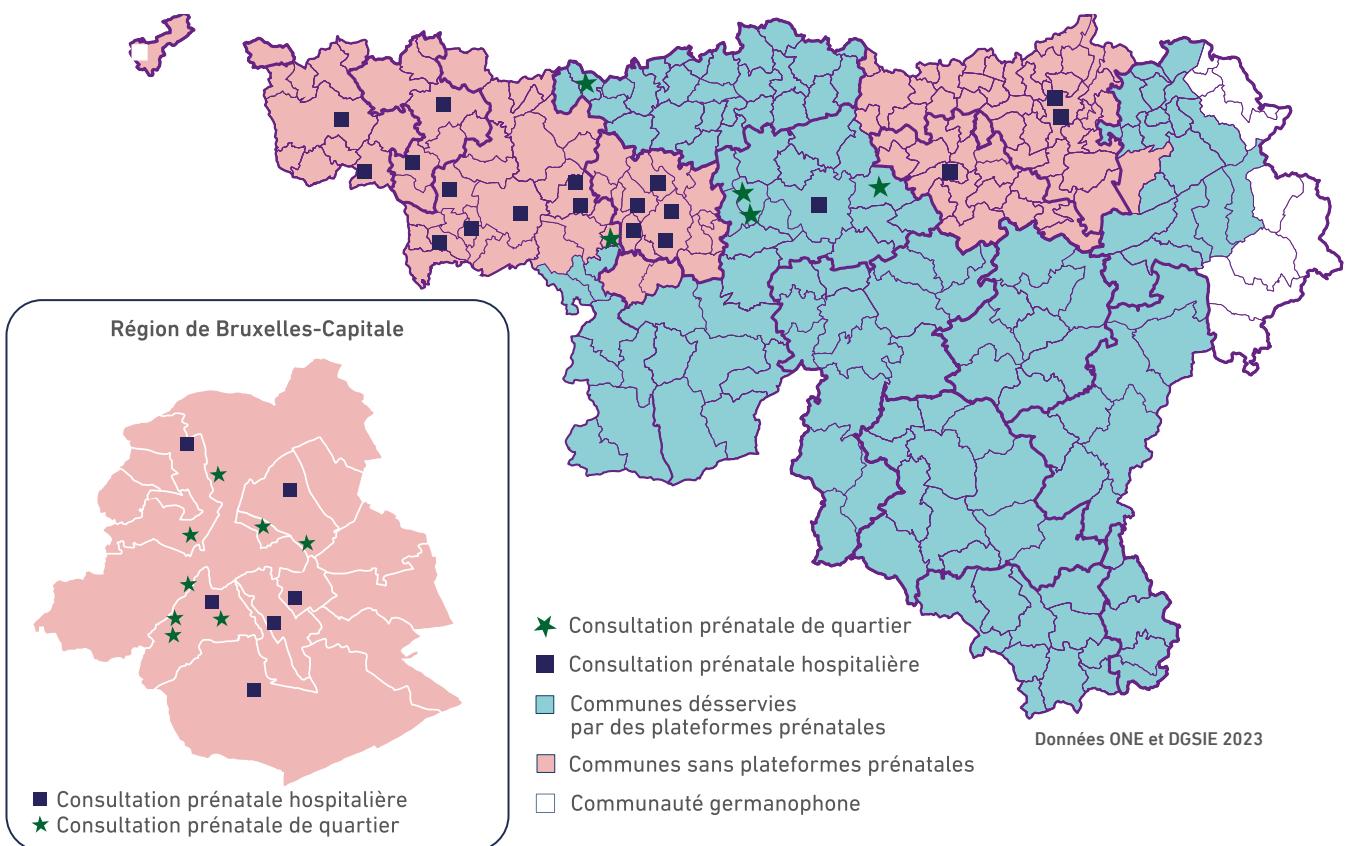
	Consultations prénatales	
	de quartier (CPNQ)	hospitalières (CPNH)
Bruxelles	8	6
Brabant wallon	1	0
Hainaut	1	16
Liège	0	3
Luxembourg	0	0
Namur	3	1
TOTAL FWB	13	26

Au 31/12/23, l'ONE compte au total 13 CPNQ et 26 CPH, soit une CPNQ de moins qu'en 2022 pour la Région bruxelloise et le Hainaut. La majorité de ces structures se situent en Région de Bruxelles-Capitale et dans la province du Hainaut pour les hospitalières, ce qui s'explique à la fois par la densité plus élevée du tissu hospitalier dans ces secteurs géographiques, ainsi que par la vulnérabilité plus importante enregistrée au sein des populations.

Par ailleurs, on compte dorénavant pour l'année 2023, 5 plateformes prénatales.



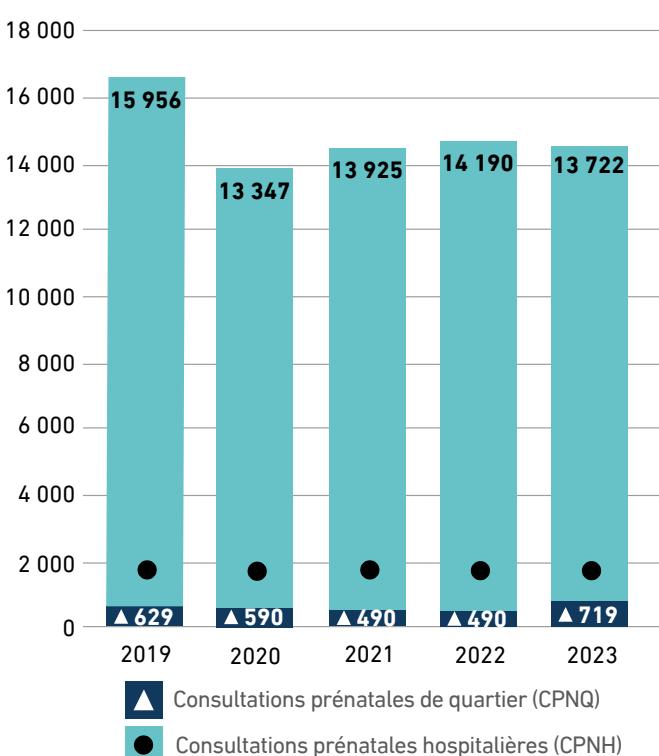
Cartographie
Implantation des structures et services de suivi de la grossesse



► FRÉQUENTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE

Toutes les structures et services ONE pour les femmes enceintes sont accessibles gratuitement à toutes les familles. Le travail y est mené par les PEP's, des sage-femmes et médecins (généralistes ou gynécologues).

Graphique
**Évolution des nouvelles inscrites
en structures de suivi prénatales de 2019 à 2023**



Le nombre de nouvelles inscrites en consultations pré-natales de quartier ou hospitalières est resté relativement stable sur les années précédant 2020, ce qui s'explique par la baisse du taux de natalité et la faible variation de l'effectif des PEP's en charge du secteur prénatal à l'ONE.

Depuis quelques années, certaines difficultés se présentent dans quelques structures de suivi de la grossesse, rendant difficile la récolte de données de fréquentation. Pour ne citer qu'un exemple, les chiffres de la consultation pré-natale de Huy n'ont pu être récoltés (ce qui représente environ 300 nouvelles inscrites non prises en compte dans les tableaux et graphiques).

► L'ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIALE DANS LES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSÉ ONE

La répartition de l'activité des consultations pour femmes enceintes suivies par subrégion est en accord avec la répartition des structures de quartier et hospitalières.

Tableau

Répartition du nombre d'inscrites et du nombre d'examens médicaux en structures de suivi prénatal en 2023 par subrégion

	INSCRITES ANNUELLES	NOUVELLES INSCRITES	NOUVELLES INSCRITES / NAISSANCES	EXAMENS MÉDICAUX	EXAMENS / NOUVELLES INSCRITES
Région de Bruxelles-Capitale	7 282	9 106	72,3%	47 403	5,2
Brabant Wallon	65	39	1,1%	288	7,4
Hainaut	4 477	2 883	22,9%	20 205	7,0
Liège	2 833	1 945	20,0%	13 910	7,2
Luxembourg	0	0	0,0%	0	N.A.
Namur	850	468	10,4%	3 432	7,3
Total FWB	15 507	14 441	31,6%	85 238	5,9

Note(s) :

- Les inscrites annuelles représentent les femmes enceintes qui se sont présentées au moins une fois dans l'année à une consultation ONE.
- Calcul : les nombres de naissances en Fédération Wallonie-Bruxelles sont calculés en additionnant le nombre de naissances en Wallonie (duquel sont soustraites les naissances des neuf communes de la Communauté germanophone) et 90% des naissances en Région de Bruxelles-Capitale.
- Les données utilisées pour calculer le nombre de naissances proviennent des fichiers « Mouvements » du Registre National. Y sont prises en compte, les naissances ayant eu lieu au cours de l'année, c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

La ventilation des futures mères inscrites par subrégion est relative à la répartition des structures, avec toutefois une surreprésentation pour les structures bruxelloises où l'activité est significativement plus élevée que la moyenne. C'est en Région de Bruxelles-Capitale que les futures mères suivies en consultations pré-natales ONE sont relativement les plus nombreuses. Viennent ensuite les provinces de Hainaut et de Liège.

Le taux de couverture moyen des consultations pré-natales en FWB est de 31,6% en 2023 mais demeure inférieur à la valeur de 2019, qui était de 33%.

Ce taux de couverture moyen masque toutefois de grandes disparités régionales. Ainsi, le taux de grossesses suivies par rapport aux naissances est significativement plus élevé dans le Hainaut et surtout à Bruxelles, et significativement plus faible à Liège et à Namur et presque inexistant dans le Brabant wallon, où une seule consultation pré-natale de quartier est présente.

Le nombre moyen d'examens médicaux par femme enceinte inscrite tourne quant à lui autour de 6.

En ce qui concerne les plateformes :

- Pour la plateforme pré-natale du Luxembourg, le nombre de nouvelles demandes d'accompagnement, toutes prises en charge en 2023, s'élève à 95. 34 prises en charge entamées en 2022 ont été poursuivies en 2023, ce qui porte le nombre total de prises en charge à 129 pour l'année 2023 (contre 118 en 2022), soit une activité en légère hausse pour la plateforme.
- Pour la plateforme pré-natale de l'arrondissement de Verviers, en 2023, 70 nouvelles demandes d'accompagnement ont pu être prises en charge et 19 suivis issus de 2022 ont continué à être effectués, soit un total de 89 prises en charges (mêmes chiffres en 2022).
- Concernant la plateforme de la Botte du Hainaut et le Sud Namurois, désormais scindée en 2 plateformes distinctes, 43 nouvelles demandes d'accompagnement ont été enregistrées en 2023, auxquelles s'ajoutent 13 prises en charge initiées en 2022, soit 56 prises en charge au total. En 2022, le nombre total de prises en charge avait été de 60. L'activité de la plateforme est stable.
- Enfin, la nouvelle plateforme du Brabant wallon a pu prendre en charge, en 2023, 15 nouvelles inscrites et a continué le suivi de 6 femmes enceintes.

Au total l'ONE a accompagné 295 femmes enceintes présentant des vulnérabilités psycho-sociales et économiques durant l'année 2023, dont 223 nouvellement inscrites, dans le cadre des Plateformes pré-natales en Wallonie.

LE SUIVI MÉDICO-SOCIAL PRÉVENTIF DES ENFANTS

Les consultations de médecine préventive pour enfants de 0 à 6 ans sont de plusieurs types et ont pour objectif d'accompagner les parents, en vue d'assurer à leurs enfants une

croissance et un développement physique, psychologique et psychomoteur optimaux.

► LES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT

Le suivi de l'enfant par l'ONE est essentiellement basé sur la prévention médico-sociale, au travers de différents programmes de santé prioritaires définis par le Collège des Conseillers Pédiatres de l'ONE, et mis en application dans les consultations pour enfants.

Ces structures sont de plusieurs types :

- **Les consultations pour enfants** proprement dites : consultations d'initiative privée (associations, mouvements féminins, comités indépendants ...) ou communale, agréées et subventionnées par l'ONE ;
- **Les consultations périodiques** : organisées directement par l'ONE là où l'initiative locale et/ou privée fait défaut ;

- **Les maisons de l'enfance** : structures ayant les mêmes missions que les consultations pour enfants, mais les développant en partenariat avec au moins deux autres consultations sur le territoire communal ;
- **Les antennes médico-sociales** : structures décentralisées dépendant d'une consultation ONE plus importante ;
- **Les consultations mobiles** (car sanitaire ou charroi) : véhicules équipés circulant dans les régions à plus faible densité de population.

Tableau

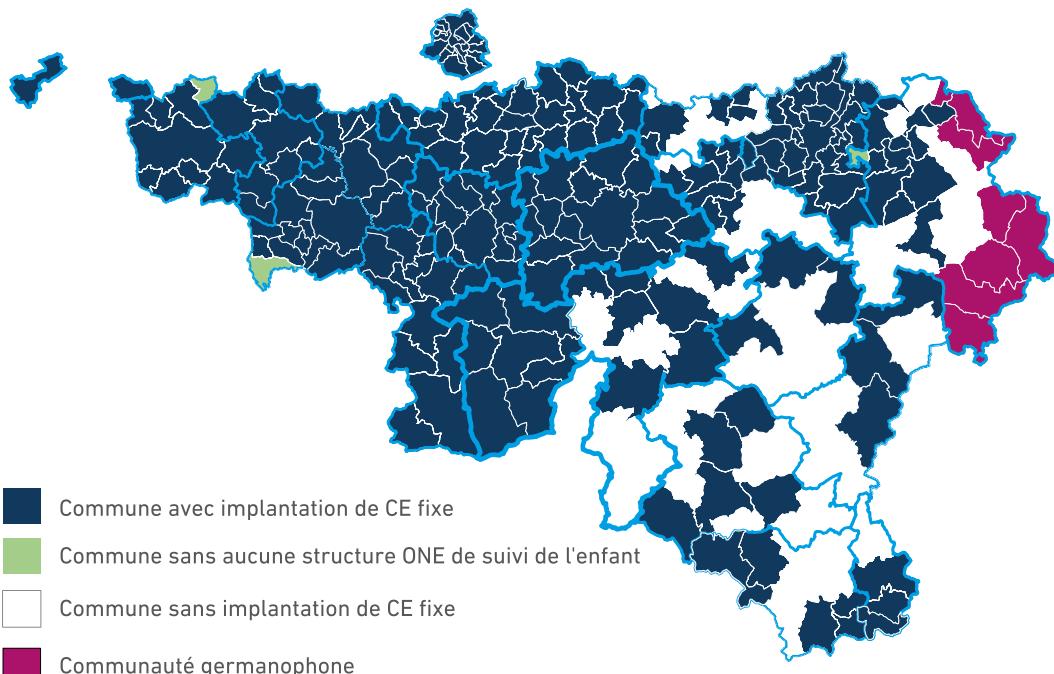
Répartition du nombre de structures de suivi de l'enfant au 31/12/23 par province

	CONSULTATIONS POUR ENFANTS	MAISONS DE L'ENFANCE	ANTENNES DE CONSULTATION	CONSULTATIONS PÉRIODIQUES	CONSULTATIONS MOBILES	TOTAL
Région de Bruxelles-Capitale	72	0	5	0	0	77
Brabant Wallon	22	0	2	11	0	35
Hainaut	121	1	63	22	0	207
Liège	76	1	28	22	2	129
Luxembourg	17	0	1	9	5	32
Namur	32	0	34	9	2	77
Total FWB	340	2	133	73	9	557

En 2023, on recense 557 structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Cartographie

Implantation des structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles



La répartition sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles des structures de suivi des enfants est variable d'une subrégion à l'autre et parfois d'une commune à l'autre.

Chaque année, le nombre de structures de suivi de l'enfant connaît une diminution. Cette baisse s'explique par la fermeture de consultations peu fréquentées et/ou le regroupement de certaines d'entre elles.

La suppression de certaines consultations pour enfants s'accompagne parfois de leur transformation en antennes de structures principales, et inversement.

En 2023 :

- Trois consultations pour enfants ont fermé, ayant fusionné leurs activités avec d'autres structures à proximité.
- Cinq Antennes ont fermé, essentiellement pour cause de faible taux de fréquentation.

► LE SECTEUR DES CONSULTATIONS MOBILES

Le secteur des consultations mobiles constitue un service de proximité offert à la population des régions les plus rurales, des villages et hameaux à faible densité démographique des provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur.

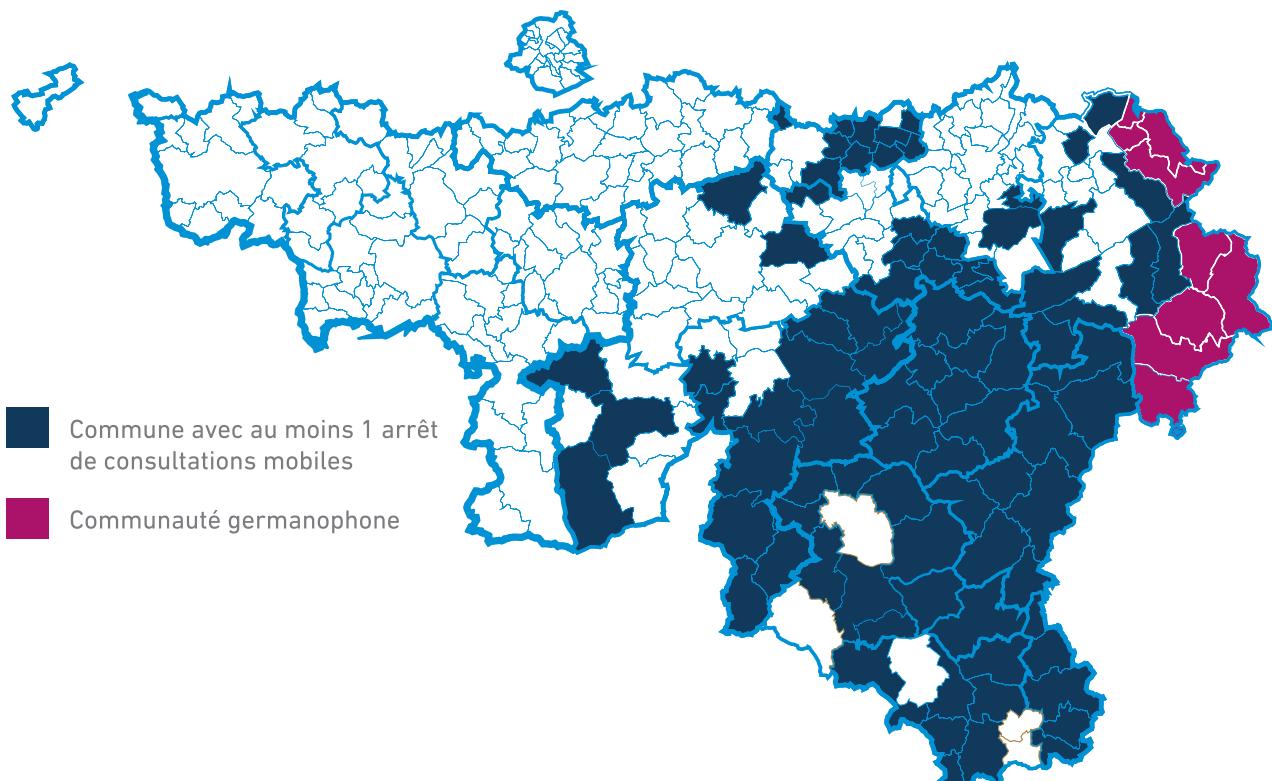
Les véhicules sanitaires appelés consultations mobiles sont spécialement équipés pour servir de cabinet de consultation. Ils s'arrêtent à heures fixes dans les communes et hameaux.

Trois nouveaux véhicules ont été aménagés en 2023 (deux pour la province du Luxembourg et un pour celle de Namur), permettant d'élargir le territoire couvert par les tournées de consultations mobiles et les plages horaires proposées.

Fin 2023, nous comptabilisions 123 tournées effectuées par les 9 consultations mobiles de l'ONE (6 en 2022).

Cartographie

Communes avec des tournées de consultations mobiles



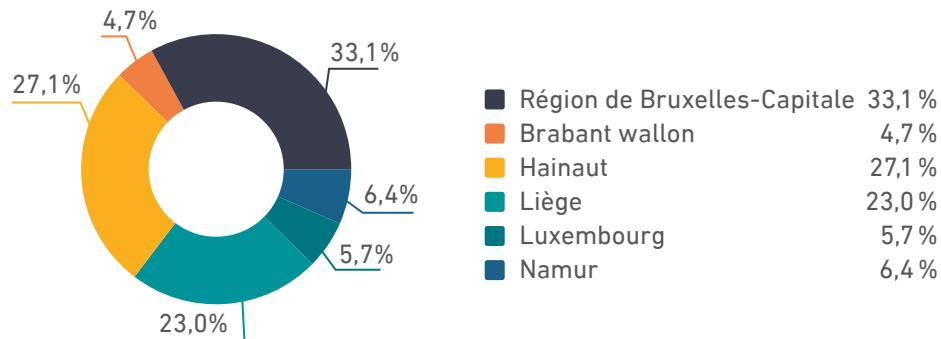
► FRÉQUENTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT

Toutes les structures de suivi de l'enfant organisées par l'ONE sont accessibles gratuitement à toutes les familles. L'activité psychomédicosociale y est menée par les Parte-

naires Enfants-Parents, les médecins (généralistes et/ou pédiatres) et les volontaires qui accueillent les familles et animent certaines activités au sein de la consultation.

Graphique

Ventilation du nombre d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant en 2023 par province

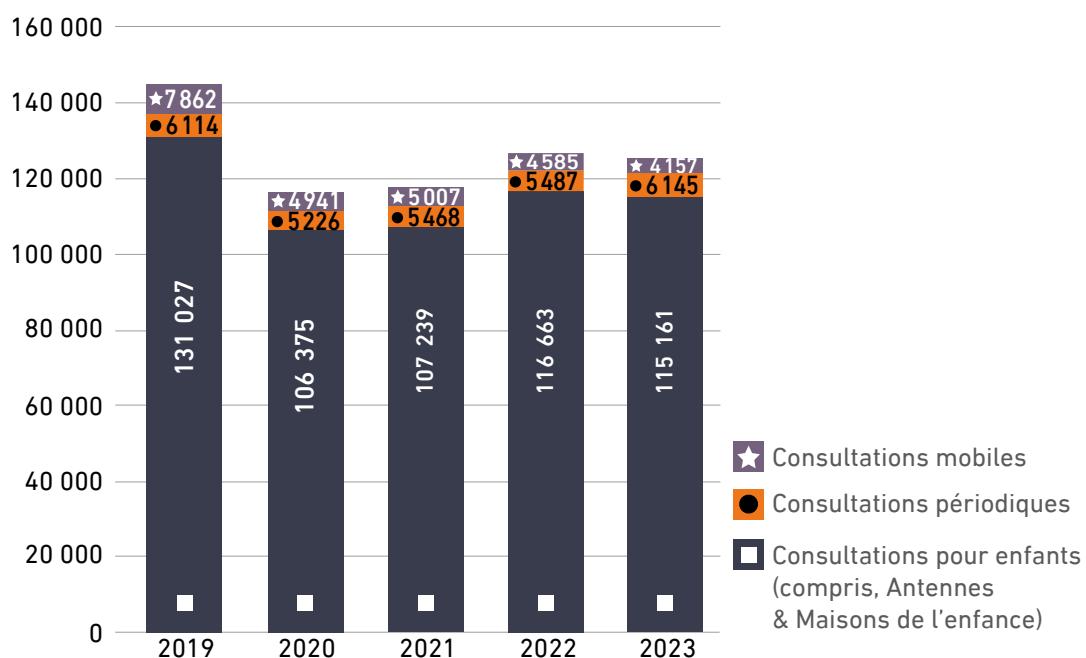


La Région de Bruxelles-Capitale représente environ 33% de l'ensemble des enfants suivis dans les consultations pour enfants de l'ONE, suivie par les provinces du Hainaut

(environ 27%) et de Liège (environ 23%) tandis que Namur, le Brabant wallon et le Luxembourg ferment la marche avec 4 à 7% environ.

Graphique

Évolution des inscrits annuels (hors ME/MCAE) en structures de suivi de l'enfant de 2019 à 2023



En 2023, l'ONE a accompagné le suivi préventif de la santé des 125 463 enfants de moins de 7 ans. Cette donnée présente une diminution de 1% des inscriptions par rapport à 2022.

Cet accompagnement est majoritairement mené dans les structures pour enfants (91,8%), et dans une moindre mesure dans les consultations périodiques (4,9%) et les structures mobiles (3,3%).

Avant la pandémie déjà, le nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi médico-social était en diminution. Cette baisse était en partie expliquée par la baisse de la natalité, mais aussi par une faible variation de ressources en PEP's dans le secteur des Consultations pour enfants.

En 2023, les inscrits annuels en Consultations pour enfants sont restés relativement stables par rapport à 2022. Il faut toutefois mettre ces chiffres en perspective, dans un contexte de persistance d'une natalité en baisse, avec une diminution de 4,7% des naissances entre 2022 et 2023.

► L'ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIALE DANS LES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT

Les inscrits annuels représentent les enfants inscrits dans les registres des structures et présents au moins une fois dans l'année à une consultation. Ces statistiques ne permettent cependant pas d'estimer le nombre d'enfants fréquentant plusieurs structures de l'ONE au cours de l'année.

Le nombre d'enfants suivis en consultations sur le nombre d'enfants âgés de 0 à 6 ans par province permet de regrouper celles-ci en trois groupes plus ou moins homogènes :

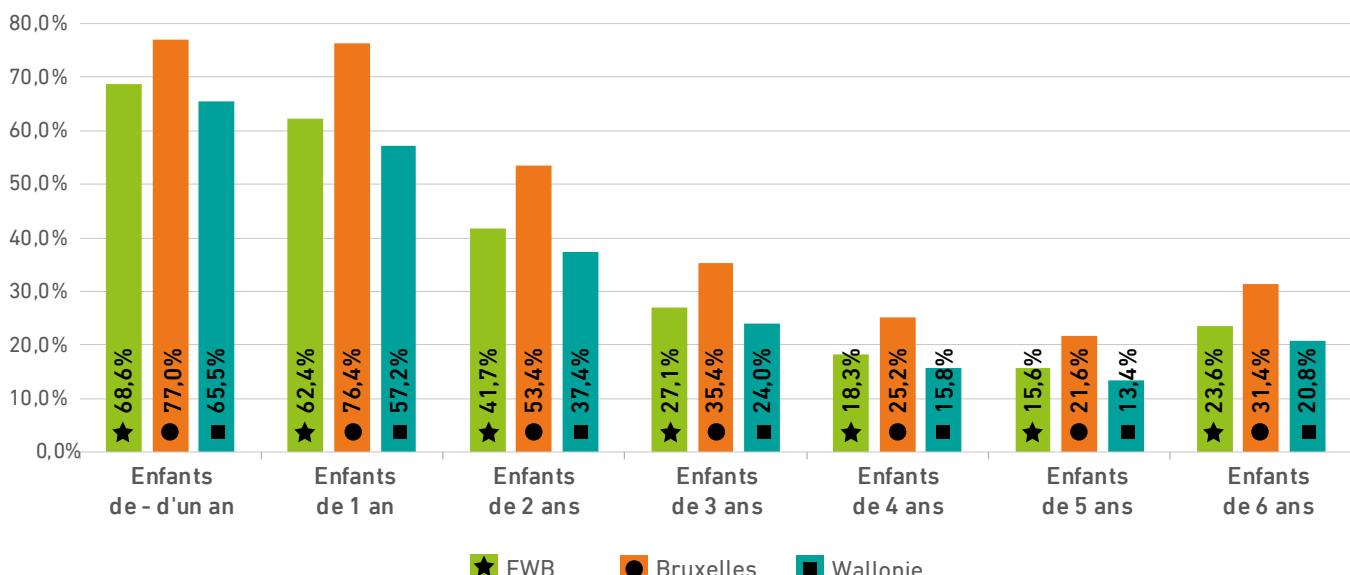
- Bruxelles-Capitale affiche ainsi le plus grand taux de suivi (plus de 45%), ce qui s'explique sans doute par les caractéristiques socio-économiques moyennes de la population bruxelloise, mais aussi par la proximité des structures mises en place.
- Un autre groupe est constitué des provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg, où le taux est d'environ 35%, la plus faible densité des services médicaux en province du Luxembourg expliquant sans doute le recours important de la population aux services de l'Office en matière de suivi de l'enfant.
- Enfin, les provinces de Namur et du Brabant wallon, dont les conditions socio-économiques de leur population sont plus favorables, affichent des taux d'inscrits annuels sur le nombre d'enfants total de 0 à 6 ans plus bas, entre 19% et 24%.

► LES CATÉGORIES D'ÂGE DES ENFANTS SUIVIS

Le ratio global de 36% des enfants suivis en consultations ONE sur la population totale de moins de 6 ans varie toutefois en fonction de l'âge de l'enfant.

Graphique

Taux d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant hors ME/MCAE sur le nombre d'enfants de 0 à 6 ans en 2023 par âge et par région



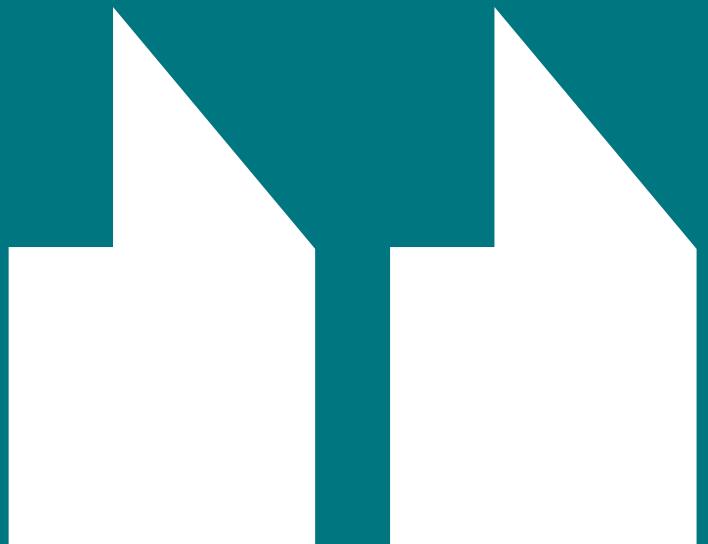
Pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'étend ainsi de près de 69% des enfants âgés de moins d'un an à 15% des enfants entre cinq et six ans, avec un rebond à environ 23% pour les enfants de six ans ou plus en raison des rappels de vaccination ayant lieu encore parfois à cet âge en dehors de la médecine scolaire.

Globalement, le taux de couverture moyen du suivi proposé par l'Office des enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles est d'environ 36%, avec un taux de plus de 68% pour les enfants de moins d'un an.

Les trois dernières années ont vu ce taux d'inscrits annuels en consultations remonter progressivement mais le niveau du taux de couverture antérieur à 2020 n'a jusqu'à présent pas été complètement restauré.

Le suivi médical, antérieurement effectué par les PEP's en milieux d'accueil de type Maison d'Enfants (ME) et Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance (MCAE), connaît des remaniements. Les MCAE ont été massivement transformées en crèches (dans lesquelles les PEP's n'effectuent aucun suivi médico-social) dans le cadre de la réforme de l'Accueil, tandis que le même mouvement est en cours pour les ME jusqu'en 2025.

Par conséquent, il s'impose pour évaluer la fréquentation des consultations, de considérer des chiffres d'activités hors ME/MCAE.



L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



L'Accueil des enfants de 0-12 ans et + est une des deux missions principales de l'ONE, avec l'Accompagnement.
L'accueil recouvre deux secteurs : l'accueil de la petite enfance et l'accueil temps libre. Les structures ou milieux d'accueil sont les lieux de vie (hors milieu scolaire) qu'un enfant fréquente en dehors de la présence de ses parents, et où il est confié à des professionnel·le·s qualifié·e·s.

Cette mission Accueil consiste, pour l'ONE, à accompagner, contrôler et évaluer les milieux d'accueil dès leur création, et ensuite en cours de fonctionnement. C'est aussi l'ONE qui les autorise et les subventionne.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'accueil de la petite enfance fait partie de la mission accueil de l'ONE, à côté de l'accueil temps libre. Il concerne désormais l'accueil d'enfants de la fin du congé de maternité à l'entrée à l'école.

Il est autorisé, voire subventionné par l'ONE, sur base de la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Il concerne l'accueil collectif (crèches, maisons Communales d'Accueil de l'Enfance, maisons d'enfants et

haltes-accueil) et individuel (accueillants conventionnés, salariés et autonomes). La simplification des types de milieux d'accueil progresse à travers la transformation en crèches des milieux d'accueil collectifs d'autres types, en voie d'extinction.

L'ONE accompagne, contrôle et évalue les milieux d'accueil de la petite enfance, dans l'objectif d'une démarche permanente d'amélioration de la qualité d'accueil.

► PLAN CIGOGNE

Un plan Cigogne, aussi appelé programmation, est la mesure conjointe¹ par laquelle des budgets sont alloués pour la création de places d'accueil subventionnées, financièrement accessibles pour les parents. Les budgets financent à la fois le personnel sur le long terme et aussi l'infrastructure. Les nouvelles places peuvent trouver leur origine dans la création d'un nouveau milieu d'accueil ou dans la transformation/extension d'un milieu d'accueil existant qui permet une augmentation des capacités d'accueil.

Le plan Cigogne III s'est progressivement réalisé depuis 2014 au travers de ses différents volets et est en voie de finalisation. En 2023, un projet supplémentaire a été autorisé et subventionné en Brabant wallon avec une capacité de 24 places. Un projet a également vu le jour à Bruxelles, pour une capacité de 21 places. Trois projets doivent encore être réalisés au niveau de la Région wallonne pour un total de 83 places et un projet de 37 places est également prévu pour la Région de Bruxelles-Capitale. Le plan Cigogne III sera alors clôturé.

Le volet II bis qui avait été mis spécifiquement en place pour soutenir le développement de places subventionnées sur les provinces de Bruxelles, du Hainaut et de Liège est entièrement finalisé pour ces deux dernières, tandis qu'un projet (18 places) est toujours à mettre en œuvre pour Bruxelles. Finalement, ce sont 483 places subventionnées qui ont été créées : 304 sur le Hainaut, 137 sur Liège et 42 sur Bruxelles pour un total de 40 projets.

L'année 2023 a été l'année du début de mise en œuvre du nouveau Plan Cigogne +5200 dont l'objectif est la création de minimum 5200 nouvelles places en crèches bénéficiant du subside d'accessibilité (et donc accessible en fonction des revenus des parents selon le barème réglementé).

Le plan Cigogne +5200 lancé en 2022 comporte deux volets : un premier volet destiné uniquement aux provinces de Bruxelles, Hainaut, Liège et Namur et un second volet pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

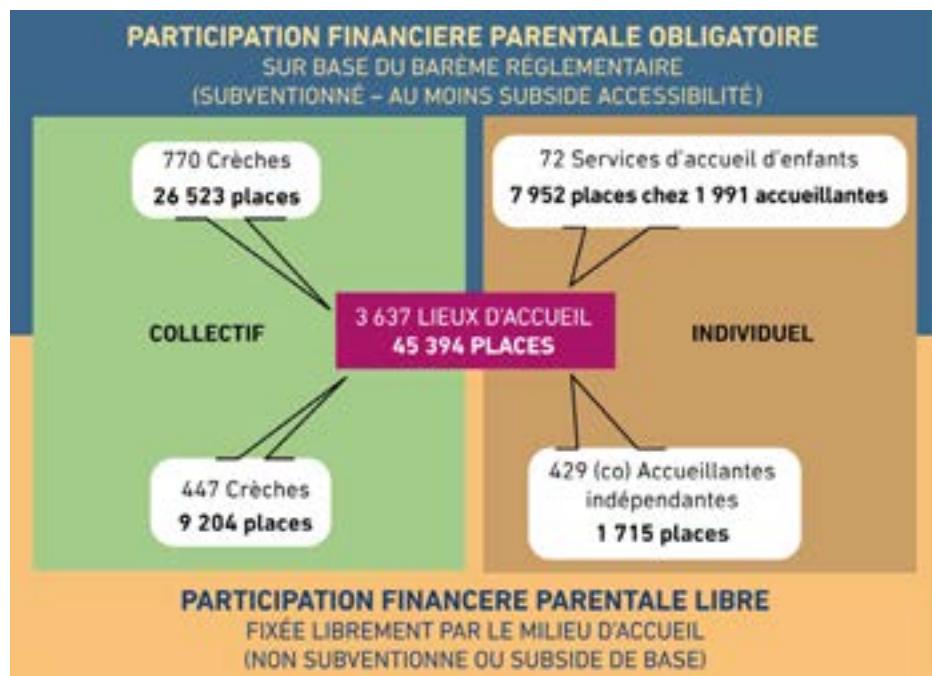
En 2023, 15 projets pour 178 nouvelles places ont abouti en Région wallonne ainsi qu'un projet à Bruxelles pour une extension de capacité de 8 places subventionnées, soit un total de 186 nouvelles places financièrement accessibles pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La réalisation des autres projets retenus dans le cadre de Cigogne +5200 se concrétisera progressivement entre 2023 et au plus tard août 2026 pour la Wallonie et décembre 2027 pour Bruxelles.

Au cours de l'année 2023, quelques projets initialement retenus en Wallonie ont été abandonnés par leurs porteurs de projets. L'ensemble des 83 places concernées ont déjà pu être réattribuées à des projets introduits dans le cadre de l'appel à projet mais qui n'avaient pas été classés en ordre utile.

Fin décembre 2023, le Plan Cigogne +5200 porte sur 236 projets retenus (56 à Bruxelles et 180 en Région wallonne pour respectivement 1659 places et 3568 places).

¹ Les budgets proviennent du Gouvernement de la Communauté française, du Gouvernement de la Région wallonne, du Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale et de la Commission communautaire française.

► PAYSAGE DE L'ACCUEIL² PAR TYPE DE STRUCTURE



Les lieux d'accueil sont tous les lieux où des enfants sont accueillis « physiquement ». Ils incluent donc aussi les accueillantes qui dépendent d'un service d'accueil d'enfants et sont dès lors plus nombreux que les milieux d'accueil.

Afin de tenir compte des différents niveaux de subsides instaurés par la réforme du secteur, de faire le lien avec les situations précédentes du Rapport d'activités et de mettre en évidence le critère d'accessibilité pour les usagers, précisons que :

- l'accueil subventionné évolue en milieux d'accueil bénéficiant du subside d'accessibilité (niveau 2), impliquant de pratiquer la PFP en fonction des revenus des parents et d'appliquer le barème réglementaire ;
- l'accueil non-subventionné évolue en milieux d'accueil où la PFP est fixée librement par le pouvoir organisateur et concerne désormais les milieux d'accueil ne bénéficiant pas de subside ou bénéficiant du subside de base (niveau 1).

La catégorie des crèches avec PFP obligatoire recouvre différents types de milieux d'accueil collectif avec subside d'accessibilité : les crèches et les quelques autres structures non encore transformées dans le cadre de la réforme

(9 maisons communales d'accueil de l'enfance et 3 maisons d'enfants/haltes-accueil subventionnées par le fonds de solidarité 2).

Les 447 crèches qui pratiquent une PFP fixée librement se répartissent comme suit : 140 crèches dont 118 bénéficient du subside de base, 245 maisons d'enfants sans subside et 62 autres milieux d'accueil collectif sans subside également (ex. halte-accueil).

Les 72 services d'accueil d'enfants, qui relèvent du niveau de subside d'accessibilité, sont composés de 527 accueillant·e·s conventionné·e·s qui travaillent seules ou en co-accueil et de 1464 accueillant·e·s salariées, qui travaillent seules. On notera que le processus de passage au statut salarié de l'ensemble des accueillant·e·s conventionné·e·s organisé par la réforme de l'accueil de la petite enfance progresse selon le calendrier prévu et se finalisera comme prévu en 2025.

Quant aux accueillantes indépendantes, qui fixent librement la PFP, 121 ont obtenu le subside de base tandis que 308 ne bénéficient d'aucun subside. Les accueillantes indépendantes travaillent seules ou en co-accueil.

► ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL EN FWB

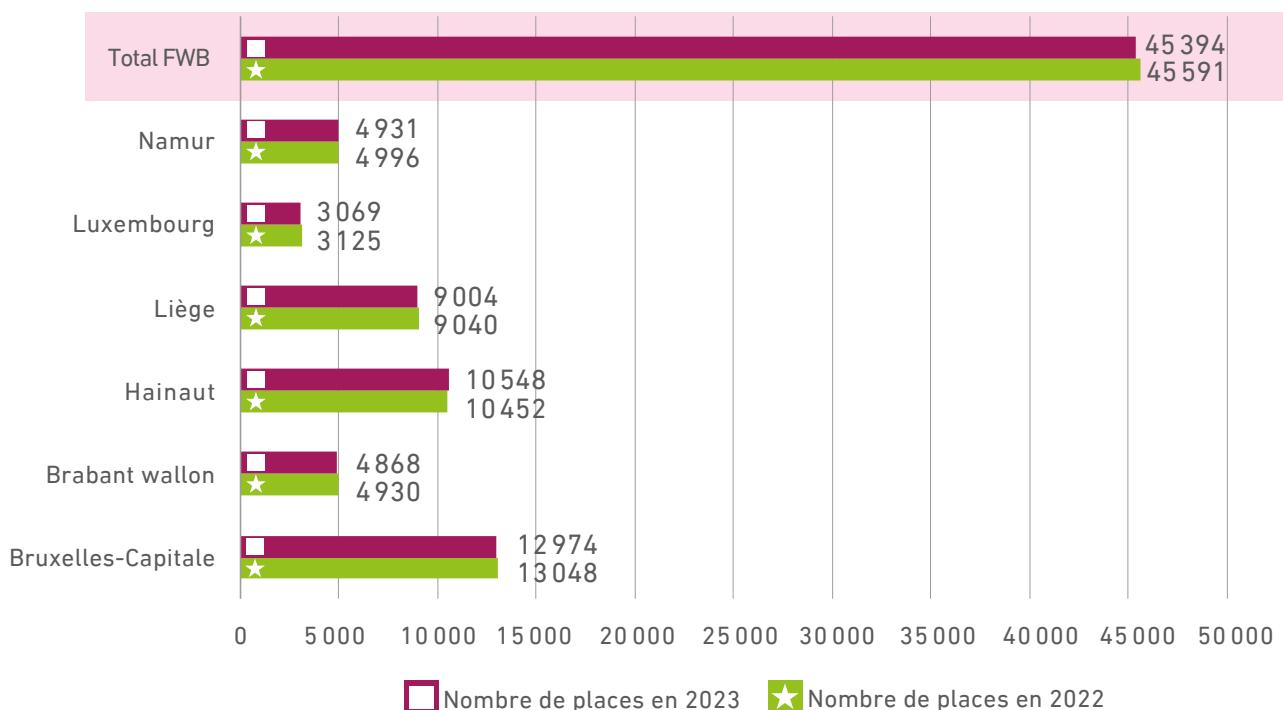
2022	2023	Différentiel
45 591 PLACES	45 394 PLACES	- 197 PLACES

Le nombre global de places en milieux d'accueil de la petite enfance est en baisse pour cette année 2023 en comparaison avec 2022. Cette diminution de 197 places est plus faible (-0,43%) que celle de l'année précédente (-1,36% en 2022).

On constate que mis à part le Hainaut, le tassement du nombre de places est présent dans l'ensemble des autres subrégions.

² Ne sont pas repris ici les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) ni les Services d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile (SAEMD), qui visent respectivement la prise en charge temporaire d'enfants vivant une situation de crise dans leur milieu de vie, d'une part, et, d'autre part la prise en charge dans leur milieu de vie d'enfants qui, pour des raisons médicales, ne peuvent fréquenter le milieu d'accueil.

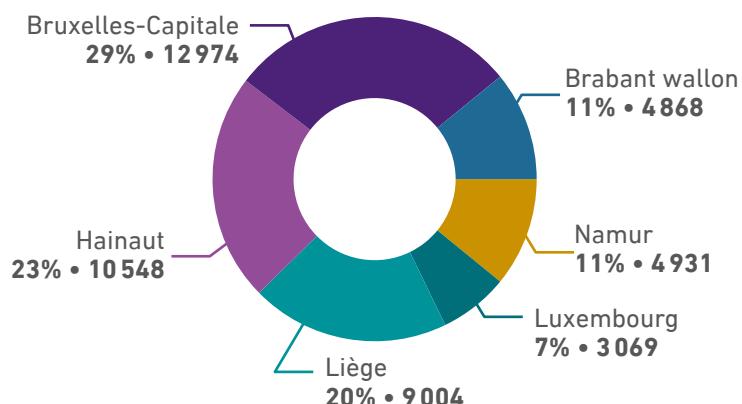
Tableau
Nombre de places par subrégion - comparatif 2022-2023



► RÉPARTITION DE L'OFFRE SELON DIFFÉRENTS CRITÈRES

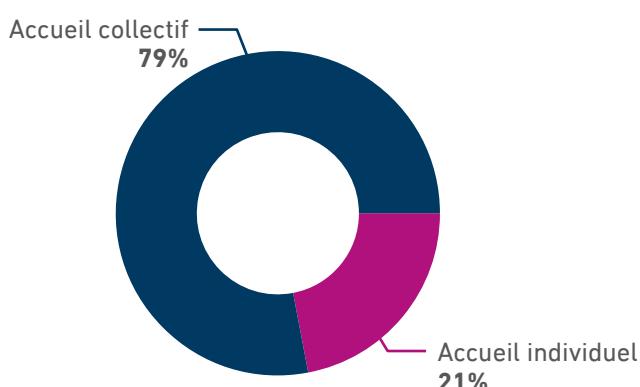
|| OFFRE D'ACCUEIL PAR SUBRÉGION (NOMBRE DE PLACES ET POURCENTAGE)

Graphique
Offre d'accueil 2023 en FWB : pourcentage et nombre de places



|| ACCUEIL COLLECTIF – ACCUEIL INDIVIDUEL

Graphique
Accueil collectif et accueil individuel 2023



L'accueil en structures collectives représente la majorité de l'offre avec presque 79% des places, soit 4 places sur 5. L'accueil collectif progresse de 1% par rapport à l'année précédente, au détriment de l'accueil individuel, dont la tendance à la baisse se confirme depuis plusieurs années.

ACCUEIL AVEC PFP OBLIGATOIRE/PFP LIBRE

Graphique

Offre d'accueil PFP obligatoire - PFP libre 2023

Participation financière parentale obligatoire selon les barèmes ONE
76%



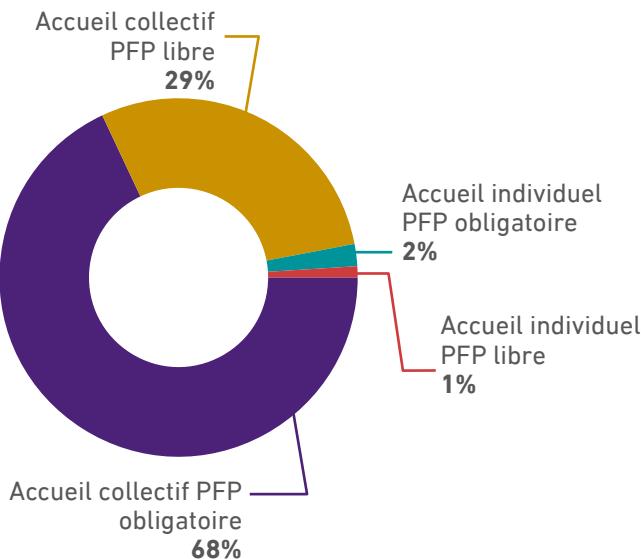
Les proportions accueil avec PFP obligatoire selon les barèmes ONE – accueil avec PFP fixée librement par le milieu d'accueil bougent légèrement par rapport à l'année précédente avec une progression de 1% en faveur de l'accueil avec PFP obligatoire. L'accueil avec PFP fixée librement par le MA est donc en léger recul, comme les années précédentes également.

Participation financière parentale fixée librement par le MA
24%

RÉPARTITION DES TYPES DE MILIEUX D'ACCUEIL PAR SUBRÉGION

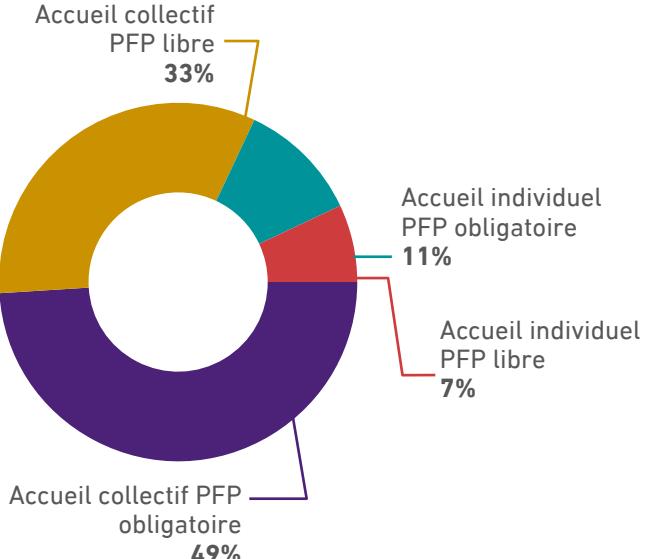
Graphique

Offre d'accueil Bruxelles



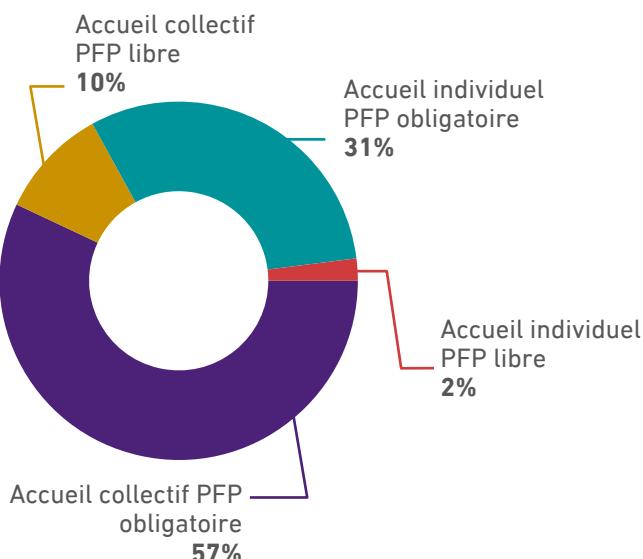
Graphique

Offre d'accueil Brabant wallon



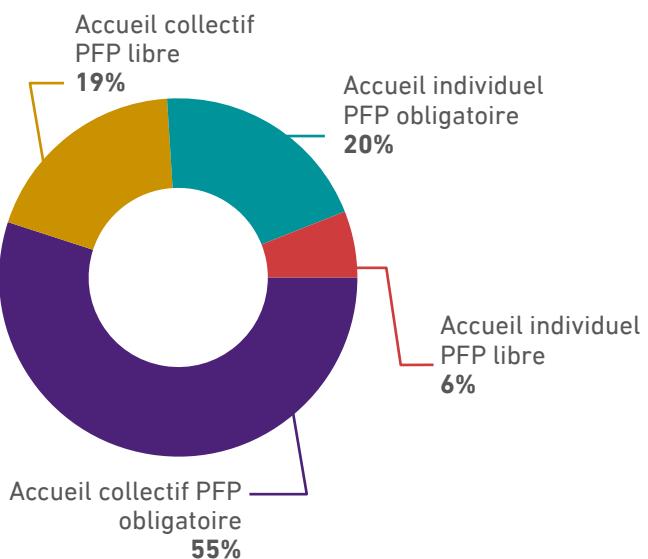
Graphique

Offre d'accueil Hainaut

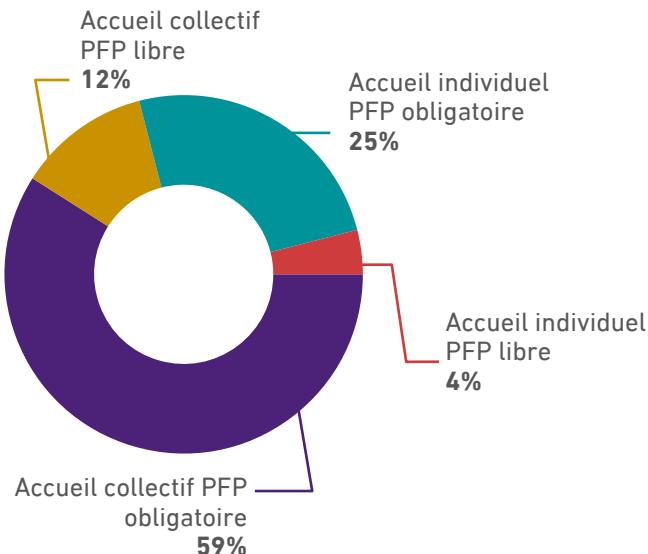


Graphique

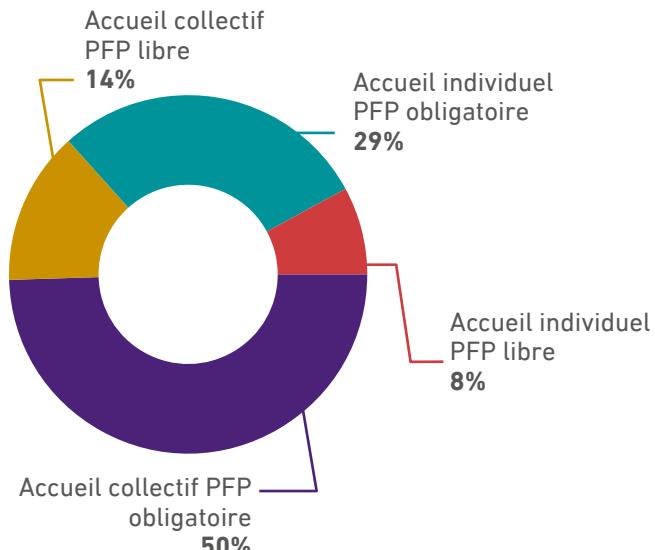
Offre d'accueil Liège



Graphique
Offre d'accueil Luxembourg



Graphique
Offre d'accueil Namur



► COUVERTURE DE L'ACCUEIL

L'offre d'accueil vise à satisfaire la demande et, plus généralement, les besoins des familles pour les aider à concilier les différents aspects de leur vie :

- professionnelle - en ce compris la formation, la recherche d'un emploi et les activités sociales ;
- et familiale.

Pour mesurer quantitativement l'adéquation entre l'offre et la demande, deux types d'indicateurs sont utilisés sous la forme de taux de couverture :

- le taux de couverture « Fédération Wallonie-Bruxelles » ;
- le taux de couverture de l'Union européenne.

Le premier, le taux de couverture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil de la petite enfance. Cette formule³ permet d'approcher la situation réelle finement.

L'objectif poursuivi en FWB est d'atteindre un taux de couverture global de 50%, dont 33% de places pratiquant la PFP en fonction des revenus des parents et du barème réglementaire imposé, les 17% restants étant couverts par les places avec PFP fixée librement.

Pour 2023, le taux de couverture global en FWB calculé sur base de cette formule est de 38,1%, réparti comme suit :

- 28,9 % pour l'accueil avec PFP obligatoire ;
- 9,2% pour l'accueil avec PFP fixée librement par le milieu d'accueil.

Il présente une hausse de 0,9% par rapport à 2022 (37,2%), à attribuer à l'augmentation du taux dans le secteur de l'accueil qui pratique la PFP obligatoire (milieu d'accueil avec subside d'accessibilité) et à une stabilité du taux du secteur de l'accueil qui fixe librement la PFP (milieu d'accueil sans subside ou avec subside de base).

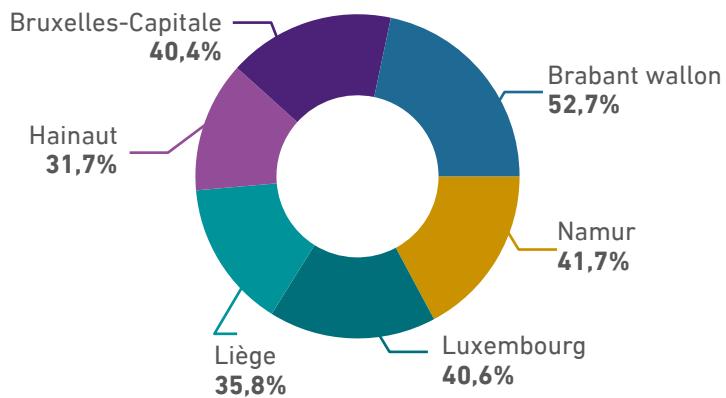
Cette progression est également due à la baisse, en 2023, du nombre de naissances par rapport à l'année précédente, ce qui impacte, toute chose étant égale par ailleurs, positivement ces 2 taux (accueil avec PFP obligatoire/accueil avec PFP libre).

On constate cependant que les taux de couverture présentent de grandes disparités d'une subrégion à l'autre, variant de 31,7% pour le Hainaut à 52,7% pour le Brabant wallon. La mise en œuvre du volet 1 du Plan Cigogne +5200 en Wallonie qui se focalise largement sur des communes du Hainaut et de Liège devrait permettre un rattrapage progressif pour ces deux subrégions.

³ Ce mode de calcul comptabilise les enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles et tient compte du fait que les enfants de moins de 3 mois ne sont pas encore en milieu d'accueil et que ceux âgés de 2,5 ans à 3 ans sont la plupart du temps à l'école maternelle. Quant au nombre d'enfants domiciliés sur le territoire de la Région de Bruxelles-capitale, ils sont pris en compte à concurrence de 90%, partant du principe que les 10% restants sont potentiellement accueillis dans des structures relevant d'Opgroen, l'équivalent flamand de l'ONE."

Graphique

Taux de couverture FWB par subrégion 2023

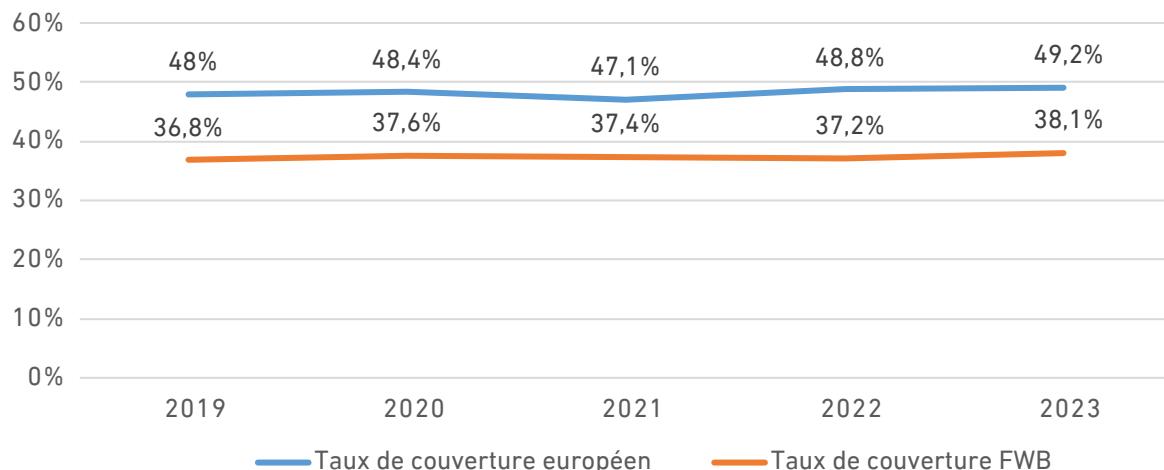


Le second indicateur, le taux de couverture utilisé par l'Union européenne, prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans. Incluant dans sa formule les enfants de 2,5 ans à 3 ans qui fréquentent l'école maternelle (comme étant des enfants accueillis en MA), il est donc moins représentatif de la réalité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française.

Tel qu'évoqué, l'objectif poursuivi par l'Europe est d'atteindre un taux de couverture global de 33%. En 2023, ce taux de couverture est de 49,2% pour la FWB.

Graphique

Évolution des taux de couverture européen et FWB



Ce résultat permet donc à la FWB (au même titre que la Belgique, prise en compte par l'Union européenne) d'atteindre, déjà, le nouvel objectif ajusté de Barcelone à l'horizon 2030 qui est un taux de couverture de 45% pour les enfants de moins de 3 ans.

La Belgique rejoint ainsi 8 autres pays européens : la Slovénie, la France, le Portugal, la Suède, l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Danemark⁴.

Le taux de couverture moyen européen est de 35,9% pour les enfants de moins de 3 ans⁵.

⁴ Collombet C., Math A., Accueil de la petite enfance et modes de garde : une révision des objectifs de Barcelone à l'horizon 2030, Chronique internationale de l'IRES, n°182, juin 2023.

⁵ Chiffre de 2022. Pour être comptabilisé, l'enfant de moins de 3 ans doit fréquenter une structure d'accueil au moins une heure par semaine. [European Child Guarantee: Early childhood education and care | European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=European_Child_Guarantee:_Early_childhood_education_and_care_(European_Foundation_for_the_Improvement_of_Living_and_Working_Conditions_(europa.eu)))

► OCCUPATION DES PLACES DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Afin d'apprécier la manière dont les places d'accueil sont occupées par les enfants, sachant que tous les enfants ne fréquentent pas le milieu d'accueil à temps plein et/ou ar-

ivent/quittent le milieu d'accueil en cours d'année, trois paramètres sont mobilisés : le taux de fréquentation, le taux de rotation et le taux d'occupation.

| TAUX DE FRÉQUENTATION

Le taux de fréquentation est disponible pour les milieux d'accueil qui pratiquent la PFP sur base des revenus (collectifs et individuels avec subside d'accessibilité) et est basé sur le nombre d'enfants qui y sont inscrits à la date du 15 janvier en parallèle avec le nombre total de places de ces

milieux d'accueil. Il donne une indication sur l'occupation instantanée des places à cette date-là. Le taux de fréquentation est de 1,16, ce qui signifie qu'au 15 janvier 2023, une place est occupée par 1,16 enfant.

| TAUX DE ROTATION

Comme pour le taux de fréquentation, le taux de rotation est disponible pour les milieux d'accueil subventionnés - subside d'accessibilité (collectifs et individuels) et porte sur le nombre d'enfants qui ont été présents au moins un jour sur l'année en parallèle avec le nombre total de places de ces milieux d'accueil. Il donne une indication sur le nombre d'enfants qui occupent une même place sur une période d'un an.

Le taux de rotation est de 1,47, ce qui signifie que sur l'année 2023, une place est occupée par 1,47 enfant.

| TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation est disponible pour les crèches qui pratiquent la PFP obligatoire sur base des revenus des parents et, tenant compte de la formule⁶, doit atteindre 80% pour que les structures obtiennent l'entièreté de la liquidation de leurs subsides trimestriels. En 2023, le taux d'occupation ajusté moyen⁷ est de 102,7 % (101,9% en 2022), ce qui signifie que les crèches sont occupées à pleine capacité, voire un peu plus, sur base des horaires des enfants repris dans

les contrats d'accueil. Ce taux pourrait laisser croire que les milieux d'accueil fonctionnent avec une légère surcapacité, mais il s'agit d'une situation théorique.

En effet, ce taux ne tient pas compte des jours d'absence des enfants, qu'il s'agisse des congés programmés, des absences pour maladies... qui font nécessairement baisser le taux d'occupation réel au sein des structures.

Graphique

Taux de fréquentation, de rotation et d'occupation

Taux de fréquentation	Taux de rotation	Taux d'occupation
1,16	1,47	102,7%

⁶ Nombre de journées des contrats d'accueil x 100
Capacité autorisée x nombre de jours d'ouverture

⁷ Tient compte des heures réelles d'ouverture du milieu d'accueil, souvent supérieures aux 10 heures minimales obligatoires.

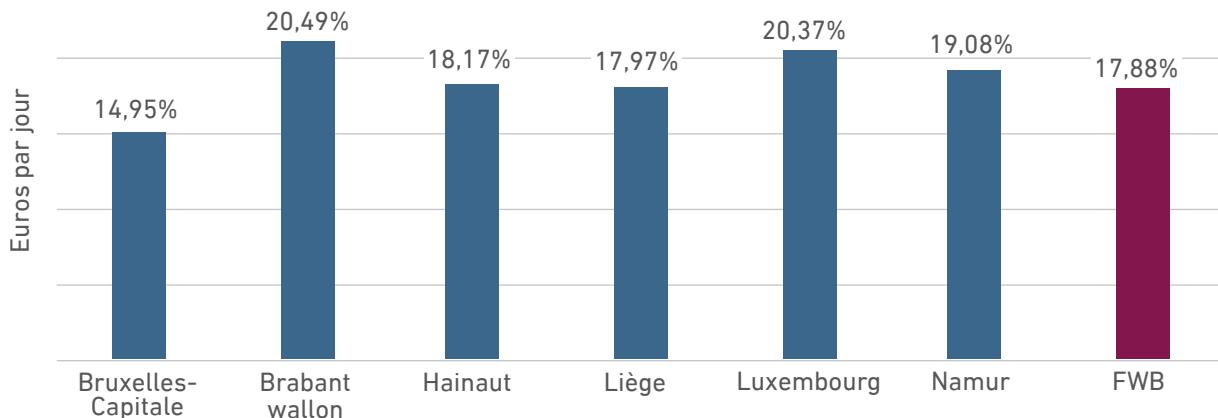
► PARTICIPATION FINANCIÈRE PARENTALE (PFP)

La PFP moyenne est une donnée disponible pour les milieux d'accueil collectifs et individuels subventionnés (subside d'accessibilité), mais pas pour le secteur non subventionné ou bénéficiant d'un subside de base. Elle est calculée sur

base des montants journaliers fixés pour chaque enfant en fonction des revenus nets cumulés du ménage et du barème en vigueur, mais aussi du statut familial⁸.

Graphique

PFP journalière moyenne par Régions et Subrégions



En 2023, une famille paie en moyenne 17,88 euros par jour pour l'accueil de son enfant en milieu d'accueil subventionné (subside d'accessibilité collectif ou individuel) alors que la PFP moyenne en 2022 était de 17,25 euros par jour, soit une augmentation de 3,65%. Cette moyenne reprend toutes les PFP renseignées pour les enfants présents, dont certaines sont pleines alors que d'autres bénéficient d'une réduction (ex. famille nombreuse) ou sont gratuites dans d'autres cas (ex. statut BIM⁹).

Par ailleurs, une différence importante est à noter quant à la PFP moyenne qu'une famille bruxelloise paiera en comparaison à celle d'une famille habitant en Région wallonne : la PFP moyenne bruxelloise s'élève à 14,95 EUR par jour alors que la PFP moyenne en Région wallonne est de 18,71 EUR par jour.

| MESURES FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES D'ACCESSIBILITÉ

À partir du 1^{er} janvier 2023, deux mesures importantes d'accessibilité sont entrées en vigueur pour les familles Bénéficiaires de l'Intervention Majorée de l'assurance soin de santé (statut BIM) et pour les familles monoparentales. Les premières ont accès à la gratuité des places dans les milieux d'accueil qui pratiquent la participation financière parentale en fonction des revenus et du barème (subside d'accessibilité). Les secondes bénéficient d'une réduction d'office à 70% du barème sur base de leurs revenus.

Sur base du nombre total de présences comptabilisées dans les milieux d'accueil avec subside d'accessibilité, les familles avec statut BIM et les familles monoparentales représentent 12,8 % des présences (respectivement 8,1% et 4,7%).

Ces nouvelles mesures succèdent à l'intervention accueil, dispositif en vigueur de 2008 à 2022, qui consistait à rembourser l'équivalent d'un mois d'accueil aux familles avec des bas ou moyens revenus ou aux familles dont deux enfants avaient fréquenté simultanément un milieu d'accueil.

Par ailleurs, d'autres mécanismes peuvent donner lieu à des réductions ou des exonérations (jusqu'à 100% du montant) de la participation financière parentale, tels que l'enquête sociale pour des familles en difficulté sociale ou économique ou les présences liées à la familiarisation de l'enfant lors de son entrée en milieu d'accueil¹⁰.

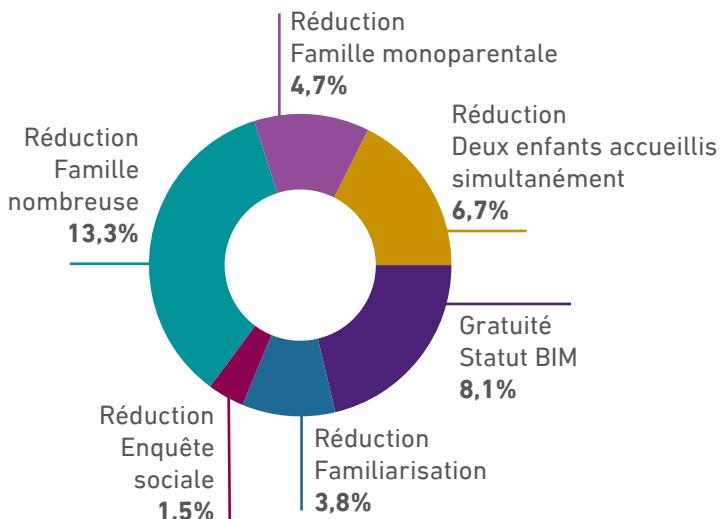
8 Des réductions sont octroyées aux familles nombreuses, aux familles avec accueil simultané d'une fratrie, aux familles monoparentales, qui paient alors 70% de la PFP pleine.

9 Bénéficiaire de l'Intervention Majorée de l'assurance soin de santé.

10 Cette possibilité de faire payer ou non la présence de l'enfant lors de la période de familiarisation est laissée au choix du milieu d'accueil et est mentionnée dans le contrat d'accueil de la structure.

Graphique

Part des gratuités et réductions de la PFP obligatoire - FWB 2023



► COORDINATIONS SUBVENTIONNEES, ACCUEIL FLEXIBLE, ACCUEIL D'URGENCE ET ACCUEIL D'ENFANTS MALADES

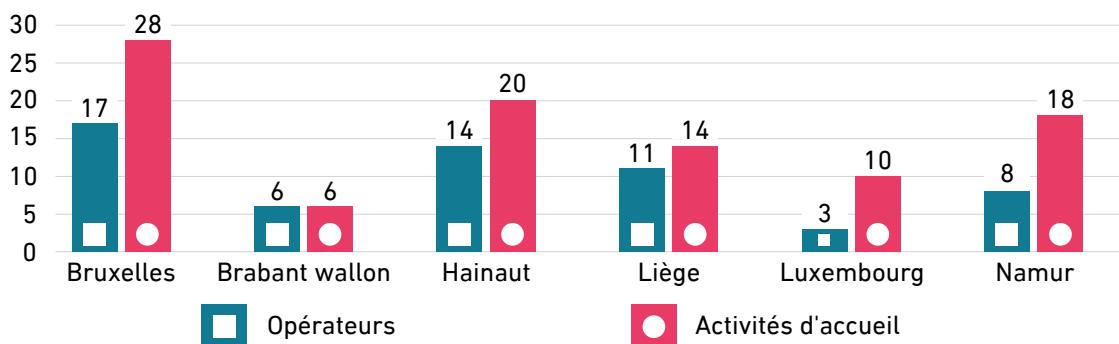
La situation est similaire à celle de l'année passée pour ce qui concerne le nombre de coordinations subventionnées par l'ONE, toujours au nombre de 8. Elles s'ajoutent aux 51 opérateurs qui organisent un accueil d'enfants malades à domicile, ou un accueil d'urgence, ou un accueil flexible (0-3 ans), ou un accueil extrascolaire, ou encore plusieurs de ces activités en même temps. Cette offre d'accueil sub-

ventionnée par l'ONE est organisée au travers de 96 lieux en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Opérateurs et activités d'accueil se répartissent de la manière suivante :

Graphique

Opérateurs et activités d'accueil



Dans le cadre de la réforme de l'accueil de la petite enfance, il est prévu que chaque SAEMD (service d'accueil d'enfants malades à domicile) reçoive une autorisation de l'ONE. Afin de déterminer les critères à rencontrer pour obtenir cette

reconnaissance officielle, une recherche a été commanditée par l'ONE en 2023 et une large participation du secteur est envisagée dans la démarche. Les résultats sont attendus pour 2024.

► SERVICES D'ACCUEIL SPECIALISE DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)

Des enfants en situation de crise familiale y sont hébergés et pris en charge pour une période temporaire (maximum un an), l'objectif étant de favoriser leur retour dans leur milieu de vie. Les équipes de ces milieux d'accueil prodiguent aux enfants des soins de qualité, mettent en place une relation privilégiée avec une puéricultrice de référence, organisent des événements réguliers dans le temps et offrent une stabilité des situations dans l'espace.

Ces milieux d'accueil soutiennent, améliorent, restaurent ou créent un lien suffisamment sûr parents-enfant, en s'appuyant sur les capacités évolutives des parents.

Les enfants accueillis sont âgés de 0 à moins de 7 ans¹¹.

Les enfants intègrent ces services soit sur base d'une demande des parents ou de services de première ligne tels que les CPAS, PEP's de l'ONE... soit à la demande des autorités mandantes de l'Aide à la Jeunesse (SAJ, SPJ, Juge de la Jeunesse).

Ce type d'accueil est stable par rapport à l'année précédente en termes de nombre de structures autorisées et de places subventionnées. Le budget a cependant augmenté.

11 Voir jusqu'à 12 ans dans le cas de l'accueil d'une fratrie.

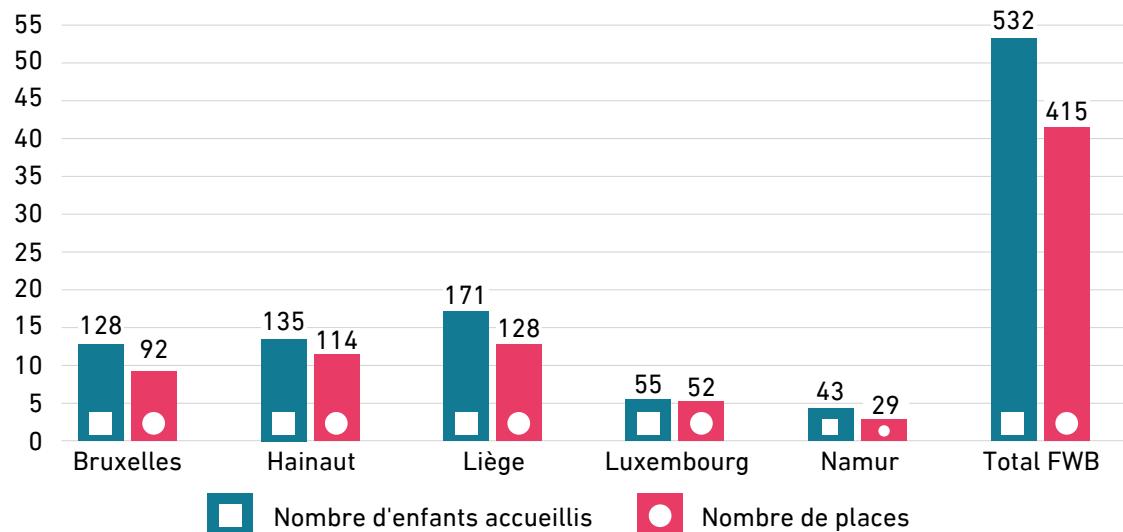
Tableau
Nombre de structures et capacités autorisées

Nombre de structures autorisées	Capacités autorisées	Places agréées et subventionnées	Budget
15	415 places	380,5 places	24 535 075,36 EUR

Au total, ce sont 532 enfants qui ont pu être accueillis dans un SASPE en 2023, ce qui représente 56 enfants de plus

qu'en 2022, soit une augmentation de presque 12% de la fréquentation sur un an.

Tableau
Enfants accueillis en SASPE et places



Un SASPE est également présent dans la Subrégion du Brabant wallon.

Il est directement organisé par l'ONE et est autorisé pour une capacité de 56 places, qui s'ajoutent aux 415 autres réparties en Fédération Wallonie-Bruxelles.

► ÉVEIL CULTUREL

Tous les 2 ans, l'ONE lance un appel pour de nouveaux spectacles d'art vivant subventionnés. Celui pour 2023-2024 a reçu un nombre record de candidatures. Ces spectacles sont adaptés aux crèches, services d'accueil d'enfants, SASPE et aux enfants qui y sont accueillis.

Ils proposent une belle diversité : théâtre, danse, musique, installation, combinaison de plusieurs langages artistiques,

1 ou 2 artistes, univers imaginaires, mises en scène, histoires ...

Le nombre de demandes des structures d'accueil pour 2023 et de représentations subventionnées constitue également un double record ! Mais les records sont faits pour être battus...

Tableau
Nombre de spectacles, budget et nombre de structures d'accueil

Nombre de candidatures pour nouveaux spectacles 2023-2024 (précédemment)	Nombre de nouveaux spectacles sélectionnés	Budget 2023 (2022) €	Nombre de demandes structures d'accueil 2023 (2022)	Nombre et % de demandes satisfaites (2022)
42 (30 et 20)	9	124 820 (111 040)	412 (311)	242/59% (189/61%)

► ACTE

Fin septembre 2023, le dispositif « éco-crèches » pour les milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles a été lancé. Il s'appelle ACTE : Accueil en Transition Ecologique.

Tous les milieux d'accueil de la petite enfance ont été invités à signer la charte d'engagement¹², quels que soient leurs engagements pour l'environnement, et peuvent bénéficier des outils développés par l'Office (état des lieux, plan d'ac-

tion écologique ...). Pour bénéficier du subside de l'Office, les milieux d'accueil doivent toutefois avoir obtenu, a minima, le droit au subside de base.

Les 6 axes de développement durable du dispositif sont : alimentation, eau, cadre de vie, gestion des déchets, économie d'énergies et dynamique sociale.

Tableau
Dispositif "éco-crèches" Situation au 31.12.2023

Nombre de milieux d'accueil ayant signé la charte	Nombre de places d'accueil concernées	Montant par place subventionné (€)	Montant subventionné pour 2023 (€)
411 (350 crèches, 30 AEI, 27 SAE et 4 SASPE)	18 378	125	2 297 250

¹² Cette étape n'est pas requise pour les milieux d'accueil qui ne rencontrent pas les conditions d'octroi au subside.



L'ACCUEIL TEMPS LIBRE



COORDINATION ATL – PLATEFORME COMMUNAUTAIRE – ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

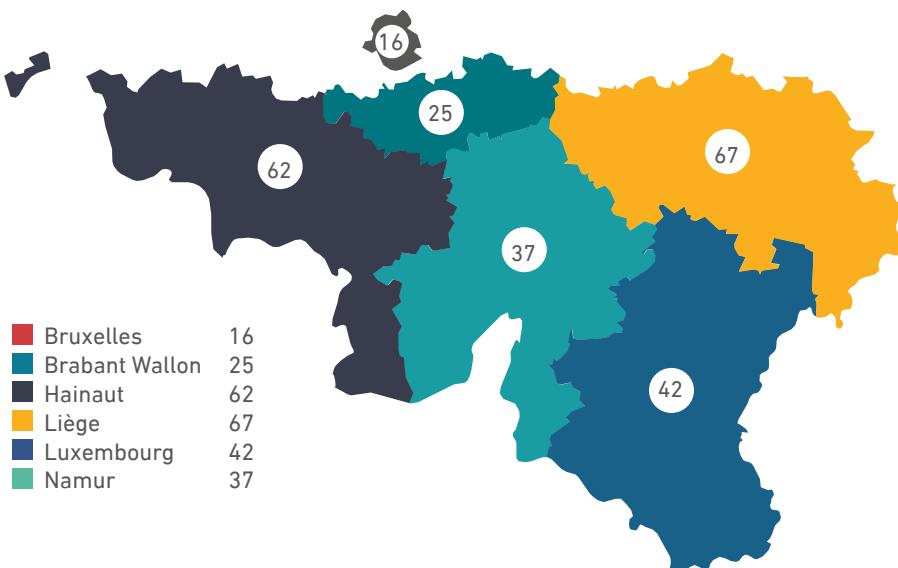
► L'AGRÉMENT DES PROGRAMMES CLE

Au 31 décembre 2023, 249 communes adhéraient au dispositif de coordination de l'accueil temps libre sur leur territoire. Toutes ces communes disposent d'une convention avec l'ONE, qui leur ouvre le droit à la subvention de coordination ATL. En 2023, la commune de Soumagne a signé une convention ATL avec l'ONE pour la première fois, rejoignant 248 autres communes.

Près de 92% des communes en Fédération Wallonie-Bruxelles ont une coordination ATL : voici la distribution par province et pour la Région de Bruxelles-Capitale du nombre de communes ayant adhéré au dispositif en question.

Cartographie

Nombre communes ayant intégré le dispositif ATL en 2023



Chaque commune entrée dans le dispositif ATL construit un programme CLE (coordination locale pour l'enfance), agréé par l'ONE pour une durée de 5 ans.

En 2023, peu de communes devaient renouveler leur agrément. L'ONE a agréé le programme CLE de 16 communes dont 4 qui soumettaient leur 1^{er} programme CLE (des communes ayant adhéré au dispositif ATL en 2021 ou en 2022).

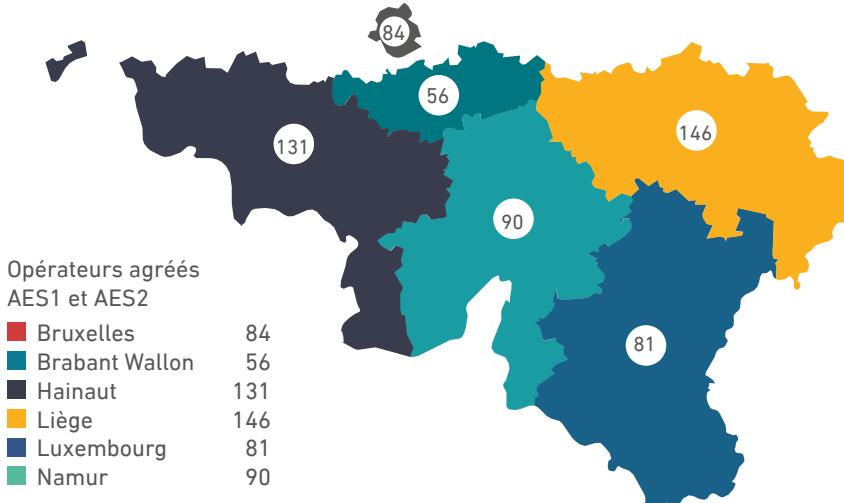
► L'AGRÉMENT DES OPÉRATEURS D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'ONE agrée les opérateurs d'accueil extrascolaire pour une durée de 5 ans, comme pour les programmes CLE.

Sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, il y a 588 opérateurs agréés pour au moins un lieu d'accueil extrascolaire.

Cartographie

Nombre d'opérateurs AES agréés par province en 2023



► LE FINANCEMENT

Le financement de la coordination ATL et de l'accueil extra-scolaire est réparti entre trois budgets distincts : d'une part, la plateforme communautaire et les coordinateurs ATL, d'autre part les opérateurs AES1 et enfin les opérateurs AES2 et accueil flexible.

1. Le budget consacré au subventionnement des coordinations ATL et de la plateforme communautaire des coordinateurs ATL.

Chaque commune ou ASBL de coordination reçoit une subvention annuelle, selon le nombre d'enfants âgés de 3 à 12 ans qui résident sur leur territoire, qui leur permet de couvrir les charges salariales du ou des coordinateurs/trices ATL, les frais de fonctionnement de la coordination ATL ainsi que d'autres frais liés aux projets repris dans le plan d'action annuel.

Les montants des enveloppes plafonnées sont indexés annuellement et couvrent la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023. Le total des subventions versées s'élève à 7 548 133,47 €.

Le budget alloué à la plateforme s'élève quant à lui à 61 911,52 €.

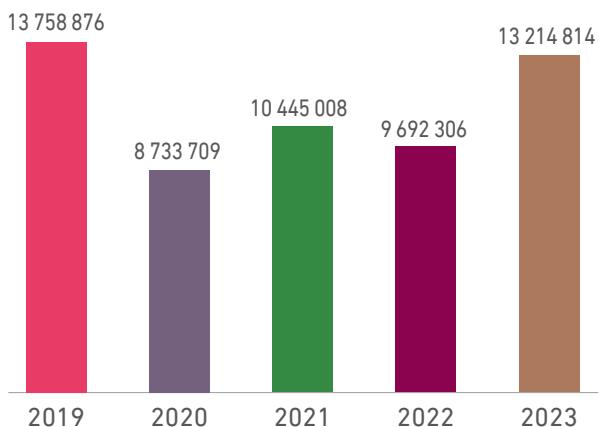
2. Le budget consacré au subventionnement des opérateurs AES1

13 214 814 journées de présence ont été subventionnées pour les 4 trimestres de l'année budgétaire 2023, soit les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2022 et les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023, pour un montant total de 10 183 575,60 €.

On peut considérer l'année 2023 comme une année « normale ». En effet, du point de vue comptable, celle-ci comprend bien 4 trimestres, contrairement à 2022, qui n'en comptait que 3, suite aux ajustements demandés par des obligations comptables. De plus, 2023 n'a heureusement plus été impactée par la crise sanitaire. On peut donc considérer 2023 comme une année de reprise normale de l'accueil.

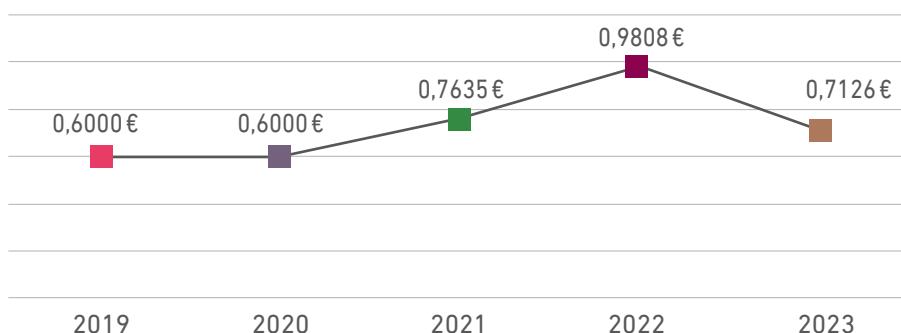
Si toutefois on peut considérer 2023 comme une année normale pour l'accueil extra-scolaire, il faut cependant attirer l'attention sur le fait qu'elle reste en deçà du nombre de présences de 2019 (avant la crise Covid). Plusieurs éléments concourent à cet état de fait, et probablement le changement des habitudes des familles en matière de télétravail. Ainsi, on estimait entre octobre 2022 et mai 2023 qu'un tiers des travailleurs prestaient au moins un jour par semaine en télétravail¹.

**Graphique
Journées de présence**



Les opérateurs d'accueil AES1 qui répondent aux critères d'agrément et de subventionnement de la réglementation ATL perçoivent une subvention de fonctionnement et, pour certains d'entre eux, une subvention de différenciation positive.

**Graphique
Subvention par présence**



Le graphique ci-dessus indique l'évolution du subside reçu par les opérateurs par présence d'enfant.

¹ SPF Mobilité et Transports : enquête sur le télétravail.

Il est à noter ceci :

- 2019 et 2020 : années COVID. Le subside a été maintenu à 0,60 €/ présence afin de soutenir les opérateurs par le biais de formulaires rentrés à l'Office dans le but de conserver leur subvention malgré la perte de présences.
- 2022 : année qui ne comprend que 3 trimestres. Moins de présences, donc le subside par présence est plus élevé.
- 2023 : au moins 516 opérateurs d'accueil agréés et subventionnés en vertu du décret ATL ont rentré une demande de subvention pour l'un des trimestres (3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2022, 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2023).

3. Le budget consacré aux opérateurs extrascolaires de type 2 et aux opérateurs extrascolaires d'accueil flexible.

Le secteur AES2, intégré dans le dispositif ATL depuis 2018, concerne toujours exclusivement les opérateurs transférés du FESC en 2015 qui répondent aux conditions d'agrément et de subventionnement. Parallèlement à la démarche d'agrément, chaque opérateur s'est vu attribuer une capacité subsidiable, représentant le nombre de journées de présences subsidiables sur une période d'un an.

Ce nombre de présences donne droit au financement de postes d'accueillants extrascolaires et de responsables de projets, ainsi qu'à un forfait pour les frais de fonctionnement.

La capacité subsidiable n'est pas adaptée lorsque la fréquentation de l'accueil évolue à la hausse. Par contre, elle peut être revue à la baisse si la fréquentation diminue pendant deux années consécutives.

Parmi les critères de subvention, les opérateurs doivent assurer une offre d'accueil minimale en période scolaire (23h30 d'ouverture par semaine) ainsi que durant les différentes périodes de congé (7 semaines d'activité avec 10h d'accessibilité par jour).

En 2023, le total des présences AES2 et AES flexible est similaire à celui de 2019 et s'élève à 3 528 821 présences réelles. À titre de comparaison, le total de la capacité subsidiable octroyée au secteur est de 2 009 375 présences.

Cela signifie que seulement 57% des présences réelles ont été subsidiées.

Tableau
Nombre d'opérateurs et nombre de présences par subrégion

Province	Nombre d'opérateurs	Présences
Brabant Wallon	5	478 897
Bruxelles	17	817 330
Hainaut	24	1 240 742
Liège	22	539 276
Luxembourg	9	174 418
Namur	11	278 158
Total FWB	88	3 528 821

NB : 81 opérateurs bénéficient des subventions AES2. Certains sont actifs dans plusieurs subrégions et sont comptés deux fois dans le tableau, ce qui explique la différence.

Une analyse des présences au niveau des opérateurs fait cependant apparaître des différences importantes puisque certains dépassent le nombre de présences de 2019 alors que d'autres sont toujours en difficulté en raison des changements dans les habitudes des parents, liés au télétravail et aux difficultés économiques des ménages.

Le subside AES2 est garanti en totalité pour autant que les présences réelles représentent au moins 90% de la capacité subsidiable. En 2023, 9 opérateurs n'atteignaient pas le seuil des 90% de la capacité subsidiable et ont vu leur subside réduit en raison de cette sous-occupation.

Le montant des subventions pour les activités AES2 et AES flexible de l'exercice 2023 se chiffre à 37 596 541 €. À noter que l'AES2 et l'AES flexible font partie du champ d'application des accords du secteur non-marchand. Les subventions complémentaires payées en vertu de ces accords sont intégrées dans ce montant total.

Les subventions permettent de couvrir le coût des 708 ETP, calculés sur base de la capacité subsidiable, sur un total de 1 002,5 ETP recensés dans le secteur en 2023.



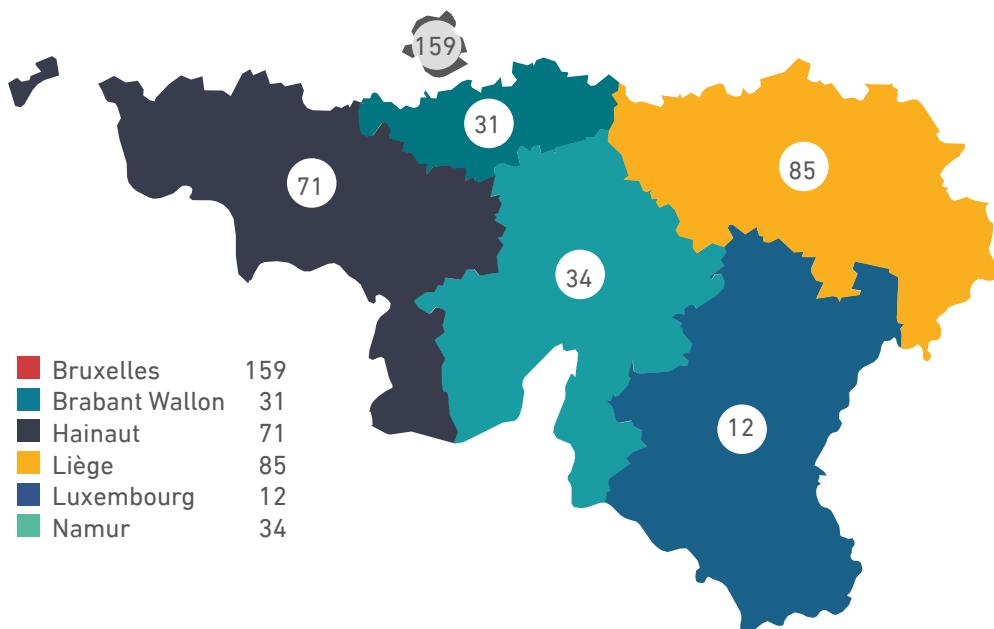
LES ÉCOLES DE DEVOIRS¹

► LE PAYSAGE EDD

Au 31 décembre 2023, 392 écoles de devoirs (EDD), organisées par 287 pouvoirs organisateurs (PO), étaient reconnues par l'ONE.

Cartographie

Nombre des EDD reconnues par province en 2023



Il est à noter que les EDD bruxelloises représentent 41 % de l'ensemble des EDD de la FWB. Parmi ces EDD bruxelloises, 104 bénéficient du subside de « cohésion sociale » de la COCOF. En effet, l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes est l'axe numéro 1 (P1) du Décret de cohésion sociale à Bruxelles.

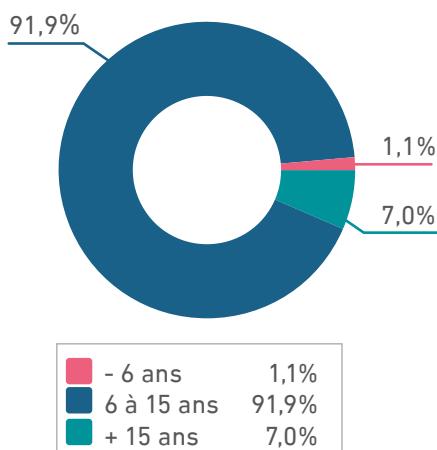
En revanche, en Région wallonne, l'accès au Plan de cohésion sociale, établi au niveau communal, reste exceptionnel pour les EDD. Il est donc plus difficile de créer et d'organiser une école de devoirs au Sud du pays, les 7 axes des Plans de cohésion sociale wallons ne reprenant pas explicitement l'accompagnement à la scolarité.

► FRÉQUENTATION

En 2023, 16 417 enfants et jeunes ont été accueillis par 438 coordinateurs qualifiés et 4 101 animateurs (qualifiés ou non qualifiés), au sein des EDD subventionnées².

Graphique

Catégorie d'enfants et jeunes inscrits

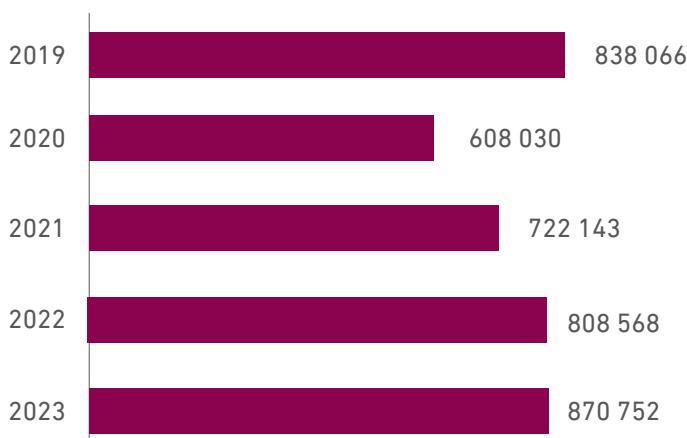


La subvention de l'ONE ne couvre que l'accueil des enfants âgés de 6 à 15 ans. Les enfants faisant partie des deux autres tranches d'âge sont également accueillis, mais l'encodage des présences ne se fait pas systématiquement par les structures. Cependant, des retours de terrain nous indiquent que la tranche d'âge des plus de quinze ans est en augmentation.

¹ Une école de Devoirs (EDD) est une structure d'accueil des enfants et jeunes de 6 à 18 ans, ouverte après les heures scolaires et indépendants des écoles. Sur base d'un projet d'accueil, d'un plan d'action annuel et avec l'appui d'une équipe pédagogique qualifiée, elle développe un travail pédagogique, éducatif et culturel d'accompagnement aux apprentissages et de formation citoyenne.

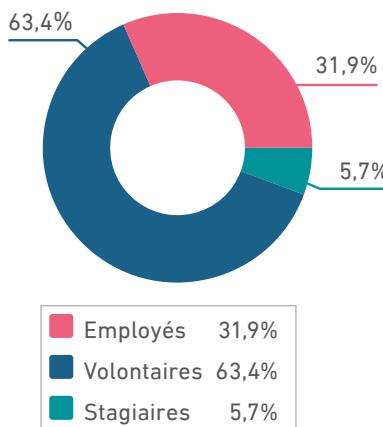
² Ces données concernent uniquement les EDD reconnues et bénéficiant de la subvention EDD. 36 EDD bénéficient d'une subvention AES de type 2 et ne sont pas reprises dans les chiffres.

Graphique
Présences enfants de 6 à 15 ans



Depuis 2020, le nombre de présences d'enfants de 6 à 15 ans au sein des EDD subventionnées continue d'augmenter, pour atteindre 870 752 en 2023.

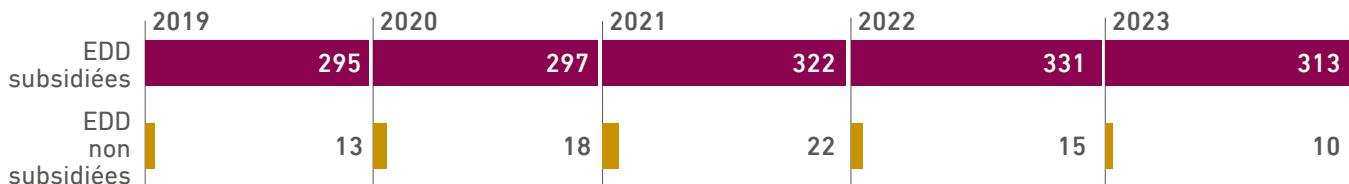
Graphique
Répartition des équipes d'animation



On constate un pourcentage important de volontaires au sein des EDD. En effet, la majeure partie des équipes d'animation en Wallonie est constituée de volontaires. C'est moins vrai à Bruxelles où les subsides de cohésion sociale permettent à beaucoup d'EDD de financer certains postes de travail.

► SUBVENTIONNEMENT DES EDD

Graphique
Évolution des EDD subventionnées et EDD ne demandant pas de subvention

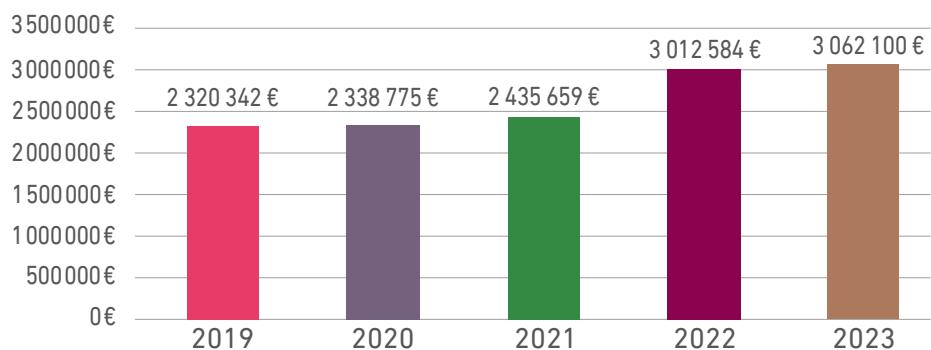


313 écoles de devoirs ont bénéficié d'une subvention EDD en 2022-2023. Le nombre d'EDD ne demandant pas de subvention a diminué de 15 en 2022 à 10 en 2023.

Cette tendance avait déjà été observée en 2021, où le nombre d'EDD ne demandant pas de subvention était passé de 22 à 15.

Par ailleurs, 36 autres EDD reconnues perçoivent une subvention AES de type 2.

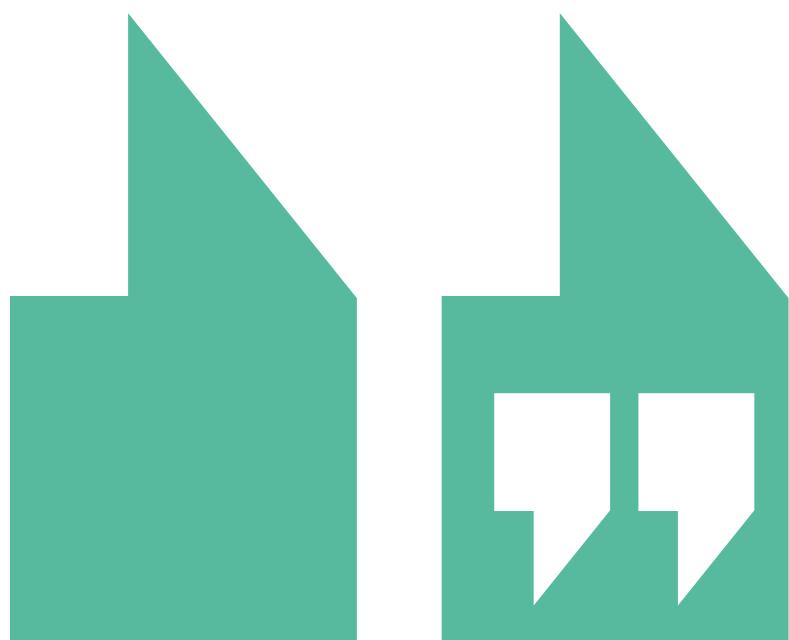
Graphique
Évolution du montant total des subventions



En 2023, le budget total consacré aux EDD était de 3 062 100 €.

Le subside FAD a entraîné une augmentation des subsides moyens par PO et par EDD.

- 159 375€ ont été octroyés dans le cadre du « Forfait Automne Détente » (FAD). Ce forfait, faisant partie des mesures d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires annuels, se compose de 81 600€, versés pour les activités réalisées pendant les congés de détente 2023 et de 77 775€, versés pour les activités réalisées pendant les congés d'automne 2023.



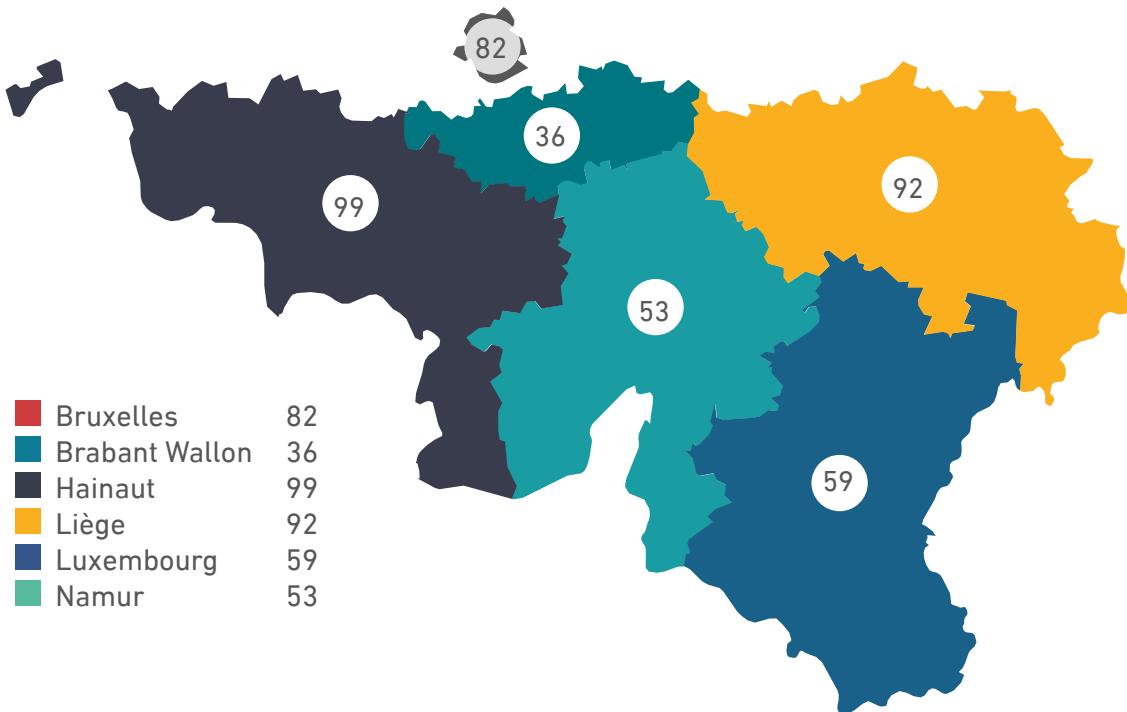
LES CENTRES DE VACANCES

► OPÉRATEURS DE CENTRES DE VACANCES

En 2023, le service centres de vacances comptait 421 opérateurs agréés de type plaine et séjour ainsi que 5 mouvements de jeunesse organisant des activités de type camp.

Cartographie

Nombre de CDV agréés en 2023 par province



NB : la cartographie ne reprend pas les 5 mouvements de jeunesse

► FRÉQUENTATION

La fréquentation dans les centres de vacances durant l'année 2023 est répartie sur les cinq périodes de vacances, avec un pic pendant les vacances d'été qui représente 75% de l'ensemble des présences de l'année.

La fréquentation est presque équitablement répartie entre les 3 périodes d'automne (6,50%), de détente (7,30%) et de printemps (7,70%) et baisse à 3% durant les vacances d'hiver.

Tableau

Fréquentation annuelle par type de centre de vacances 2023 pour les CDV ayant demandé des subsides

CDV	Nombre d'enfants en 2023
Plaines	1 183 803
Camps	672 033
Séjours	96 722

Tableau

Fréquentation par période de CDV en 2023 ayant demandé des subsides

CDV plaines / camps / séjours	Nombre d'enfants en 2023
congé d'automne	123 974
congé de détente	143 036
vacances de printemps	150 876
vacances d'été	1 472 745
vacances d'hiver	61 927

► FINANCEMENT

| ENVELOPPE ET RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

En 2023, le budget total alloué aux subventions CDV s'élevait à 6 007 006 € (recours et corrections 2022 compris) : 72% de ce budget a été attribué aux plaines, 19% aux camps et 9% aux séjours.

Le budget de 50 000€ consacré au projet Jump! n'est pas compris dans cette somme et a été utilisé à concurrence de 42 167,57€. En effet, certains projets n'ont pas pu être implémentés.

La répartition du subventionnement annuel a été effectuée comme suit selon les périodes de congés scolaires :

- 70% pour les activités d'été,
- 9,40% pour les activités de détente,
- 9,20% pour les activités de printemps,
- 7,40% pour les activités d'automne,
- 4% pour les activités d'hiver.

Tableau
Repartition des subsides 2023 par type d'activités

Type d'activité	Budget : 6 007 006 €	Pourcentage
Camp	1 140 580,00 €	19,00%
Plaine	4 330 654,00 €	72,00%
Séjour	535 772,00 €	9,00%

Tableau
Repartition des subsides 2023 par période de vacances

Période de vacances	Budget	Pourcentage
Congé d'automne	445 845,26 €	7,40%
Congé de détente	540 552,51 €	9,40%
Vacances de printemps	553 356,78 €	9,20%
Vacances d'été	4 224 706,07 €	70,00%
Vacances d'hiver	24 545,24 €	4,00%
Total	6 007 006 €	100,00%

ATTRIBUTION DES SUBSIDES

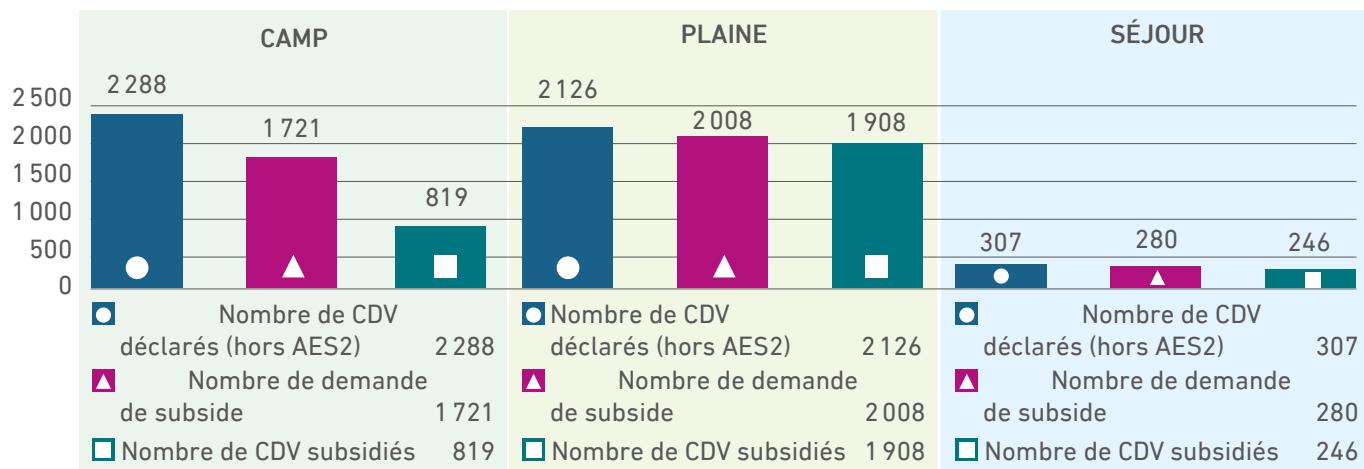
84 % des centres de vacances déclarés ont demandé un subside. En tête, 94 % des plaines et 91 % des séjours ayant déclaré leurs activités à l'ONE ont fait la demande de subsides contre 75 % des camps organisés par les Fédérations de mouvements de jeunesse.

De manière générale, 74 % des centres de vacances ayant fait une demande de subvention ont reçu un financement. Cela signifie que, selon le type de CDV :

- 95 % des plaines ont bénéficié d'un subside
- Plus de 88% des séjours se sont vu octroyer un subside
- Un peu plus de 47 % des camps ont été subsidiés.

Graphique

Comparaison entre les CDV déclarés, les CDV qui ont demandé des subsides et les CDV qui ont obtenu les subsides en 2023 par type d'activités



AGRÉMENTS : NOUVELLES DEMANDES ET RENOUVELLEMENTS

En 2023, le service CDV a octroyé 13 nouvelles demandes d'agrément contre 22 en 2022. Parmi ceux-ci, 11 ont été attribués à de nouveaux opérateurs de plaines et 2 à des opérateurs de séjours.

Comparativement à 2022, où 76 renouvellements d'agrément ont été validés par le service, en 2023, 276 dossiers de renouvellement d'agrément ont été approuvés.

Ils se répartissent comme suit :

- 238 agréments de type plaine,
- 36 agréments de type séjour,
- 2 agréments de type camp.

Trois opérateurs de plaine se sont vu refuser leur demande de renouvellement d'agrément.

LE PROJET " JUMP! "

JUMP! est un appel à projet annuel, lancé en 2017, s'adressant aux opérateurs de centres de vacances agréés per-

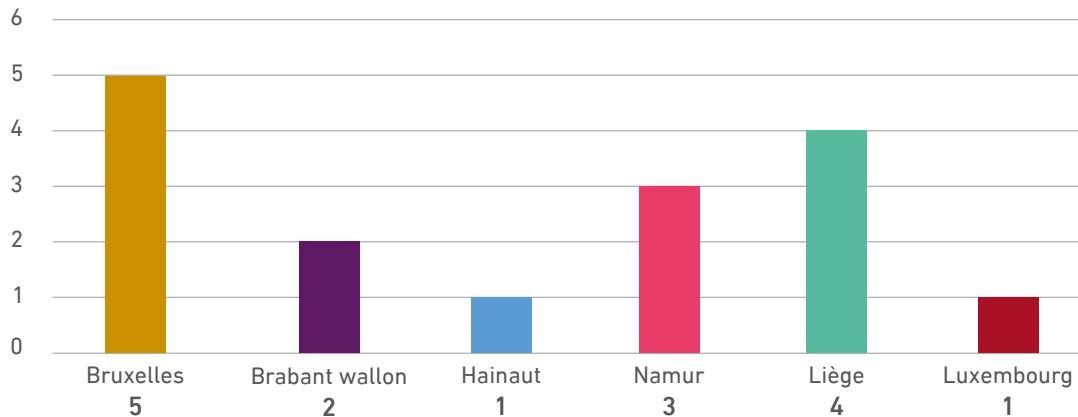
mettant de soutenir des initiatives innovantes favorisant l'accueil d'enfants dont les familles connaissent une grande

précarité socio-économique et ne fréquentant pas habituellement les centres de vacances.

Il vise à renforcer l'impact des centres de vacances dans la lutte contre les inégalités sociales, contre la pauvreté et

pour l'égalité des chances. L'appel à projet est doté d'un budget de 50 000 €. Les projets sont à réaliser pendant la période estivale et concernent principalement les plaines, également les camps et séjours.

Graphique
Répartition des lauréats Jump en 2023 par province



Depuis son lancement en 2017, 87 projets ont été soutenus pour un budget total de 350 000 €.

En 2023, le service centres de vacances a réceptionné 28 dossiers de candidature. Parmi ceux-ci, 16 projets *Jump!* ont été retenus. 9 opérateurs CDV ont présenté un nouveau dossier tandis que 7 opérateurs ont présenté un projet ayant bénéficié d'un subside l'année précédente.

Chaque lauréat peut bénéficier d'un subside maximal de 5 000 € par an.

► CONVENTION ONE-COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME (CGT)

En 2023, les centres de vacances résidentiels (séjours et camps) ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Région wallonne pour autant que leurs activités soient organisées sur le territoire de langue française de la Région wallonne. Cette aide financière supplémentaire se réalise via une convention entre l'ONE, le Commissariat général au Tourisme, la ministre de l'Enfance et la ministre du Tourisme. L'objectif de la Région wallonne est de soutenir le tourisme social des jeunes en les incitant à séjourner ou à camper en Wallonie.

En 2023, le forfait supplémentaire par nuitée enfant s'élevait à 0,753633 €.

Nous avons compté 298 554 nuitées : 40 927 pour les séjours et 257 627 pour les mouvements de jeunesse.

Le nombre d'enfants qui a profité d'une initiative résidentielle en Wallonie s'élève à 28 208, soit 22 835 enfants répartis sur 691 camps en Région wallonne et 5 373 enfants répartis sur 131 séjours.

Le budget total alloué par la convention CGT s'élevait à 224 999,97 €.



MISSIONS TRANSVERSALES POUR LA DATL

► LE MEDIA 100% ATL

100%ATL est une newsletter de l'ONE destinée aux personnes qui accueillent des enfants de 2,5 à 18 ans dans des lieux d'accueil temps libre, en accueil extrascolaire, en école de devoirs et en centre de vacances. Ce média vise à donner plus de visibilité au secteur en partageant projets, pratiques et ressources. Il prend la forme d'une lettre électronique envoyée 8 à 10 fois par an, dont 3 dossiers thématiques. L'inscription à 100%ATL est volontaire et gratuite. Le projet 100%ATL est porté par un groupe de travail pluridisciplinaire composé de partenaires externes et internes à l'ONE.

Depuis sa première parution, en janvier 2019, 46 éditions de la newsletter ont été envoyées : 14 dossiers thématiques et 32 éditions composées exclusivement d'infos et actualités ATL.

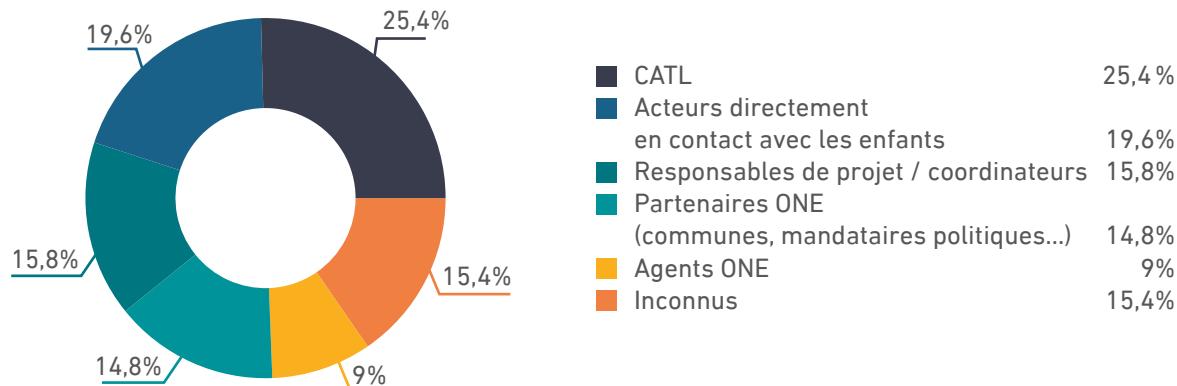
Les thèmes des dossiers en 2023 :

- La continuité, tisser le fil rouge (mars 2023)
- La continuité, une toile sur mesure (juin 2023)
- Le collectif dans l'ATL (novembre 2023)

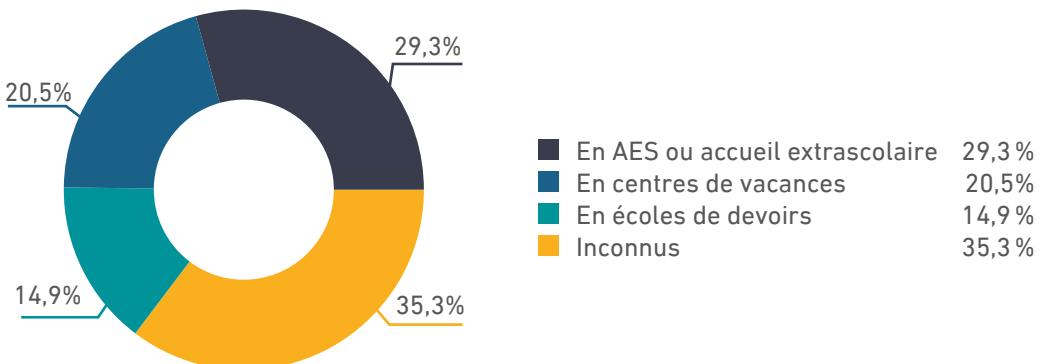
Site internet : <https://www.one.be/newsletter-atl/dcouvrez-les-newsletters/>

| QUEL EST LE PROFIL DES ABONNÉS ?

Graphique
Fonction exercée



Graphique
Secteurs d'activités



Par rapport aux autres années, le nombre de personnes qui exercent une fonction de coordination ou de responsable de projet a augmenté. Le nombre d'abonnés qui exercent une fonction d'accueil ou d'animation et le nombre de coordinateurs et coordinatrices ATL ont légèrement diminué. Les chiffres sont stationnaires pour les partenaires ONE et les agents ONE.

Depuis la création de 100%ATL, et jusqu'en 2022, la proportion des secteurs d'activités de l'audience (nombre de lecteurs potentiels) est assez stable.

En 2023, les chiffres concernant cette donnée sont tous en baisse, sauf celui qui concerne les « autres secteurs d'activités », qui a presque doublé.

Ceci démontre l'élargissement du public en termes de variété.

Le nombre d'abonnés en 2023 était de 1913, il est en constante augmentation depuis sa création.

Le taux moyen d'ouverture de l'ensemble des éditions de l'année 2023 est de 35.4%.

Le taux moyen d'ouverture des dossiers thématiques (34.5%) est moins élevé que celui des éditions informatives (36.2%). Depuis juin 2020 et jusque décembre 2023, le taux d'ouverture moyen s'élève à 28.6%.

En 2023, le taux moyen d'ouverture des 3 éditions thématiques est plus élevé.

Les liens les plus activés sont des contenus relatifs aux métiers de l'ATL et aux activités quotidiennes, aux informations concrètes et directement utilisables, aux contenus issus de supports de référence.

Les articles détaillant un sujet hébergés sur le site ONE ou un site partenaire ont tous été ouverts.

La possibilité d'accéder aux newsletters déjà parues via le site ONE, de lire certains articles de 100%ATL publiés via les médias ONE internes et externes (BIP, réseaux sociaux, actus sur le site ...) sont une opportunité de donner de la visibilité au secteur ATL.

► L'INSPECTION COMPTABLE

Le service inspection comptable remplit des missions transversales couvrant tous les secteurs subventionnés de la direction ATL. Il est chargé de l'accompagnement et du contrôle des opérateurs aux niveaux administratif et financier.

Les inspecteurs comptables rencontrent les opérateurs dans les situations suivantes :

- Visite de routine à l'initiative de l'inspecteur comptable ;
- À la demande d'un service lorsqu'existent des questions ou des doutes sur les données transmises ;
- À la demande des opérateurs, essentiellement pour des visites d'information aux nouveaux opérateurs.

En EDD et AES, les visites ont lieu au siège social de l'opérateur et sont systématiquement annoncées afin de permettre aux responsables de préparer l'ensemble des documents nécessaires au contrôle.

Pour les CDV et les PAD, les visites se font également sur rendez-vous mais se déroulent sur les lieux d'accueil pendant les activités.

Pendant l'année 2023, l'inspection comptable a réalisé 283 visites.

Tableau
Répartition des visites de l'inspection comptable

Secteur	2019	2021	2022	2023
AES1/CATL	94	42	104	100
AES2	94	24	46	72
EDD	30	8	21	28
CDV/PAD	54	68	47	55
Divers*	0	24	18	28
Totaux	272	166	236	283

* La rubrique divers concerne la participation à des événements, les rencontres avec des autorités communales, la participation à des CCA ...

► LES PARTENARIATS AUTOMNE-DÉTENTE (PAD)

Dans les mesures d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires annuels figure la création d'un nouveau dispositif d'accueil. En effet, avec la modification du calendrier scolaire, les opérateurs ont, depuis l'automne 2022, la possibilité de créer des partenariats afin d'élargir l'offre d'accueil durant les vacances d'automne et de détente : les PAD.

L'année 2023 a été la première année complète pour les PAD. Un PAD exceptionnel de printemps a même été ajouté afin d'utiliser un maximum du budget de 1 082 000 €, alloué aux partenariats 2023.

Outre l'élargissement de l'offre d'accueil, les objectifs principaux des PAD sont d'accueillir des enfants âgés de 30 mois à 15 ans, et en particulier les enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel et en situation de pauvreté.

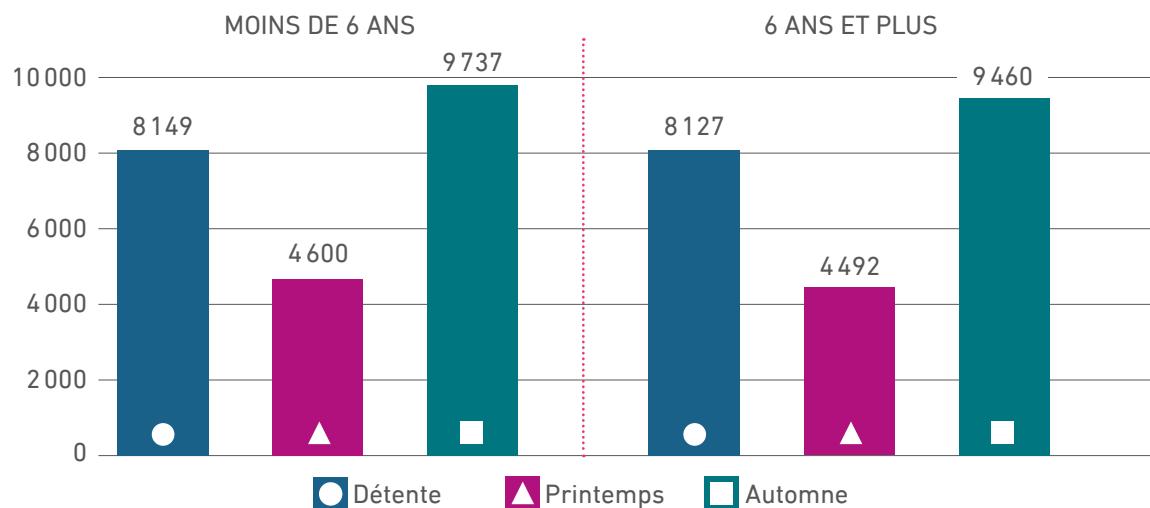
En effet, l'accueil des petits requiert des conditions spécifiques en termes d'encadrement, de locaux, d'infrastructure et de matériel qui font que l'offre n'est pas suffisamment développée par rapport aux besoins des familles, d'autant plus si elles sont dans une situation de précarité.

Bonne nouvelle ! Les résultats chiffrés des PAD 2023 nous ont permis de constater qu'il y avait autant d'enfants de moins de 6 ans que d'enfants de 6 ans et plus accueillis dans les différents PAD organisés en FWB.



Graphique

Nombre de présences dans les PAD par catégorie d'âge

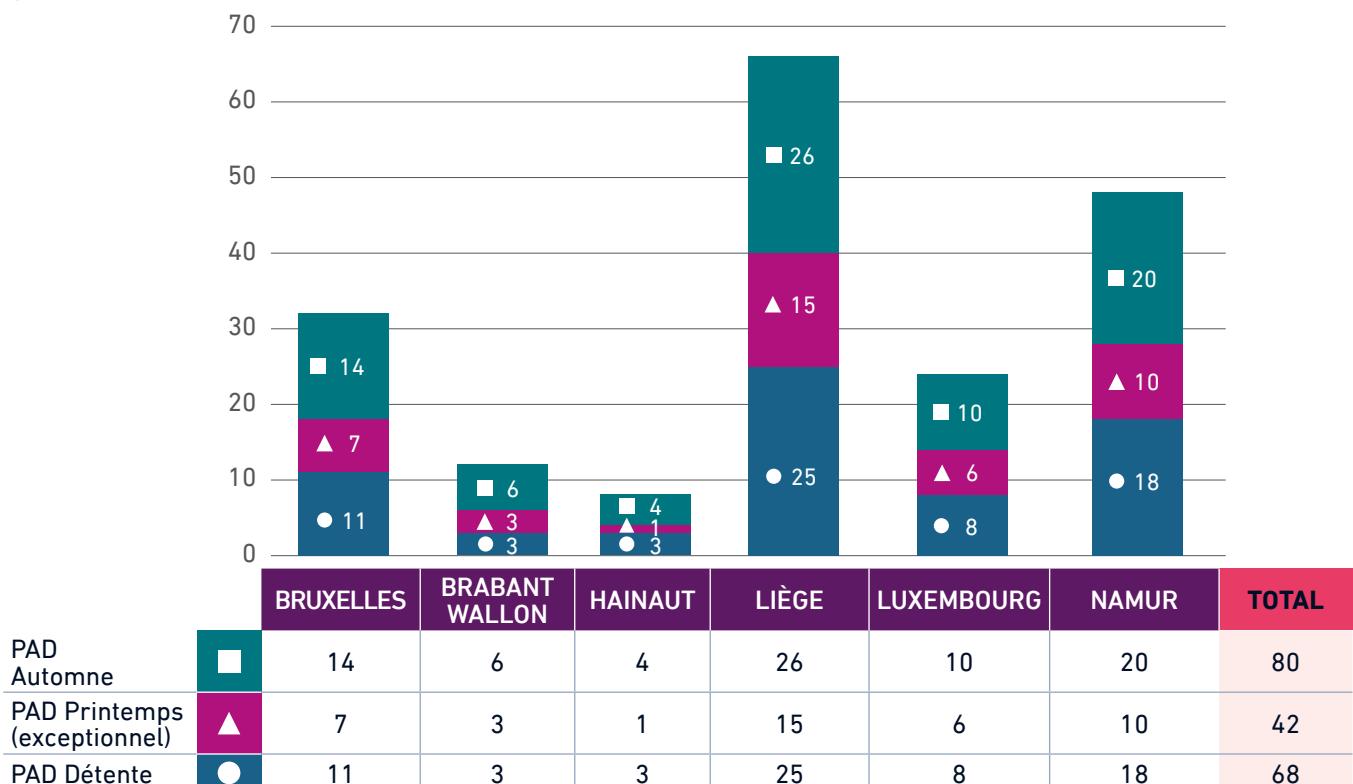


De même, on a pu constater que les opérateurs s'apprirent petit à petit ce nouveau dispositif et qu'ils étaient de plus en plus nombreux à se lancer dans l'aventure. Comme le montre le graphique ci-dessous : 68 PAD ont vu le jour aux vacances de détente tandis que 80 se sont déroulés en automne.

Le PAD de printemps, qui a été organisé de manière exceptionnelle, laissant peu de temps aux opérateurs pour la mise en œuvre, a malgré tout permis la création de 42 PAD.

Graphique

Nombre de PAD par subrégion 2023



Quant aux subsides, le Gouvernement avait prévu une enveloppe d'un million d'euros (indexé) à répartir sur les deux périodes.

Comme déjà expliqué, le total du budget alloué à la période de détente n'a pas complètement été dépensé, le sous-consommé a été attribué à une période exceptionnelle de printemps.

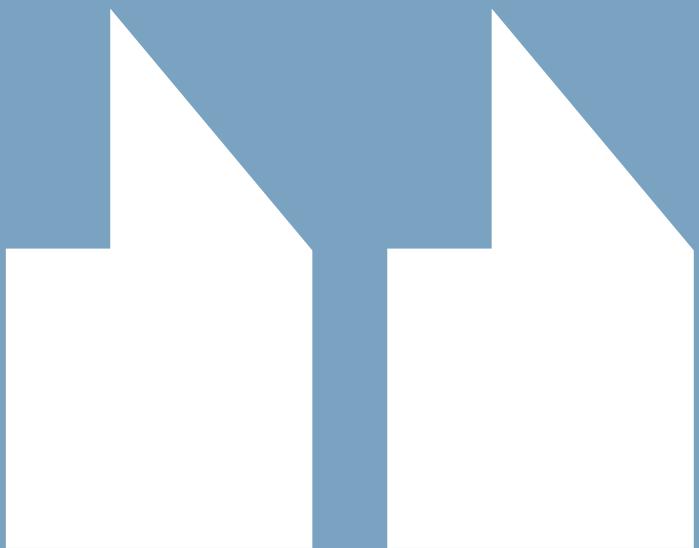
Tableau

Budget alloué à la période de détente

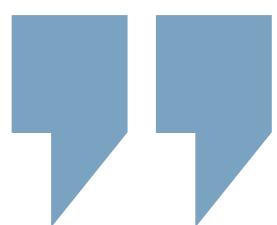
	Automne	Printemps	Détente
Budget prévu	541 409,35 €	189 169,58 €*	565 701,87 €**
Budget dépensé	352 239,77 €	163 334,97 €	436 637,16 €
Sous-consommé	189 169,58 €	24 292,50 €	129 064,71 €

* Budget récupéré d'automne

** Enveloppe de base + sous-consommé de printemps



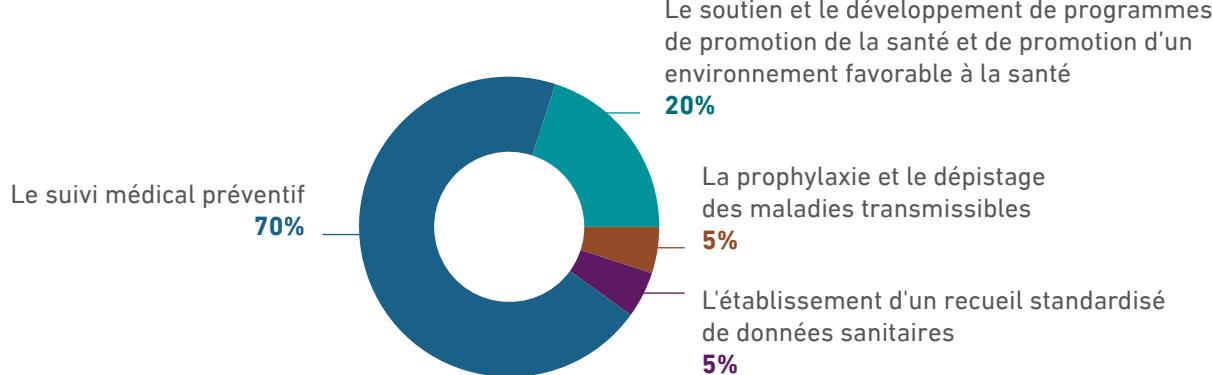
LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE)



PRÉSENTATION DE LA PSE

La promotion de la santé à l'école se décline en 4 missions :

Graphique
Missions de la PSE



Le graphique ci-dessus représente les quatre grandes missions de la PSE :

1. Le soutien et le développement de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement favorable à la santé

Chaque service ou centre développe un projet de service. Celui-ci définit la politique de santé que le centre ou le service entend développer pour les établissements scolaires sur base des besoins de ceux-ci et des priorités de santé publique établies par les autorités.

2. Le suivi médical préventif

Le suivi médical préventif des élèves qui comprend les bilans de santé individuels et le programme de vaccination¹. Ce suivi est effectué en collaboration avec les parents ou le milieu familial de l'élève et les professionnels intervenant dans le cadre de la prise en charge individuelle de la santé des jeunes. Chaque élève bénéficiera de plusieurs bilans de santé (entre 5 et 7 durant son parcours scolaire). Des bilans de santé supplémentaires, en raison de risques particuliers ou imprévisibles ainsi que pour renforcer l'égalité des chances en santé, peuvent également avoir lieu.

3. La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles

Les équipes de PSE sont les référents médicaux qui soutiennent et conseillent les établissements scolaires dans le cadre des maladies transmissibles. Le médecin scolaire décide, en collaboration avec l'inspection régionale d'hygiène, des mesures à prendre et en avertit les établissements, les parents, les élèves majeurs ou les étudiants.

Le soutien et le développement de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement favorable à la santé
20%

La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles
5%

L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires
5%

4. L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires

L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires contribue à une définition des besoins locaux en matière de santé et à l'élaboration d'une politique communautaire pour la santé des jeunes. Il permet d'effectuer des analyses globales sur l'évolution de la santé des enfants en âge scolaire et des comparaisons entre régions. Ce recueil reprend des données relatives à la signalétique, à la vaccination, à la biométrie (poids, taille, indice de masse corporelle, vue) et au suivi de l'élève.

Vous trouverez, à la page suivante, un exemple de données que nous récoltons pour le suivi médical préventif, la « Mission 2 ».

¹ Pour plus d'informations sur la vaccination en PSE, vous pouvez consulter la partie "Santé" de ce rapport d'activité

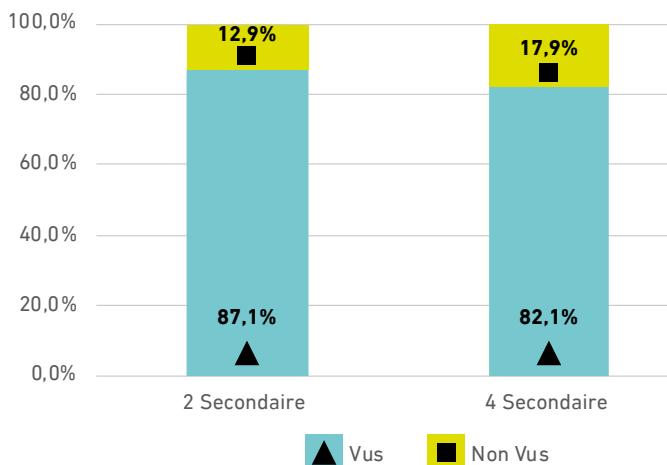
BILANS DE SANTÉ

Le service PSE a vu 37 189 (87,1%) élèves de deuxième secondaire et 29 989 (82,1%) élèves de quatrième secondaire pour un bilan de santé pendant l'année scolaire 2022-2023.

Le nombre d'élèves non vus s'élève à 5 524(12,9%) en deuxième secondaire et 6 555 (17,9%) élèves de quatrième secondaire.

Graphique

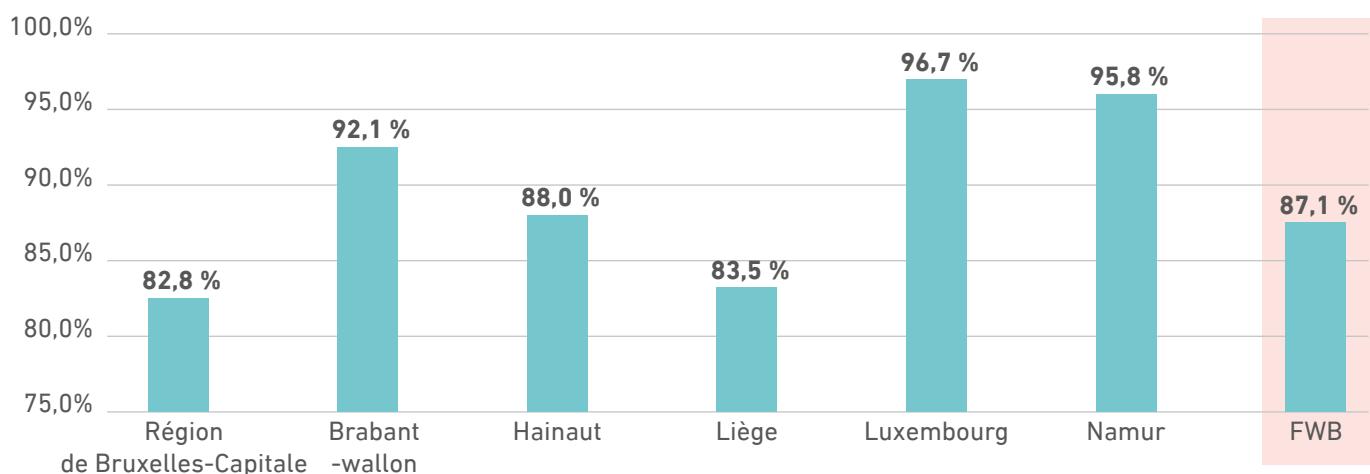
Pourcentage des élèves vus ou non - en 2^{ème} et 4^{ème} secondaire par les services de la PSE



Au niveau des provinces et de la région de Bruxelles-Capitale, comme le montrent les graphiques ci-dessous, on constate que le pourcentage d'élèves vus en deuxième secondaire est plus élevé au Luxembourg avec 96,7% avec 3,3% seulement d'élèves non vus.

Graphique

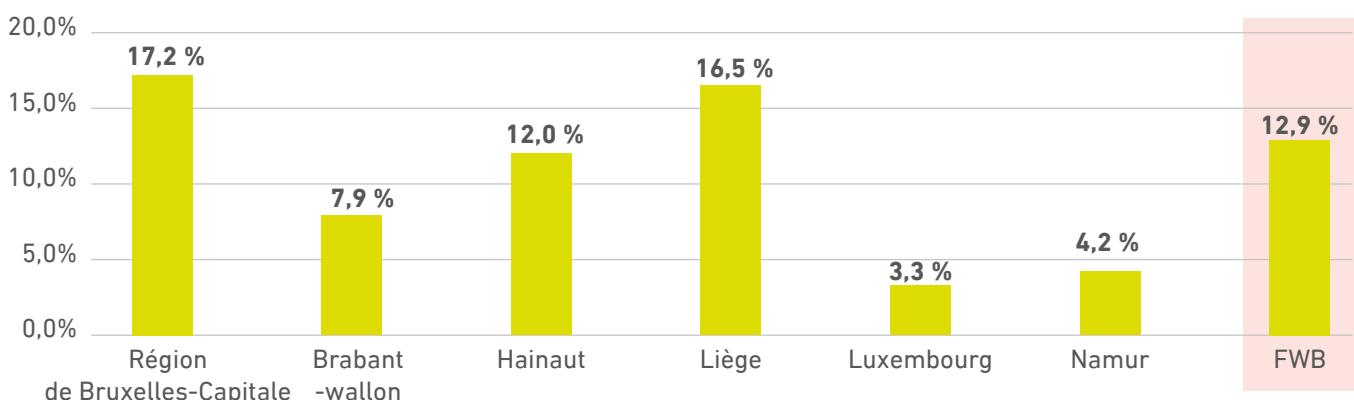
Répartition par subrégion des élèves vus en deuxième secondaire



Le nombre d'élèves non vus est plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale (17,2%) et à Liège (16,5%), la moyenne d'élèves non vus à la FWB culmine à 12,9%.

Graphique

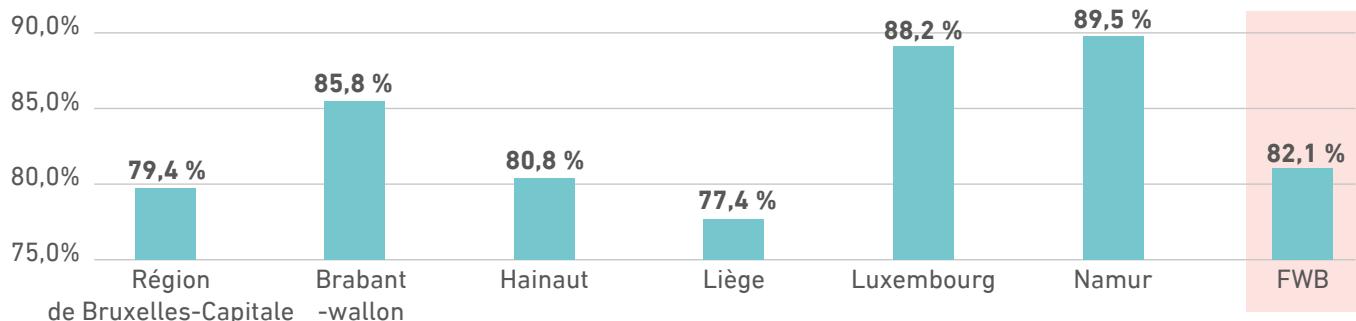
Répartition par subrégion des élèves non vus en deuxième secondaire



S'agissant de la quatrième secondaire au niveau des provinces et de la région de Bruxelles-Capitale, on constate que le pourcentage d'élèves vus est plus élevé à Namur avec 89,5% avec 10,5% d'élèves non vus.

Graphique

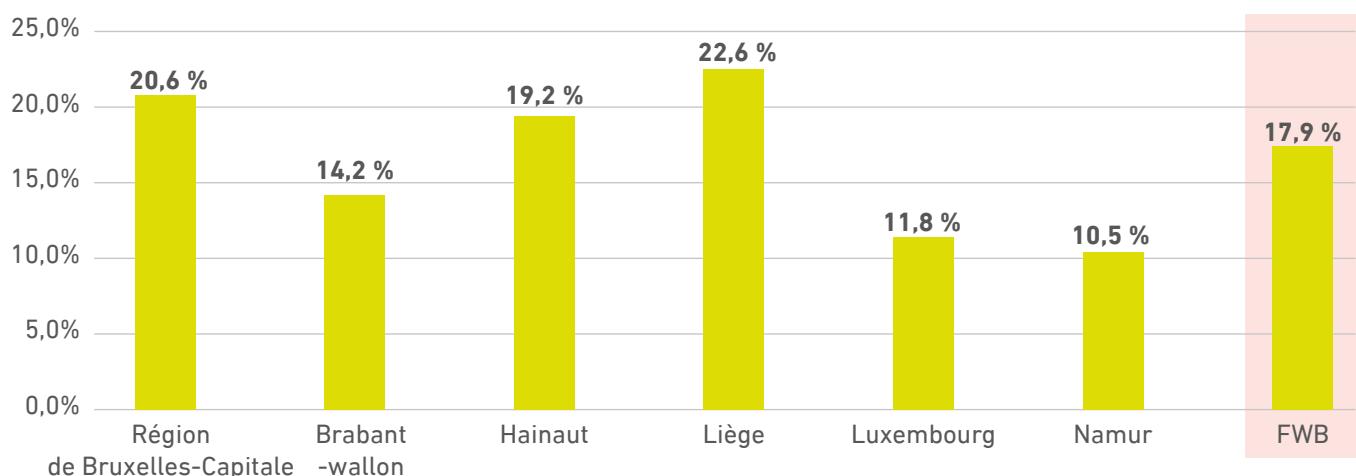
Répartition par subrégion des élèves vus en quatrième secondaire



Le nombre d'élèves non vus est relativement plus élevé en quatrième secondaire qu'en deuxième secondaire avec 22,6% à Liège, 20,6% dans la région de Bruxelles-Capitale et 19,2% dans le Hainaut, la moyenne d'élèves non vus à la FWB s'établit à 17,9%.

Graphique

Répartition par subrégion des élèves non vus en quatrième secondaire

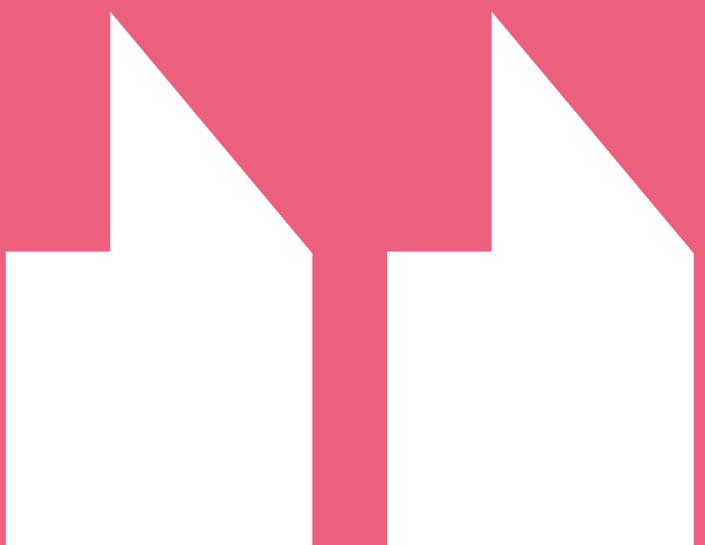


Tableau

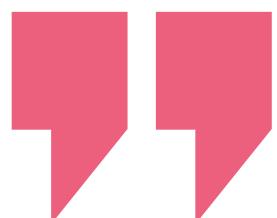
Évolution du nombre d'élèves vus par la PSE au cours des cinq dernières années scolaires

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bruxelles	10 172	8 775	3 830	4 394	10 369
Brabant-Wallon	4 130	3 282	393	1 191	2 493
Hainaut	11 521	9 719	557	4 946	10 350
Namur	4 817	4 727	921	359	3 434
Liège	8 120	6 468	2 374	6 287	7 524
Luxembourg	3 055	3 205	152	2 338	3 019

Ce tableau montre que pendant l'année scolaire 2022-2023 nous avons quasiment retrouvé le niveau d'élèves vus de 2018-2019, cela correspond au pourcentage existant avant la crise Covid, il aura donc fallu trois années scolaires intermédiaires pour retrouver un taux de réalisation stable.



L'ADOPTION



L'Office est agréé comme Organisme d'adoption par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction de l'Adoption – Administration générale de l'Aide à la jeunesse). Cet agrément est valable pour l'adoption interne, soit pour intervenir comme intermédiaire à l'adoption d'enfants nés ou résidant sur le territoire belge francophone.

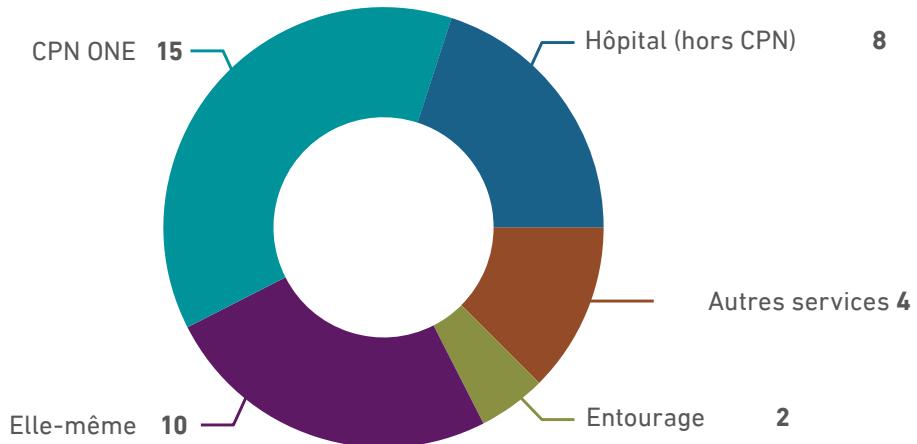
L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE NAISSANCE

Durant l'année 2023, l'ONE a ouvert **39 dossiers de parents de naissance**, dont 5 faisaient déjà l'objet d'un suivi en 2022.

Ces dossiers ont été ouverts majoritairement suite au contact pris par des professionnels de première ligne (15

de consultations prénatales de l'ONE, 8 de services sociaux hospitaliers et 4 d'autres services tels que CPAS ou centre de planning familial). 12 de ces contacts ont par ailleurs été initiés par les parents de naissance eux-mêmes ou par leur entourage.

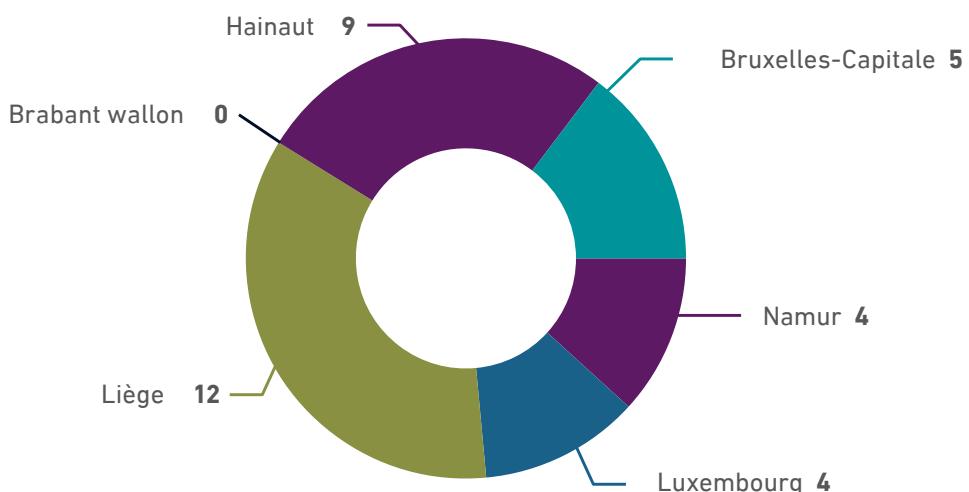
Graphique
Origine du contact avec ONE Adoption



Sur l'ensemble de ces contacts, **34 mères ou couples de parents de naissance ont fait l'objet d'un accompagnement** par l'équipe psycho-sociale du service. Au total, en 2023, 113 entretiens d'accompagnement ont eu lieu sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles – soit entre 1 et 13 entretiens par situation accompagnée.

Les interventions d'accompagnement du service de l'adoption en 2023 ont eu lieu sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une prédominance pour l'accompagnement de personnes résidant en province de Liège (12 situations) et province du Hainaut (9 situations). 5 situations relevaient du territoire de Bruxelles-Capitale, 4 de la province de Namur et 4 de la province du Luxembourg.

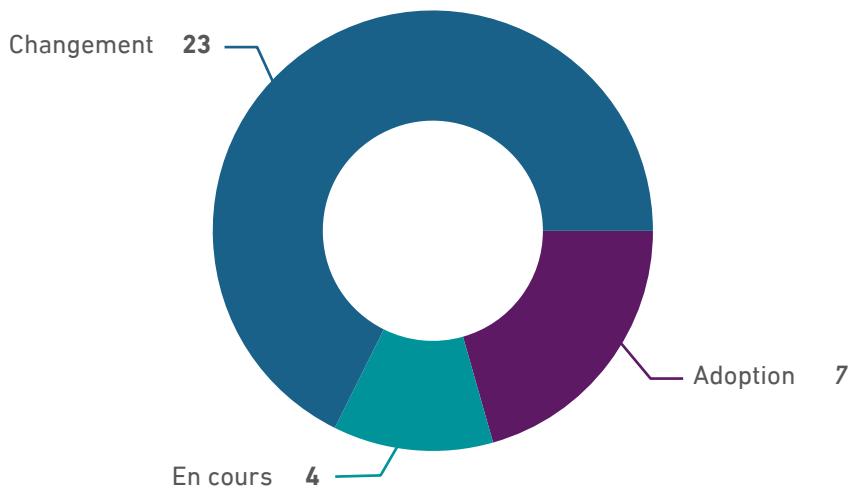
Graphique
Ancrage territorial des situations suivies



Il est important de noter que l'ensemble des suivis effectués par le service ONE Adoption ne conduit pas à la mise en adoption de l'enfant (ou des enfants) concerné(s). En effet, sur les 34 situations qui ont fait l'objet d'un suivi en 2023 (en ce compris 4 situations dont le suivi était en cours en 2022), seules **7 se sont concrétisées, en 2023, par la signature d'un acte notarié de consentement à l'adoption.**

4 situations étaient toujours en cours d'accompagnement au 31 décembre 2023. Pour les 23 autres situations suivies, l'accompagnement des parents de naissance s'est clôturé par un autre projet de vie pour l'enfant.

Graphique
Issues de l'accompagnement ONE Adoption



LE SUIVI DES ENFANTS EN VUE D'ADOPTION

En 2023, le service ONE Adoption a assuré la prise en charge de **18 situations d'enfants en vue d'une adoption** (dont 5 relevaient de demandes formulées en 2022). L'ensemble de ces prises en charge ont été initiées à la demande de parents de naissance.

Sur ces 18 situations, 7 ont fait l'objet, en cours d'accompagnement, d'une demande de retrait de prise en charge, le parent ayant renoncé à la mise en adoption. Une autre situation a conduit à confier le suivi de l'enfant à un autre service, pour des raisons liées à sa santé.

Sur les 10 situations d'enfants pour lesquelles la prise en charge a été maintenue, 7 ont conduit à la rédaction d'un rapport sur l'enfant, préalable à une démarche d'apparentement – la période de réflexion étant toujours en cours pour les 3 autres enfants à la date du 31 décembre 2023.

7 situations d'enfants ont donc fait l'objet d'une demande d'accord pour apparentement à la Direction de l'Adoption en 2023 (NB : l'un des enfants, tenant compte que l'accord de la Direction de l'adoption est intervenu fin décembre, a été apparenté en 2024).

L'ENCADREMENT DES CANDIDATS ADOPTANTS

L'intervention du service de l'adoption dans l'encadrement des candidats adoptants intervient à plusieurs niveaux : au niveau des enquêtes sociales relatives à l'établissement des qualifications et aptitudes générales des candidats à

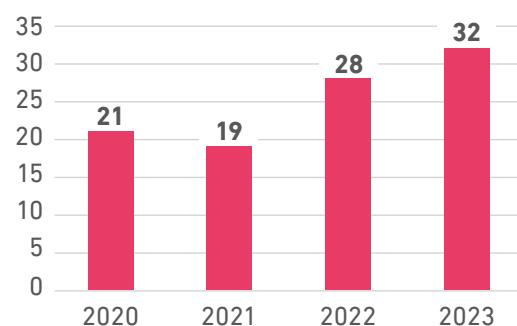
l'adoption (interne ou internationale), et ensuite au niveau de l'évaluation psychomédicosociale des candidatures à l'adoption interne en vue de la concrétisation d'un projet d'adoption extrafamiliale avec l'ONE.

► ENQUÊTES SOCIALES PRÉALABLE À L'APTITUDE

L'Office a été mandaté par la Direction de l'adoption pour contribution, via une psychologue du service de l'adoption, à la rédaction de trente-deux enquêtes sociales pour adoption extrafamiliale en 2023.

Ce nombre est en augmentation depuis 2020 comme le montre le graphique ci-contre.

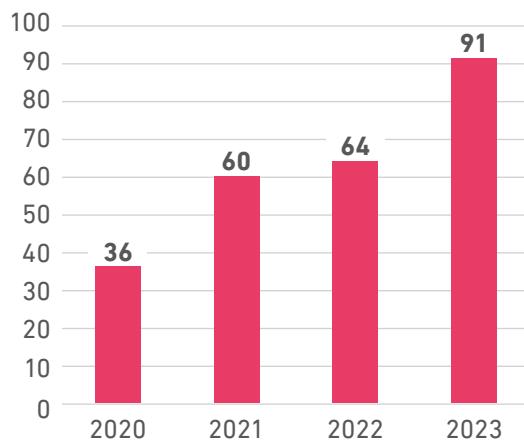
Graphique
Évolution du nombre de désignations pour enquête sociale extrafamiliale (aptitude)



Ce travail représente plus de 90 heures d'entretiens et plus de 120 heures de rédaction de rapport.

Graphique

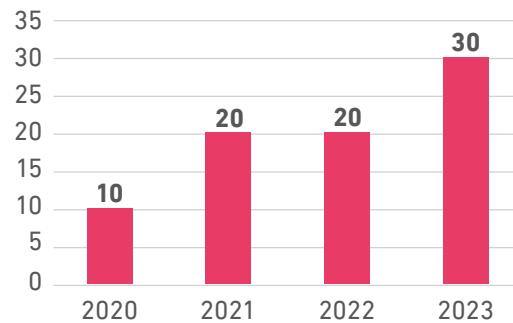
Évolution du nombre d'entretiens psychologiques menés dans le cadre d'enquêtes sociales extra-familiales (aptitude)



Tenant compte du délai de traitement, trente rapports ont été adressés à la Direction de l'adoption en 2023 – ce nombre représentant également une augmentation substantielle par rapport aux années précédentes.

Graphique

Évolution du nombre de rapports d'enquêtes sociales (extrafamiliales) envoyés à la Direction de l'adoption



► ENCADREMENT DES CANDIDATS EN VUE D'UN APPARENTEMENT

En 2023, le service a organisé **12 séances d'informations préalables** à l'attention des candidats adoptants, conformément à ce que prévoit la réglementation relative au parcours des candidats adoptants. Celles-ci ont permis de rencontrer **67 couples ou candidats célibataires** (43 couples hétérosexuels, 21 couples de même sexe et 3 personnes seules).

Pour ce qui concerne le **dépôt de candidature** réservé aux personnes ayant pris part à la séance d'information préalable, en 2023, le service de l'adoption a enregistré **le dépôt de candidatures relatives à 70 projets d'adoption différents**, portés respectivement par 34 couples hétérosexuels, 33 couples de même sexe et 3 candidats à l'adoption monoparentale.

Les candidatures adressées à l'Office en 2023 ont fait l'objet d'une analyse de recevabilité et ont conduit à la planification de **17 évaluations psychomédicosociales** de projets d'adoption. 12 d'entre elles concernaient des candidats à l'adoption hétéroparentale, quatre concernaient des candidats à l'adoption homoparentale et une concernait une candidature à l'adoption monoparentale.

Les candidats concernés ont ainsi reçu en 2023 un courrier les invitant à prendre part aux entretiens de l'étude psychomédicosociale. Compte tenu des délais de planification, 10 candidatures ont fait l'objet d'un examen psychomédico-social complet en 2023, 6 autres se sont terminées en 2024. Un dossier n'a pas été mené à terme par décision spontanée d'arrêt de la procédure par les candidats concernés.

Au terme de l'examen psychomédicosocial des projets soumis à l'Office, en ce compris la délibération de l'équipe pluridisciplinaire du service de l'adoption, on dénombre en 2023 la signature de **9 conventions** – 5 avec des candidats à l'adoption hétéroparentale et 4 avec des candidats à l'adoption homoparentale.

Le nombre de candidatures disponibles pour une proposition d'enfant au 31 décembre 2023 était de 14 – soit 8 candidatures à l'adoption hétéroparentale et 6 candidatures à l'adoption homoparentale, confirmant la tendance enregistrée depuis plusieurs années à un équilibrage entre le nombre de candidatures à l'adoption homoparentale et à l'adoption hétéroparentale.

LES APPARENTEMENTS

En 2023, **7 enfants (4 filles et 3 garçons)** ont été confiés à des candidats adoptants, après la signature d'un acte notarié portant sur le consentement à l'adoption de l'enfant.

Sur ces 7 enfants confiés, 4 ont été placés chez des candidats en couple hétérosexuel et 3 ont été placés chez des candidats en couple de même sexe.

Au moment de leur placement en famille en vue de l'adoption, les 7 enfants étaient âgés entre 78 et 97 jours de vie – soit 3 mois en moyenne.

S'agissant des **délais d'apparentement**, on observe en 2023 pour les 7 projets qui se sont concrétisés un délai moyen de 369 jours, soit environ un an, entre la signature de convention et le rendez-vous de proposition d'enfant. Le délai le plus court était de 155 jours (soit environ 5 mois), tandis que le délai d'attente le plus long était de 520 jours (soit environ 1 an et 5 mois).

Tableau
Délais d'apparentement

	Minimum	Moyenne	Maximum
Délai entre la signature de convention et la proposition d'enfant	155 jours	376 jours	520 jours

En 2023, le service de l'adoption a assuré un **suivi d'apparentement** obligatoire pour 20 familles, et ce à l'occasion de 26 visites réalisées à domicile.

Par ailleurs, 15 programmes d'accompagnement obligatoire ont été clôturés par un jugement d'adoption rendu en 2023 – pour lesquels le service était présent aux audiences du Tribunal de la famille.

Ces jugements ont été rendus dans un délai moyen de 320 jours (soit environ 11 mois) après le dépôt de la requête au Tribunal de la famille.

Tableau
Suivi d'apparentement

	Minimum	Moyenne	Maximum
Délai entre le dépôt de requête et le prononcé de l'adoption d'enfant	133 jours	320 jours	617 jours

Chronogramme

Chronogramme synthétique relatif au suivi des candidats adoptants, des apparentements, des suivis post-adoptifs et des recherches d'origines

Préparation /
Jugement d'aptitude

Séance d'info

Examen de candidature

Examen de recevabilité
(trimestriel)

70 projets :

- 34 couples hétérosexuels
- 43 couples homosexuels
- 3 personnes seules

12 séances

- 67 projets (couples ou personnes seules)

Évaluation psychomédico-sociale du projet

(délai : 4 mois)

17 évaluations PMS de projets :

- 12 couples hétérosexuels
- 4 couples homosexuels
- 1 personne seule



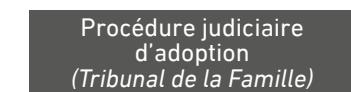
Convention
(liste d'attente)

9 évaluations PMS favorables
(5 couple hétérosexuels
4 couples homosexuels)
> 14 candidatures en attente au 31/12

Apparentement

7 apparentements en 2023

- 4 en famille hétéroparentale
- 3 en famille homoparentale



Procédure judiciaire
d'adoption
(Tribunal de la Famille)



Jugement
d'adoption

15 jugements rendus en 2023

des parents de naissance

Prise en charge des enfants
en vue d'une adoption

DOSSIER D'APPARENTEMENT
VALIDE PAR LA DIRECTION
DE L'ADOPTION

7 dossiers (avec consentement notarié)

Suivi post-adoptif

20 familles suivies
(dont 13 apparentements avant 2023)

- 26 entretiens à domicile

9 familles suivies après jugement d'adoption

Recherches d'origines

10 demandes de recherche d'origines

- 16 entretiens

LES SUIVIS POST-ADOPTIFS ET LES RECHERCHES D'ORIGINES

L'accompagnement du service adoption de l'Office est également assuré après le prononcé du jugement. Il porte soit sur le suivi post-adoptif (ou soutien la parentalité adoptive) et répond aux demandes des familles lorsque l'enfant adopté est encore mineur, soit sur la recherche d'origines, et concerne alors des adopté·e·s majeur·e·s.

En 2023, un suivi post-adoptif a été assuré pour 9 enfants adoptés (mineurs d'âge) et leurs parents.

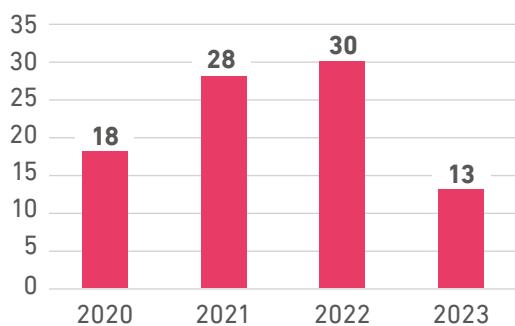
Pour ce qui concerne les recherches d'origines, 10 situations ont fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre d'une démarche de recherche des origines. Cet accompagnement a donné lieu à seize entretiens encadrés par notre service.

LE TRAVAIL D'EXPERTISE RELATIF AUX ENQUÊTES SOCIALES POUR LES ADOPTIONS INTRAFAMILIALES

Les psychologues d'ONE Adoption ont contribué à la réalisation des enquêtes sociales ordonnées par les Tribunaux en vue de statuer, comme le prévoit le Code civil, sur les qualifications et aptitudes à l'adoption intrafamiliale – soit d'un enfant familier ou apparenté au(x) candidat(s) à son adoption.

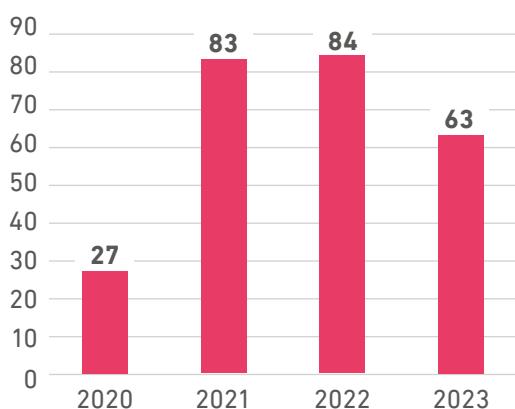
À cet égard, en 2023, ONE Adoption a reçu le mandat pour la réalisation de 13 enquêtes sociales (volet psychologique) dans le cadre de projets d'adoptions intrafamiliales. Ce nombre est en diminution par rapport aux années précédentes.

Graphique
Évolution du nombre de désignations pour enquête sociale intrafamiliale



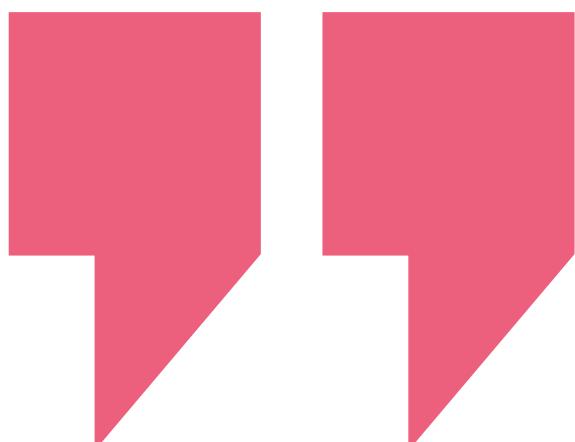
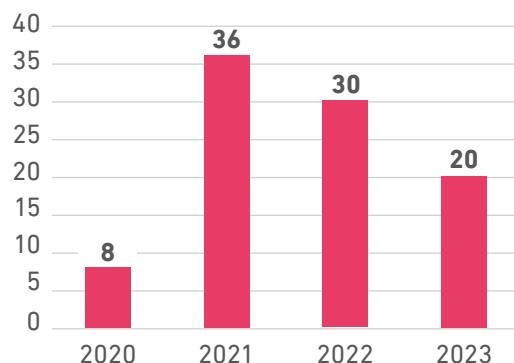
Néanmoins, considérant les délais de planification des entretiens et de rédaction des rapports, en ce compris pour les désignations de l'année 2022, 63 entretiens ont été menés et 20 rapports ont été adressés à la Direction de l'Adoption, laissant apparaître une charge de travail plus importante, en partie liée à la nécessité de résorber les arriérés de l'année précédente.

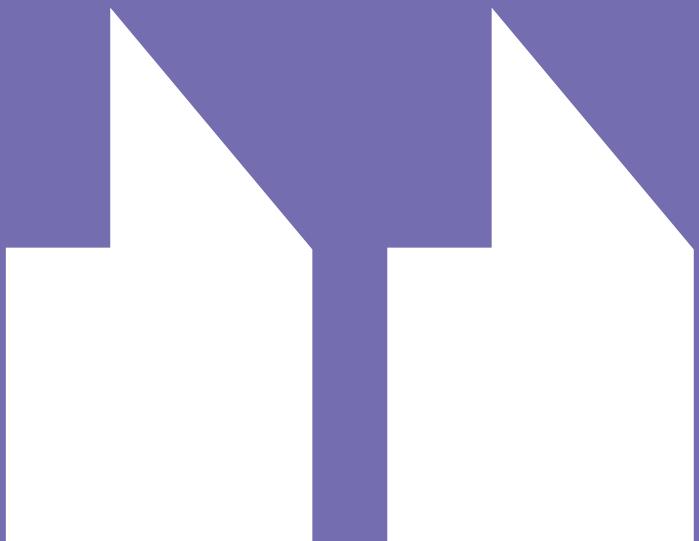
Graphique
Évolution du nombre d'entretiens psychologiques menés dans le cadre d'enquêtes sociales intrafamiliales



Graphique

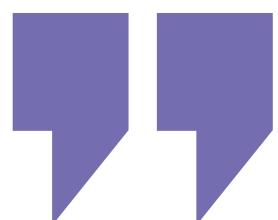
Évolution du nombre de rapports d'enquêtes sociales (intrafamiliales) envoyés à la Direction de l'adoption





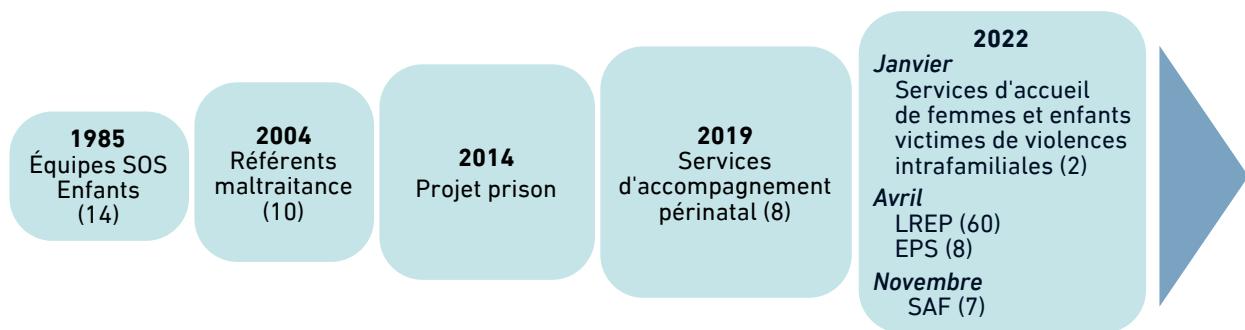
CAPP

**Service de Coordination et d'Appui
en matière de Prévention
et de Protection de l'enfant**



Le Service de Coordination et d'Appui en matière de Prévention et de Protection de l'enfant (CAPP), dénommé « Service SOS Enfants » jusqu'en 2022, a vu l'étendue de ses missions augmenter de manière significative ces dernières années.

La ligne du temps ci-dessous retrace l'intégration de nouveaux acteurs et projets dans les attributions du Service au fur et à mesure des actes législatifs relatifs à leur intégration dans le portefeuille du CAPP¹.



Au vu de l'intégration récente au CAPP des Services d'accueil de femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales, des LREP, des EPS et des SAF, les données ne sont pas disponibles pour l'année 2023.

GLOSSAIRE

Les **Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP)** sont des espaces qui accueillent des jeunes enfants avec leur(s) parent(s) ou une personne avec qui l'enfant a tissé des liens importants. Cet accueil s'effectue en présence de professionnels et de volontaires qui permettent, par leur accompagnement, de soutenir la relation entre l'enfant et son ou ses parents et de rompre l'isolement social vécu par certaines familles.

Les **Espaces Parents dans la Séparation (EPS)** offrent un espace d'accueil, de sensibilisation et d'écoute destiné aux parents en cours de séparation ou déjà séparés éprouvant des difficultés dans leur relation parentale. Ces espaces accompagnent les parents pour qu'ils puissent se recentrer sur les besoins de leur enfant et construire une coparentalité responsable et adaptée à la situation.

La **maltraitance** surgit généralement dans un contexte relationnel caractérisé par une emprise ou un rapport de force et ne peut se réduire ou être identifiée au seul comportement d'un adulte ou aux seules atteintes d'un enfant. Selon l'OMS, la maltraitance de l'enfant « désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, d'abus sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir »².

Le **signalement** est l'acte de communication (par téléphone, par courrier, lors d'un rendez-vous ou d'une permanence) au cours duquel une personne formule une demande, signale une inquiétude, un acte ou une suspicion de *maltraitance* auprès d'une équipe SOS Enfants.

Un même signalement peut révéler la conjugaison de plusieurs types de maltraitance (physique, sexuelle, psychologique, institutionnelle, exposition à de la violence entre partenaires, négligence grave). L'**analyse de la demande** par l'équipe SOS Enfants permet d'identifier le mode d'intervention le plus adéquat (prise en charge ou réorientation).

L'analyse de la demande peut déboucher sur une **prise en charge** par l'équipe, qui peut être de trois types :

- Le travail de **diagnostic** (qui peut se prolonger par un suivi thérapeutique) consiste en une évaluation clinique pluridisciplinaire de la situation vécue par la victime ;
- Une équipe peut également entamer directement un **suivi thérapeutique** si un diagnostic a déjà été posé dans le passé (en interne ou par un autre professionnel) ;
- Enfin, l'équipe peut s'engager dans une **prise en charge indirecte**, lors de laquelle il n'y a pas de rencontre directe avec l'enfant et/ou sa famille, mais l'équipe fournit un travail conséquent de supervision de professionnels, par exemple.

1 À l'exception notable de la fonction de Référent Maltraitance, interne à l'ONE et créée en 2004, le CAPP accompagne des services préexistants et reconnus par des actes législatifs.

2 OMS. 2022. Maltraitance des enfants. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/child-maltreatment>. Consulté le 14-06-2023.

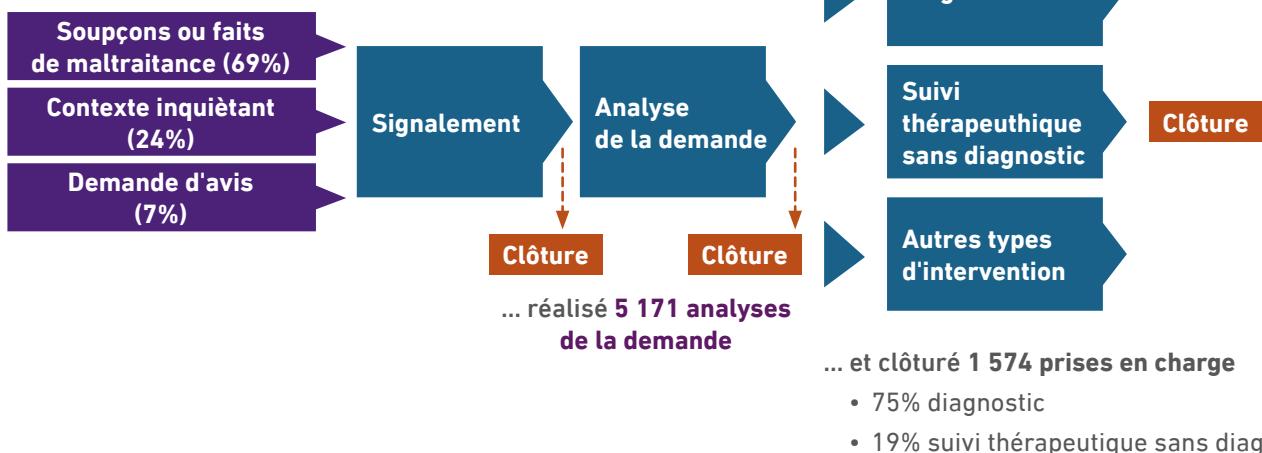
LES ÉQUIPES SOS ENFANTS

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 14 équipes SOS Enfants interviennent dans la prévention et la prise en charge de situations de maltraitance infantile avérées ou suspectées. Pour chaque signalement, des données concernant la situation, son analyse et son éventuelle prise en charge sont récoltées par les équipes. Il convient toutefois de souligner que ces données ne peuvent être considérées comme parfaitement représentatives de la réalité de la maltraitance infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles : il reste nécessaire de garder à l'esprit qu'il est certain que des situations « passent sous le radar », fussent-elles encadrées par d'autres professionnels ne référant pas à SOS Enfants, ou enfermées dans la sphère privée. Ainsi, on comprendra qu'**une hausse (ou une baisse) des signalements ne constitue pas nécessairement un changement du nombre réel des situations maltraitantes, mais plutôt du nombre de situations maltraitantes captées par les équipes SOS Enfants³.**

► SOS ENFANTS EN CHIFFRE (2023)

En 2023, les équipes ont reçu **6 579 signalements**

Motif : maltraitance avérée/suspectée (69%), contexte inquiétant (24%), demande d'avis/suivi ou autre (7%)



3 D'autre part, un biais important et connu des bases de données relatives à la maltraitance infantile est la surreprésentation de groupes sociaux déjà « captés » par des services publics (e.g. le SAJ dans le cas des équipes SOS Enfants, cf. infra), notamment en des considérations relatives à la précarité socio-économique. e.g. Baldwin et al. 2019. Agreement Between Prospective and Retrospective Measures of Childhood Maltreatment. *JAMA Psychiatry* 76(6):584-593. DOI: 10.1001/jamapsychiatry.2019.0097 ; Lacerte et al. 2014. Maximiser l'utilisation des bases de données administratives en recherche sociale au bénéfice des enfants vulnérables. *Service social* 60(1) : 90-99. DOI : 10.7202/1025135ar.

4 Pour l'année 2023, les données ont été extraites et traitées le 04 juin 2024. Les situations concernant les enfants à naître – des situations prénales – parviennent aux équipes SOS principalement dans le cadre d'un contexte inquiétant ou d'une exposition aux conflits/violences conjugales. Ces situations ne peuvent être reprises actuellement dans le programme IMISOS.

TENDANCES GÉNÉRALES

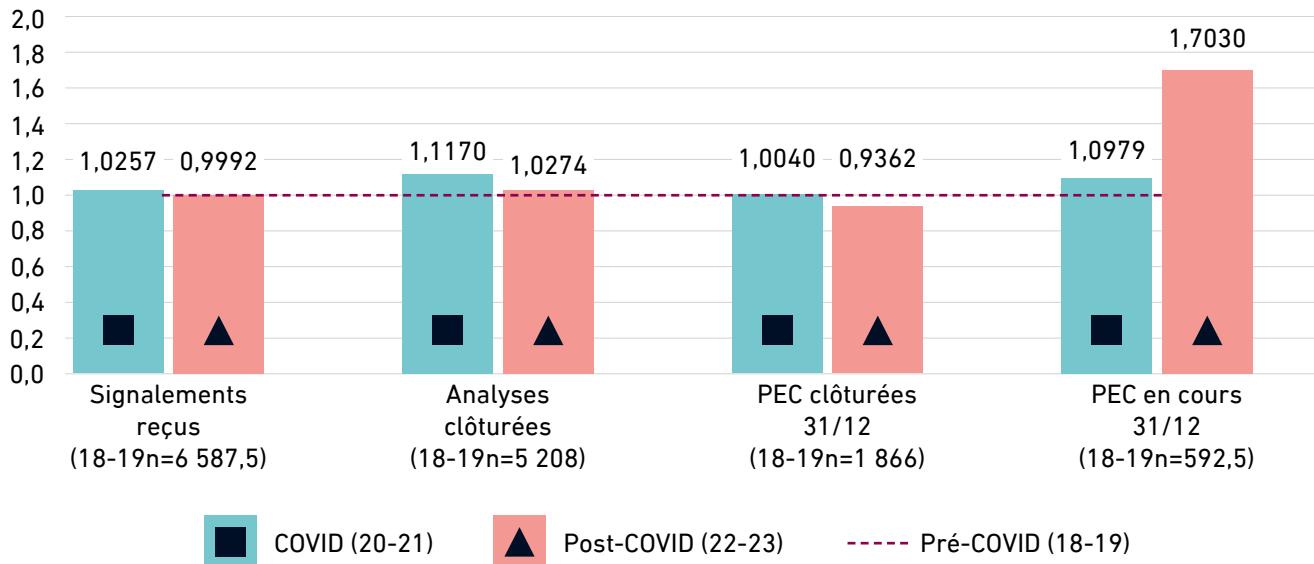
Tout semble se passer comme si les équipes SOS Enfants subissaient les séquelles de moyen-terme de la crise liée à la COVID-19.

Avec un flux stable de dossiers entrants et d'analyses réalisées par les équipes, le nombre de prises en charge clôturées annuellement baisse tendanciellement tandis que le nombre de dossiers toujours en cours augmente de manière drastique, indiquant une accumulation particulièrement importante de la charge de travail pour les équipes SOS Enfants.

Alors que depuis – au moins – 2016, le nombre de signalements reçus par les équipes SOS Enfants augmentait légèrement chaque année (+1% à +2%), 2020 a marqué une inflexion dans cette tendance avant d'exploser en 2021. Ceci s'est traduit par une importante surcharge de travail qui a pu mener à une saturation voire à un épuisement d'une partie des équipes et du maillage professionnel, contribuant ainsi à expliquer une nouvelle rechute du nombre de signalements en 2022 (-7.3%, 6 586) et une stagnation en 2023 (-0.1%, 6 579).

Durant la crise Covid-19 (2020-2021), le nombre d'analyses réalisées et le nombre de dossiers toujours en cours au 31 décembre de l'année, révélateur de la charge de travail des équipes, ont considérablement augmenté (respectivement +11,7 et +9,8% par rapport aux deux années précédentes, passant de 5 208 à 5 817 et de 592 à 650) tandis que le nombre de prises en charge clôturées est resté stable (autour de 1 870). Si le nombre d'analyses réalisées, tout comme le nombre de signalements entrants se sont stabilisés durant la période 2022-2023 autour de dynamiques semblables à la période Pré-Covid, le nombre de prises en charge menées à terme a sérieusement baissé (-6,4% par rapport à 2018-2019, passant à 1 747 prises en charges clôturées) tandis que le nombre de prises en charge toujours en cours a explosé (+70% par rapport à 2018-2019, passant de 592 à 1 009 dossiers toujours en cours en fin d'année).

Graphique
Variation du nombre de dossiers sur 3 périodes



SIGNEALEMENTS

En 2023, sur 10 sujets d'un signalement, 9 (90,7% ou 5549) concernent des enfants victimes de maltraitance, 2,5% concernent des auteurs mineurs⁵ et 2,6% concernent

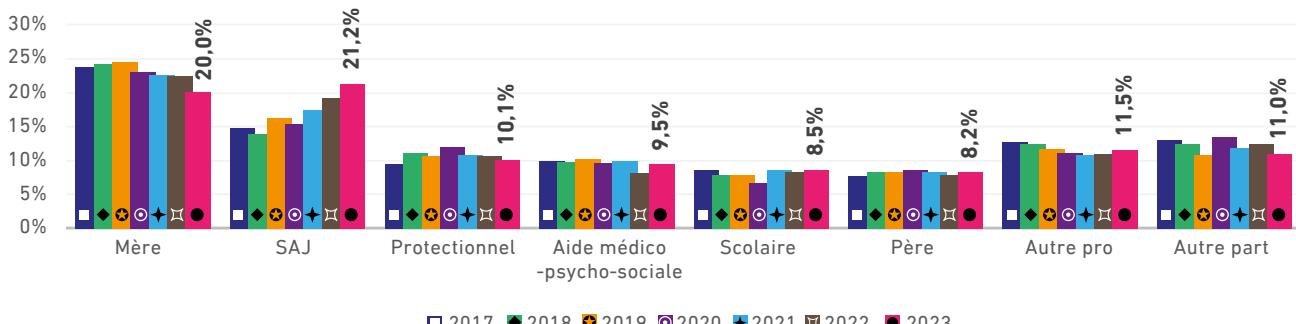
des enfants repris dans les deux catégories (dans 4,2% des signalements, cette distinction n'a pas été précisée). Cette répartition est stable dans le temps.

► ORIGINE DES SIGNEALEMENTS

Si la majeure partie des signalements parvenant aux équipes proviennent d'acteurs professionnels (60,2%),

les équipes restent connues du grand public, lequel envoie 38,9% des signalements⁶.

Graphique
Évolution de l'origine des signalements (2017-2023)



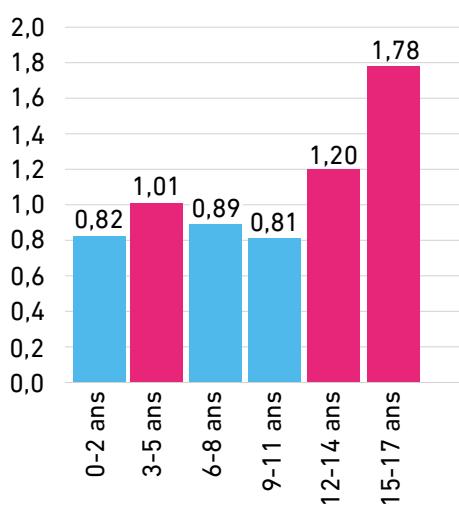
Globalement, la répartition des signaleurs est stable à l'exception de deux tendances marquées depuis au moins 2016 : la baisse de la proportion des mères et la hausse de celle du SAJ.

Alors que, depuis au moins 2016, les mères étaient les plus nombreuses à effectuer des signalements aux équipes SOS

Enfants, toutes catégories confondues, en 2023 le SAJ est devenu le premier signaleur (21,2% des signalements). Si les mères représentent plus de la moitié (51,1%) des signalements ne provenant pas d'acteurs professionnels parvenant aux équipes, le nombre de mères faisant un signalement à une équipe SOS Enfants n'a jamais été aussi bas, tant en termes de proportions que de valeurs absolues.

► CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS SIGNALÉS

Graphique
Rapport de féminité des signalements par groupes d'âge en 2023



On calcule le rapport de féminité en rapportant la part de filles signalées pour une maltraitance donnée (f^M) à la population féminine totale de l'échantillon (F) et en divisant le rapport ainsi obtenu par la part de garçons signalés pour cette même maltraitance donnée (h^M) à la population masculine totale de l'échantillon (H).

$$\text{Soit : } \frac{f^M/F}{h^M/H}$$

Un rapport supérieur à 1 indique une surféminité, un rapport inférieur à 1 indique une surmasculinité.

Si la plupart des signalements auprès des équipes SOS Enfants concernent des filles⁷, on constate une structuration par sexe et par groupe d'âge stable dans sa répartition depuis (au moins) 2016 : une surmasculinité (à l'exception d'un équilibre pour les 3-5 ans) jusqu'à la puberté puis une surféminité des signalements. Ces tendances semblent tendre à se perpétuer, voire à s'intensifier dans le temps⁸.

5 Les équipes constatent généralement que, dans de nombreux cas, des enfants signalés comme auteurs de faits de maltraitance sont également victimes de faits de maltraitance.

6 Pour l'année 2023, les données ont été extraites et traitées le 04 juin 2024. Les situations concernant les enfants à naître – des situations préna-tales – parviennent aux équipes SOS principalement dans le cadre d'un contexte inquiétant ou d'une exposition aux conflits/violences conjugales. Ces situations ne peuvent être reprises actuellement dans le programme IMISOS.

7 En 2023, 51,3% des signalements concernent des filles, 43,3% des garçons, dans 5,4% des cas le genre est inconnu.

8 Ainsi, entre 2017 et 2023, le taux annuel moyen d'accroissement du rapport de féminité était de -2,5% pour les 0-2 ans (ou de +2,5% du rapport de masculinité) ; de +0,4% des 3-5 ans ; de -0,1% des 6-8 ans ; de -0,4% des 9-11 ans ; de +1,8% des 12-14 ans ; et enfin de +4,7% des 15-17 ans.

► MOTIFS DE SIGNALLEMENT

La majorité des signalements (4 540, 68,9%) reçus par les équipes SOS Enfants portent directement sur une situation de maltraitance soupçonnée ou avérée. 1 586 signalements (24,1%) concernent un contexte *inquiétant*, c'est-à-dire, une situation où aucune maltraitance n'a été constatée mais où le contexte dans lequel évoluent le ou les enfants est préoccupant (e.g. grande précarité, assuétudes) et peut entraîner des conséquences sur leur développement.

► MALTRAITANCES SIGNALÉES

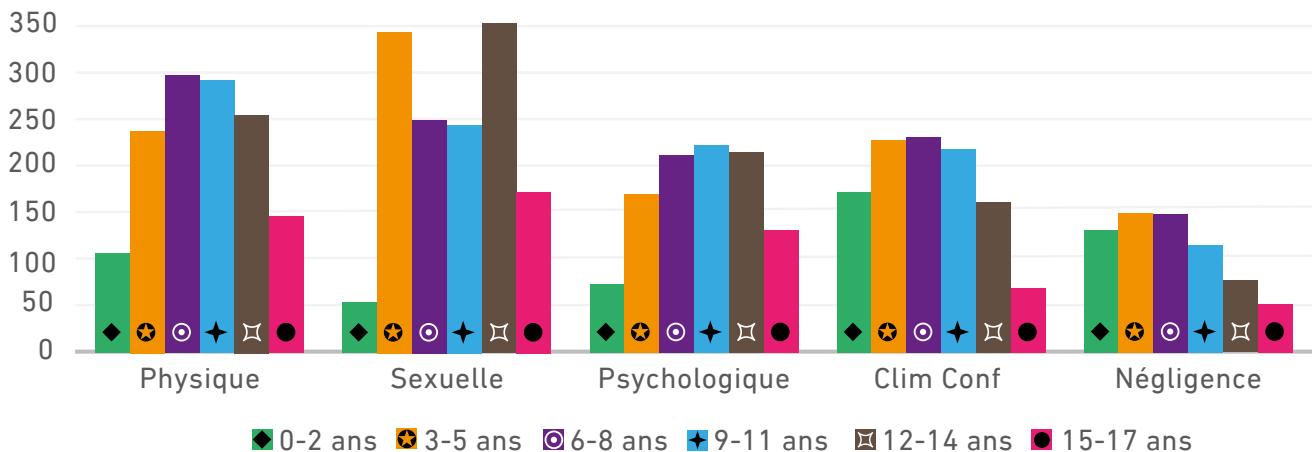
Sur les **4 540** situations de faits de maltraitance soupçonnés ou avérés, **6 718 types de maltraitance soupçonnée ou avérée ont été signalés**⁹.

Depuis au moins 2016, la répartition des types de maltraitances signalées est stable et ce sont les signalements pour des faits de maltraitances sexuelles et physiques qui prédominent.

Enfin, 463 signalements (7%) concernent des demandes d'avis, de conseils ne concernant pas une question de maltraitance, comme une demande de suivi thérapeutique, par exemple. Cette répartition des motifs de signalement est stable depuis 2016 et est similaire selon que l'on regarde les signalements provenant de particuliers ou de professionnels.

En moyenne, pour les années 2017 à 2023, ces deux types de maltraitances ont représenté conjointement plus de la moitié (51,8%, respectivement 25,5% et 26,3%) des maltraitances signalées là où les signalements concernant des maltraitances psychologiques, une exposition problématique à un conflit/voire à de la violence entre adultes, et des négligences graves représentaient respectivement 19,3%, 17,2% et 11,4% des signalements¹⁰.

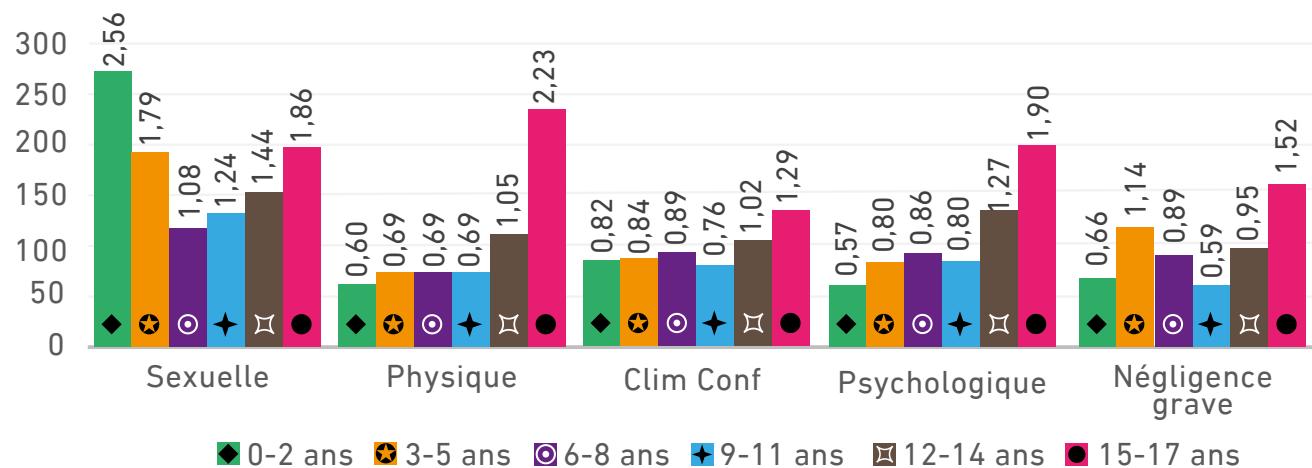
Graphique
Signalement par type et groupe d'âge (2023)



Sur les structures d'âges, on peut noter **une sous-représentation marquée des 0-2 ans pour les signalements concernant des maltraitances physiques, sexuelles ou psychologiques**. Moins capables de communiquer verbalement – et par conséquent moins bien décryptés si l'on n'est pas formé – il est probable que ces formes de maltraitances infantiles

soient moins bien diagnostiquées chez de très jeunes enfants que dans le cas de formes de négligences graves ou de l'exposition problématique à des conflits, voire à de la violence, entre partenaires. Les maltraitances sexuelles signalées aux équipes SOS Enfants se distinguent par deux pics de signalement : 3-5 ans et 12-14 ans.

Graphique
Rapports de féminité des signalements par groupe d'âge et type de maltraitance signalée en 2023



⁹ Un même signalement pouvant avoir lieu pour plusieurs types de maltraitance sur un même individu (e.g. une situation où l'on signale à la fois des faits de maltraitance physique et psychologique).

¹⁰ 0,4% des signalements pour des faits de maltraitance concernent des formes de maltraitance institutionnelle.

Comme noté précédemment, on remarque une surféminité générale des enfants signalés à partir de la puberté.

On notera également que la surféminité est plus importante pour l'ensemble des groupes d'âges d'enfants signalés pour des maltraitances sexuelles.

ANALYSE DE LA DEMANDE

En 2023, les équipes SOS Enfants ont analysé 5 171 dossiers. L'analyse d'un dossier est généralement assez courte. Dans 58,2% des cas, elle est clôturée en moins d'une semaine ; dans 20,8% des cas, elle est clôturée dans le mois ; dans 14% des cas, l'analyse peut s'étendre jusqu'à un trimestre ; enfin, plus rarement, dans près de 7% des cas, l'analyse dure plus de trois mois, généralement entre 4 et 5 mois.

Depuis 2017, la structuration du réseau entourant les enfants est restée stable, principalement cadree par, pour près d'un dossier sur 4 (23%), des acteurs de la sphère protectionnelle (e.g. SPJ) ; pour près d'un dossier sur 5 (21,6%), du SAJ ; et pour près d'un dossier sur 8 de l'aide médico-psycho-sociale (16,3%) ou du secteur scolaire (15,9%). Dans moins d'un dossier sur 10, il n'y a pas de réseau actif (6,7%) ; ce réseau n'est pas connu (6,5%) ; il peut s'agir d'acteurs de la santé physique (5,5%) ; de PEP's et de milieux d'accueil (2%) ou d'autres acteurs professionnels (2,6%).

PRISES EN CHARGE

Si une prise en charge a duré généralement 5 mois¹¹, il est important de rappeler qu'une prise en charge peut s'incarner en différentes approches n'impliquant pas nécessairement le même investissement en termes de temps : un travail de diagnostic (74,8% des prises en charge clôturées en 2023) consistant en une évaluation clinique pluridisciplinaire de la situation vécue par la victime, durait en moyenne 4 mois¹² ; un *travail de suivi thérapeutique*¹³ (18,7%) impliquant directement l'équipe avec l'enfant et/ou sa famille durait en moyenne 1 an¹⁴ ; tandis qu'un travail de prise en charge indirecte (6,4%) où l'équipe ne s'implique pas directement avec l'enfant et/ou sa famille, mais se positionne en soutien, en supervision, d'autres professionnels durait en moyenne 2 mois¹⁵.

Au terme de la prise en charge, en 2023, **un ou plusieurs types de faits de maltraitance ont été identifiés dans 74,7% des cas** ; dans 19,1% des cas, l'équipe a conclu à un contexte inquiétant sans pouvoir identifier de faits de maltraitance ; enfin, une minorité (6,2%) des prises en charges concluent

à l'absence de faits de maltraitance ou à des faits antérieurs qui n'entraînent plus de risques actuels pour la victime. En ce qui concerne le sexe et l'âge des victimes prises en charge par des équipes SOS Enfants, la structuration par âge et par sexe est semblable à celle des enfants signalés et il s'agit d'une dynamique stable dans le temps depuis (au moins) 2016.

Une même situation peut conduire au diagnostic de différents types de maltraitance. Ainsi, **les 1 574 prises en charge clôturées ont mené à 2 292 diagnostics de faits de maltraitance**. Avant tout, notons que la répartition des types de maltraitance diagnostiqués reste relativement stable dans le temps – à l'exception de la part de cas de négligence grave, passés de 15 à 20% des diagnostics entre 2017 et 2023 – avec une prééminence des diagnostics d'une exposition problématique à un conflit entre adultes et/ou à de la violence entre partenaires.

¹¹ Pour une moyenne de 171 jours et une médiane de 119 jours. 58,6% des prises en charges durent de 1 à 5 mois ; 20,8% s'étendent de 6 à 11 mois ; 12,3% durent moins d'un mois ; et 8,3% un an ou plus. Cette répartition est stable dans le temps.

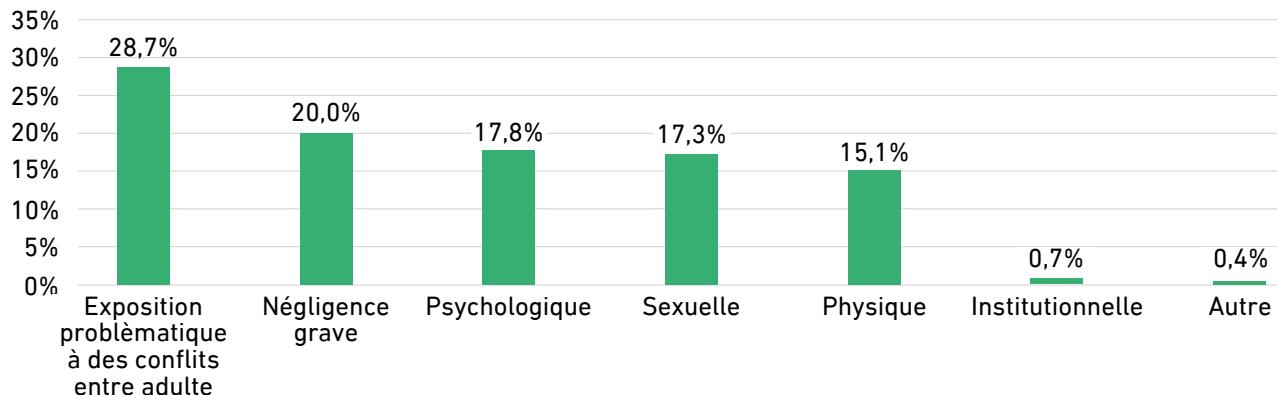
¹² Avec une moyenne de 128 jours et une médiane de 111 jours. Deux tiers (66,4%) des diagnostics durent de 1 à 5 mois ; un cinquième (19,8%) de 6 à 11 mois ; 11,5% moins d'un mois ; et 2,3% un an ou plus.

¹³ On parle ici du suivi thérapeutique direct qui a lieu durant la prise en charge. Les équipes SOS Enfants réalisent parfois des suivis thérapeutiques postérieurs à ce premier travail ou réorientent vers des professionnels aptes à le faire.

¹⁴ Bien qu'un travail de suivi thérapeutique dure en moyenne 1 an (369 jours, avec une médiane de 247 jours), il faut garder à l'esprit qu'une partie également importante de ceux-ci durent de 1 à 5 mois (34,7% contre 34% des suivis thérapeutiques d'un an ou plus). Ainsi, 34,7% des suivis thérapeutiques durent de 1 à 5 mois ; 34% un an ou plus ; 29% de 6 à 11 mois ; 2,4% moins d'un mois.

¹⁵ Si les prises en charges indirectes durent en moyenne 88,6 jours, il est important de considérer que la médiane, scindant la distribution des durées en deux, est située à 24 jours. On comprend ainsi mieux le fait que plus de la moitié (51%) des prises en charges indirectes durent moins d'un mois ; 38% de 1 à 5 mois ; 8% de 6 à 11 mois ; et 3% plus d'un an..

Graphique
Maltraitances diagnostiquées (2023, n = 2292)



Notons que les types de diagnostic ont, pour la plupart, augmenté entre 2017 et 2023 à l'exception notable de ceux concernant les maltraitances institutionnelles ou d'autres formes de maltraitances difficiles à ancrer dans les catégories mobilisées par les équipes SOS Enfants¹⁶.

On observe donc une différence notable entre les maltraitances signalées aux équipes et celles que ces dernières diagnostiquent : **là où les maltraitances sexuelles et physiques représentent conjointement près de la moitié**

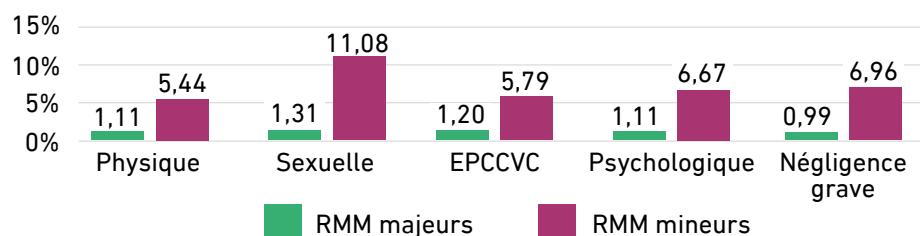
des signalements avec respectivement 24,6% et 24,5% des signalements en 2023¹⁷, elles ne représentent « plus que » un tiers (32,4%) des diagnostics, contrairement à l'exposition problématique à un conflit entre adultes et/ou de la violence entre partenaires qui ne représente « que » 19,3% des signalements mais 28,7% des diagnostics. Si ce type de maltraitance est de plus en plus signalé (cf. supra), ceci implique toutefois qu'il est encore insuffisamment bien appréhendé par les signaleurs¹⁸.

► AUTEURS DE MALTRAITANCE

Sur la période 2016-2023, on connaît l'âge et le sexe de 18,9% des auteurs de maltraitances infantiles traitées par des équipes SOS Enfants¹⁹. De ces auteurs dont on connaît l'âge et le sexe, l'âge moyen est de 34 ans, il s'agit principalement d'hommes (55,1%) et dans près d'un cas sur 10 (9,2%) il s'agit de garçons mineurs²⁰. Si les rapports de masculinité²¹ sont globalement positifs et oscillent entre 0,99 et 1,31 pour les auteurs adultes, ceux-ci explosent pour les auteurs mineurs en oscillant entre 5,44 et 11,08.

Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les auteurs – dont on connaît l'âge et le sexe – de maltraitance à caractère sexuel qui sont les plus masculins. À plus forte raison en ce qui concerne les auteurs mineurs où ceux-ci représentent 31% de l'effectif (91% de garçons pour un rapport de masculinité de 11,08) alors que pour d'autres formes de maltraitances infantiles, les auteurs mineurs représentent 7 à 8% des effectifs avec un rapport de masculinité toujours très important mais néanmoins diamétralement plus faible.

Graphique
Rapports de masculinité moyens (RMM) des auteurs selon les formes de maltraitance (2016-2023, 23,2% des auteurs connus, n = 14 134)



16 La faiblesse des effectifs annuels de ces types de maltraitance (de 6 à 30) limite les possibilités d'interprétation d'augmentation ou de baisse selon les années.

17 Et en moyenne, pour la période 2017-2023, 25,5% (sexuelles) et 26,3% (physiques) des signalements.

18 Ce qui est un constat que nous dressions déjà les années précédentes et permet de tracer un parallèle avec quelques résultats provenant de la part néerlandophone de Bruxelles et du rural flamand soulignant que les maltraitances sexuelles et physiques, laissant plus de traces conçues comme facilement perceptibles, seraient plus à même de faire l'objet d'un signalement auprès d'organismes compétents que d'autres types de maltraitance tels que les maltraitances psychologiques (cf. Bruyninckx et al. 2021. Recognition and reporting of child abuse by personnel of Flemish rural primary schools. *Children and Youth Services Review* 130(106267). DOI : [10.1016/j.chilyouth.2021.106267](https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2021.106267); Vanderfaeillie et al. 2018. The recognition of child abuse and the perceived need for intervention by school personnel of primary schools: Results of a vignette study on the influence of case, school personnel, and school characteristics. *Child Abuse & Neglect* 79: 358-370. DOI : [10.1016/j.chabu.2018.02.025](https://doi.org/10.1016/j.chabu.2018.02.025)). Des études semblables sur la Belgique francophone n'existaient pas à notre connaissance lors de la rédaction de ce rapport d'activité.

19 Ce chiffre varie selon les formes de maltraitance infantile. On connaît 14,4% des auteurs de maltraitance physique ; 15% de maltraitance sexuelle ; 19% de maltraitance psychologique ; 23,8% des expositions problématiques à de la conflictualité, voire à de la violence entre adultes ; et 24,5% de la négligence grave.

20 Tandis que 1,1% des auteurs connus sont des filles mineures.

21 Ceux-ci constituent la contraposée directe des rapports de féminité : un rapport de masculinité supérieur à 1 indiquant une surmasculinité et réciproquement.

Bien qu'à l'heure actuelle la base de données IMISOS ne permette pas de récolter des données plus précises sur les caractéristiques des auteurs mineurs, la clinique de terrain des équipes SOS Enfants, résonnant avec la littérature scientifique (e.g. Boisvert et al., 2016 ; St-Amand et al., 2017) traitant de la question des auteurs mineurs de maltraitance sexuelle, nous permet de souligner que ceux-ci évoluent généralement dans un climat maltraitant et/ou souffrent d'une victimisation antérieure.

Ces éléments permettent d'attester de la nécessité de politiques publiques ambitieuses en termes d'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS) à des fins de sensibilisation et de prévention tant vis-à-vis des victimes (principalement des filles/adolescentes) que des auteurs (principalement des garçons/adolescents) comme facteur réducteur de risque (cf. UNESCO. 2018 : 28-29).

Boisvert et al. 2016. DOI : [10.7202/1039163ar](https://doi.org/10.7202/1039163ar) ; St-Amand et al. 2017. DOI : [10.7202/1040031ar](https://doi.org/10.7202/1040031ar) ; UNESCO. 2018. En ligne : [48223/pf0000260770](https://unesco-digital Repository.unesco.org/bitstream/48223/pf0000260770)

► MALTRAITANCES CUMULÉES

Une même situation peut recouvrir différentes dimensions de la maltraitance. Bien que les situations où une seule forme de maltraitance est diagnostiquée restent majoritaires, depuis 2017, les situations parvenant aux équipes SOS Enfants impliquent des diagnostics de plus en plus complexes²².

Lorsqu'une situation implique plusieurs diagnostics de maltraitance, ceci implique la pluralité des dimensions dans lesquelles une situation de maltraitance s'exerce pour la victime. **Les diagnostics de maltraitance les plus associés entre eux sont ceux de négligence grave et d'exposition problématique à un conflit entre adultes et/ou à de la violence entre partenaires** : la moitié (53,9%) des diagnostics de négligence grave impliquent également un diagnostic d'exposition problématique à un climat conflictuel entre adultes, tandis que la réciproque est de plus d'un tiers (37,5%). Dans un peu plus de la moitié (50,5%) des diagnostics de maltraitance psychologique, un diagnostic d'exposition problématique à un conflit entre adultes et/ou à de la violence entre partenaires est réalisé, la réciproque

est de nouveau d'un tiers (31,3%). En ce qui concerne les maltraitances psychologiques et physiques, 40,9% des diagnostics de maltraitance physique impliquent également un diagnostic de maltraitance psychologique tandis que la situation réciproque est de 34,8%.

À l'inverse, les **diagnostics de maltraitances physiques et sexuelles sont relativement distincts** : 18,2% des diagnostics de maltraitance physique impliquent un diagnostic de maltraitance sexuelle contre 16% dans le cas réciproque. Notons cependant que l'association entre ces formes de maltraitance a augmenté de manière conséquente (respectivement +85,7% et +131,9%) depuis 2017.

Enfin, notons que l'**exposition problématique à un conflit entre adultes et/ou à de la violence entre partenaires est de plus en plus diagnostiquée en parallèle d'autres diagnostics** et représentait le diagnostic le plus fréquemment associé à chaque type de maltraitance en 2023 – à l'exception de l'association avec les maltraitances physiques et maltraitances sexuelles²³.

22 Entre 2017 et 2023, la part des situations où 3 types de maltraitance ou plus étaient diagnostiqués a augmenté de 84,8%, la part des situations où 2 types de maltraitance étaient diagnostiqués a augmenté de 18% tandis que le nombre de situation où seule une forme de maltraitance était diagnostiquée a diminué de 27,5%. Il s'agit d'une tendance constante depuis 2017 : les situations « simples » où seule une forme de maltraitance est diagnostiquée sont moins nombreuses et les situations impliquant 2 formes de maltraitances diagnostiquées ou plus augmentent. Les situations où seule une forme de maltraitance est diagnostiquée sont passées de 57,1% des diagnostics en 2017 à 41,4% en 2023. Dans le cas des situations où 2 types de maltraitance sont diagnostiqués, celles-ci représentent 36,5% des situations (contre 31% en 2017) tandis que les situations où 3 types de maltraitance ou plus sont diagnostiqués représentent 22% des situations (contre 11,9% en 2017).

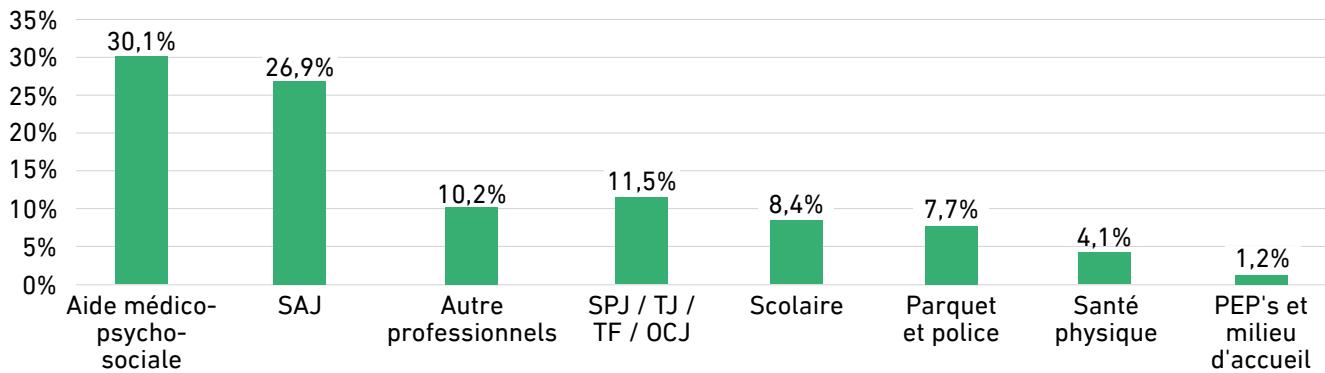
23 Ainsi, si pour les diagnostics de maltraitance physique, les diagnostics de maltraitance psychologique sont les plus fréquemment associés avec 40,9% d'association, 39,2% des dossiers où un diagnostic de maltraitance physique est posé impliquent également un diagnostic d'exposition problématique à des climats conflictuels entre adultes. Pour les dossiers où est posé un diagnostic de maltraitance sexuelle, les formes de négligence grave restent les plus associées (34,3% des diagnostics de maltraitance sexuelle), les maltraitances psychologiques (26,6%) et l'exposition problématique à de la conflictualité ou à de la violence entre partenaires (26,1%) venant après. Enfin, en ce qui concerne les dossiers où l'on diagnostique une ou plusieurs forme·s de négligence grave, l'association passe à 53,9% (+45,3% par rapport à 2017).

INDICATIONS AU TERME DU DIAGNOSTIC

Une fois le diagnostic clôturé, l'équipe SOS Enfants décide, de manière pluridisciplinaire, quelle orientation proposer à la situation afin d'assurer notamment, au besoin, la protection nécessaire à l'enfant ainsi qu'une éventuelle aide thérapeutique. Cette information est disponible dans 1 927 cas en 2023²⁴.

La répartition de ces indications au terme du diagnostic reste globalement stable depuis 2017 et concerne principalement des suivis thérapeutiques en dehors de l'équipe SOS Enfants (27,7%) ainsi que des guidances socio-éducatives (20,5%).

Graphique
Réorientations vers des professionnels (2017-2023)



En 2023, 6 247 dossiers ont été clôturés par les équipes SOS Enfants. De ceux-ci, 2 602 ont été clôturés car la prise en charge du dossier relevait de la compétence d'autres professionnels²⁵. La répartition de ceux-ci est relativement stable dans le temps et concerne majoritairement le secteur de l'aide médico-psychosociale (30,1%) et le SAJ (26,9%), dont la place reste dominante depuis 2017. En ce qui concerne les indications classées comme « autre », ce terme regroupe une grande variété d'indications que peuvent donner les équipes SOS Enfants au terme d'un diagnostic et qui sont généralement propres au contexte particulier d'une situation familiale.

24 Plusieurs indications peuvent exister pour une même prise en charge.

25 Une équipe peut renvoyer une même situation vers différents professionnels. Ainsi, 2602 dossiers ont été réorientés vers un total de 3620 professionnels.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL

8 services d'accompagnement périnatal (SAP) sont actuellement subventionnés par l'ONE en Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces services ont pour mission l'accompagnement pluridisciplinaire de familles en situation de vulnérabilité autour de la naissance et jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Cet accompagnement se décline de diverses manières : e.g. l'accompagnement parental en soutenant la création et le développement du lien parent-enfant ; le suivi psycho-médo-social de l'enfant et de sa famille ; la construction ou le renforcement du réseau d'intervenants dès la période pré-natale. Les SAP, travaillent avec un public particulièrement vulnérable et constituent fréquemment le dernier lien entre des familles fragilisées et les services publics auxquels elles sont en droit d'accéder.

Parmi ces SAP, il convient de distinguer l'ASBL Aquarelle, qui par son intégration au milieu hospitalier, se distingue par un plus grand nombre de situations suivies (505 ou 58.1%), une prise en charge postnatale généralement plus courte ainsi que par ses modalités d'encodage des données². Les données présentées dans ce rapport seront donc, lorsqu'elles différeront, distinguées entre le SAP « Aquarelle » et les autres SAP sous le nom « SAP ».

En 2023, les SAP ont examiné 1042 dossiers et accompagné 869 situations. Toutes les demandes ne sont pas acceptées³ et, pour certains suivis, la prise en charge s'est limitée à quelques entretiens téléphoniques ou un seul rendez-vous. Ces situations ne sont pas comptabilisées dans les statistiques qui prennent uniquement en compte les demandes acceptées et pour lesquelles le questionnaire⁴ a pu être complété.

► ORIGINE DE LA DEMANDE

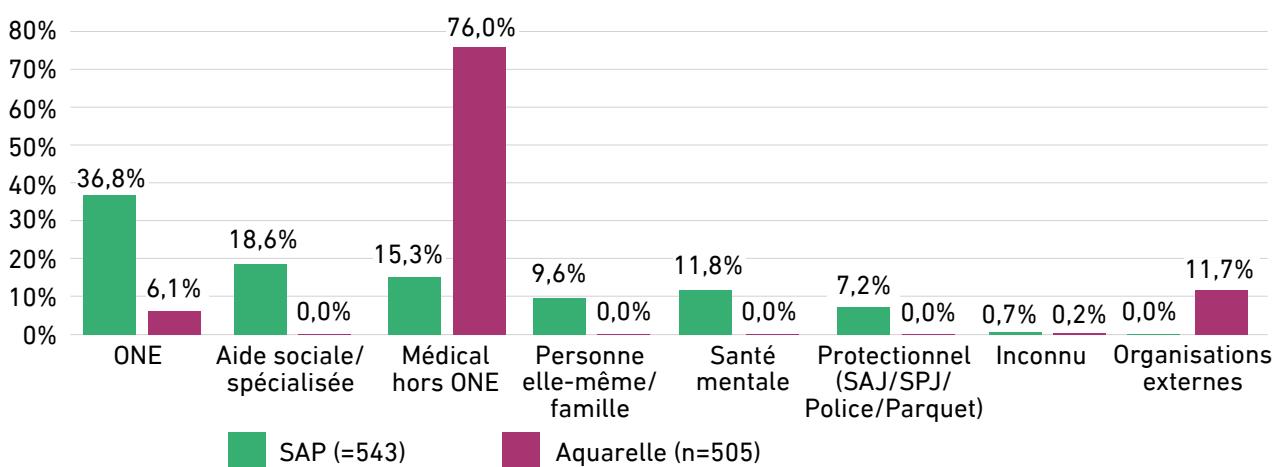
Les demandes proviennent des arrondissements judiciaires suivants : Liège (28.7%) ; Mons (23.8%) ; Charleroi (20.3%) ; Bruxelles (11.6%) ; Neufchâteau (5.5%) ; Arlon (5.3%) ; Marche-en-Famenne (2.6%) ; Tournai (0.6%) ou Namur (0.4%)⁵.

Pour Aquarelle, 71% des demandes concernent des familles résidant en Région bruxelloise ou sans domicile fixe⁶.

► PROFIL DES ENVOYEURS

La répartition du profil des envoyeurs de situations aux SAP est stable dans le temps.

Graphique
Envoyeurs (%) des SAP en 2023 (n = 1048)



1 Ces services disposent également d'autres sources de financement que l'ONE. Les activités ici présentées reprennent toutes les situations suivies par les SAP et non pas exclusivement le travail subsidié par l'ONE.

2 À l'exception d'Aquarelle, tous les autres SAP subventionnés par l'ONE utilisent un canevas défini conjointement avec l'ONE pour le rapportage.

3 Toutes les demandes ne peuvent aboutir faute de moyens ; car la demande ne correspondait pas aux critères de prise en charge ; ou car la demande a été retirée. Plusieurs SAP ont des listes d'attente leur permettant de démarrer un suivi lorsqu'une place se libère. Par exemple, en 2023, sur les 34 dossiers soumis en 2019 et examinés en 2023, 12 ont pu être acceptés.

4 Pour chaque situation, le SAP remplit une fiche afin d'identifier l'envoyeur, l'acceptation ou non de la demande, le profil de la famille (e.g. âge de la mère, facteurs de vulnérabilités, situation du foyer) ainsi que les modalités de la prise en charge (type d'intervention, réseau mobilisé, durée de la prise en charge). Les données, sous forme pseudonymisées, sont transmises annuellement au CAPP qui les anonymise pour réaliser son travail de suivi statistique avant de détruire leur forme pseudonymisée. Pour une faible part de ces suivis (1,3%), l'arrondissement judiciaire n'est pas disponible.

5 Pour une faible part de ces suivis (1,3%), l'arrondissement judiciaire n'est pas disponible.

6 Pour 29% des données, cette information n'est pas disponible. Plus ponctuellement, il s'agit de familles résidant en dehors de Bruxelles.

L'ONE (PEP's ou médecins, principalement des consultations prénatales, parfois des consultations pour enfants) a envoyé plus d'un tiers (36,8%) des situations suivies par les SAP, tandis qu'elle bien est moins présente dans les situations suivies par Aquarelle depuis 2020⁷. Le suivi de l'enfant et de sa famille, assuré par les SAP, est complémentaire et coordonné avec l'action des PEP's avec lesquels les SAP se coordonnent pour la prise en charge dans 33,1% des cas⁸.

Une grande part des demandes provient du secteur de la santé. Dans le cas des SAP, il s'agit tant du secteur de la santé mentale (psychiatre, psychologue – 11,8%) que du secteur médical hors ONE (gynécologue, sage-femme, généraliste – 15,3%). Dans le cas d'Aquarelle, l'essentiel (76%) des demandes proviennent du secteur médical lié au CHU St Pierre⁹. En cours de suivi, si les ressources humaines viennent à manquer en interne, les SAP sollicitent le réseau afin que le suivi psycho-médico-social complet de l'enfant et de sa famille soit assuré.

Le secteur de l'aide sociale et spécialisée (aide au handicap, aide aux assuétudes, équipes SOS Enfants, accès aux soins pour les personnes sans domicile fixe ou démunies, planning familial, Croix-Rouge, services d'hébergement, services juridiques) représente un cinquième des envoyeurs auprès des SAP (18,6%).

La personne concernée elle-même ou son réseau familial / amical est à l'origine de 9,6% des demandes auprès des SAP, et de 5,9% auprès d'Aquarelle.

La sphère protectionnelle (Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), police, parquet) représente 7,2 % des demandes auprès des SAP. Il peut s'agir de situations impliquant une jeune mère ou une nouvelle grossesse dans une famille dans laquelle un enfant est suivi par ces services. Dans une prise en charge sur huit (12,7%) les SAP sont amenés à collaborer avec le SAJ¹⁰.

Le moment de la demande est stable dans le temps et plus de 2/3 des demandes se fait dès la grossesse (70,4%), surtout au 2^e trimestre et au 3^e trimestre, le temps que le réseau se mette en place. Une moindre part des demandes (20,4%) arrivent au moment de la naissance : certaines femmes ont eu un suivi de grossesse tardif ou n'ont pas eu de suivi, et leur situation n'est détectée qu'au moment de l'accouchement¹¹.

► PROFIL DES FAMILLES SUIVIES

L'âge moyen de la mère *lors de la demande* (âge connu dans 923 cas sur 1048, 88,1%) était de 27,4 ans¹². En Belgique, l'âge moyen de la primomaternité étant de 29,6 ans¹³ et celui de la maternité générale de 31,3 ans, on peut considérer que **l'âge moyen des femmes en lien avec les SAP est particulièrement jeune**, 70% des mères dont on connaît l'âge ayant moins de 29,6 ans et 80,2% moins de 31,3 ans¹⁴.

Dans 6,8% des dossiers soumis à un SAP dont on connaît l'âge de la (future) mère, celle-ci est mineure, dans plus d'un cas sur six elle a moins de 20 ans (16,7%)¹⁵ ou plus de 35 ans (17%). Les jeunes mères sont plus à risque de complications lors de la grossesse et de l'accouchement, et leurs nourrissons sont plus à risque de faible poids de naissance, de naissance prématurée et d'affections néonatales tandis que les grossesses tardives comportent également des risques et nécessitent donc un suivi particulier, pour les mères comme pour leurs enfants¹⁶.

7 De près d'un cinquième des envois en 2020 (18%), les PEP's sont progressivement passées à 8,5% en 2021, puis stagnent dans une proportion marginale depuis, oscillant entre 5,6% (2022) et 6,1% (2023) des envois. Sur la souffrance au travail importante du secteur infirmier en tant que phénomène structurel voir le rapport du centre fédéral d'expertise des soins de santé (cf. Van de Heede, K., Bruyneel, L., Beeckmans, D., Boon, N., Bouckaert, N., Cornelis, J., Dossche, D., Van de Voorde, C. & Sermeus, W. 2019. *Dotation infirmière pour des soins (plus) sûrs dans les hôpitaux aigus*. Health Services Research (HSR). Bruxelles. Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). Reports 325B, notamment les pages 81, 84, 264 et 141).

8 Données non-disponibles pour Aquarelle ASBL.

9 Plus ponctuellement, ces demandes peuvent également provenir de l'extérieur du CHU.

10 Contrairement aux équipes SOS Enfants, les services d'accompagnement périnatal n'ont pas pour mission l'évaluation psycho-médico-sociale à la demande d'un tiers tel que le SAJ, mais peuvent intervenir dans les situations suivies par ce service.

11 Dans 9,2% des cas, cette information n'est pas disponible.

12 Il peut subsister des différences importantes entre les différents SAP. Par exemple, l'âge moyen des mères lors de la demande était de 28,1 ans chez Aquarelle.

13 Pour l'année 2021. STATBEL (consulté le 12/07/2024).

14 Néanmoins, les données pour la Belgique ne constituent pas des données correspondant strictement au territoire géographique couvert par les SAP mais les dépassent. À cet égard, on pourra noter qu'en 2020 l'âge moyen à la naissance et à la première naissance en Région bruxelloise (respectivement de 31,8 et 30,2 ans) ainsi qu'en Région wallonne (respectivement de 30,5 et 28,6 ans) différait de ceux pour l'ensemble de la Belgique (respectivement 30,7 et 29,1 ans). STATBEL, 2020. *Les femmes belges vivent leur première maternité en moyenne à 29,1 an*. Consulté le 14/10/2021 ; STATBEL, 2021. *Une mère a en moyenne 31 ans à la naissance de son enfant*. Consulté le 17/05/2023.

15 Il est important de noter que ces proportions sont bien plus importantes lorsqu'on exclut Aquarelle de l'analyse, les mineures grimpant de 7,1 à 10%, les mères de moins de 20 ans de 17,3 à 32,7%, et les mères de 35 ans et plus de 17,7 à 38,9%.

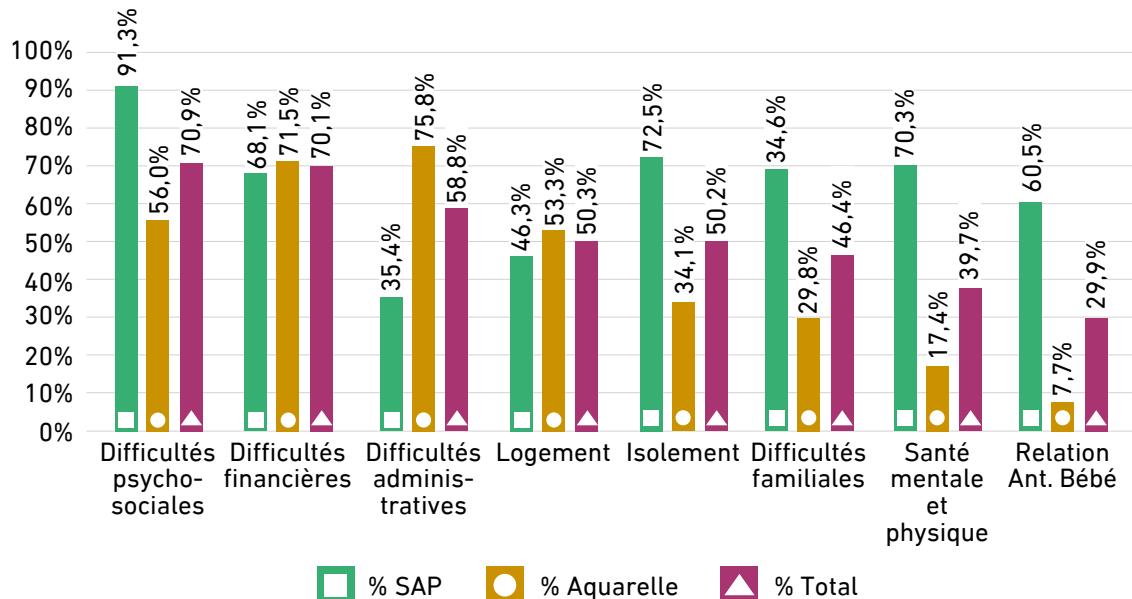
16 Par «jeunes mères» on entend parler d'individus de moins de 20 ans, ce qui est compris sous le terme «adolescentes» par l'organisation mondiale de la santé. Cf. OMS. 2020. Grossesse chez les adolescentes. En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy>.

► CARACTÉRISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE

Une grille pour l'identification des facteurs de vulnérabilité au niveau du foyer a été adaptée aux SAP¹⁷. Celle-ci comprend 8 facteurs de risque présentés ci-dessous.

Graphique

Facteurs de vulnérabilités chez les mères suivies par des SAP (n=872)



Dans la majorité (91,3%) des situations suivies par les SAP, la famille présentait des caractéristiques psychosociales à risque (ressources éducatives ou affectives insuffisantes).

Celles-ci peuvent être de différents types: grossesse non désirée, laps de temps court entre les différentes grossesses, famille nombreuse, principes d'éducation inadaptés, ignorance des soins à fournir à un enfant, indices de déficience intellectuelle, manque de maturité, faible scolarisation, rupture(s) et placement(s) dans l'enfance, vécu de négligence et/ou de maltraitance durant l'enfance du (des) parent(s), vécu traumatique, deuil familial non résolu, absence de lien ou lien fusionnel avec l'enfant. Ce type de vulnérabilité a été identifié dans 56% des situations suivies par Aquarelle.

Plus de 2/3 des familles suivies par un SAP ou Aquarelle (70,1%) vivent une situation financière difficile (ressources insuffisantes ou gestion inappropriée).

L'isolement, des relations conflictuelles entre adultes (tensions ou absence d'entourage familial) et des problèmes de santé (handicap physique, trouble psychique, assuétudes...) sont également fréquemment identifiés comme facteurs de vulnérabilité par les SAP (respectivement 72,5%, 69,2% et 70,3%).

L'isolement dans la société tel que diagnostiqué par les SAP peut provenir, par exemple, de situations d'immigration récente, d'un soutien familial inadapté, d'un problème avec

la loi (y compris une incarcération), de l'absence de médecin fixe, d'amis ou de loisirs, etc.

Par rapport aux relations conflictuelles entre adultes, il peut s'agir de conflits de couple ou de violence conjugale, d'une séparation en cours de grossesse, d'une nouvelle relation intime qui prend toute la place, de conflits avec d'autres adultes dans l'entourage, ou d'une rupture des contacts familiaux¹⁸.

Le logement (inadéquat, instable ou absent) a été jugé problématique dans environ la moitié des situations. Un logement inadéquat à la venue d'un bébé peut être insalubre, bruyant, peu ou pas entretenu ou d'un espace réduit induisant trop de promiscuité¹⁹.

En 2023, 49,7% des situations suivies par les SAP comprenaient des difficultés dans la relation anténatale (projection négative/irréaliste, suivi prénatal irrégulier/tardif). Ce type de vulnérabilité n'a été identifié que de manière occasionnelle dans les situations suivies par Aquarelle.

La proportion des familles suivies par les SAP dans une situation de précarité administrative (statut de séjour irrégulier, absence de sécurité sociale) concerne plus d'un tiers des familles (35,4%). Chez Aquarelle, spécialisée dans ce domaine, il s'agit de la grande majorité des dossiers (75,8%) bien que ceux-ci représentent une plus faible proportion que les années précédentes²⁰.

17 Celle-ci s'inspire de la grille « Puces à l'oreille », cf. Lachaussée, S., Absil, G. & Vanmeerbeek, M. 2012.

Les enfants négligés : ils naissent, ils vivent mais ils s'éteignent. Carnet de Notes sur les maltraitances infantiles 1 : 4-9. ONE.

18 À la naissance, près d'un tiers des familles suivies par des SAP sont déjà confrontées aux problématiques de la séparation et de la monoparentalité.

19 La majeure partie (67,9 à 75,5%) des enfants suivis par les SAP dont on connaît la situation vis-à-vis du logement (81,1% de l'effectif) vit dans un logement fixe. Le reste d'entre eux vit dans l'entourage familial ou « amical » des familles, dans une institution : centre d'accueil/maison maternelle/foyer, ou sont SDF. Ces situations sont particulièrement problématiques : le manque d'accès au logement implique généralement un manque de ressources financières, un environnement instable avec des déménagements fréquents et l'éclatement du réseau, des hébergements rares et peu adaptés aux mères isolées, le logement chez un particulier avec parfois des rapports sexuels comme monnaie d'échange, l'errance lorsque la personne est sans domicile fixe, etc.

20 En 2021 et en 2022, les situations de précarité administrative représentaient respectivement 83,8 et 92,1% des dossiers suivis par l'ASBL Aquarelle.

Depuis 2019 les familles suivies par les SAP cumulent un nombre stable de facteurs de vulnérabilité, avec **au moins 5 facteurs de vulnérabilité cumulés en moyenne**, les situations suivies par Aquarelle semblent cependant plus spécifiques avec un nombre de facteurs cumulés plutôt centré autour de 3²¹. Plus une famille est concernée par ce type de vulnérabilités, au plus celles-ci s'accumulent, au

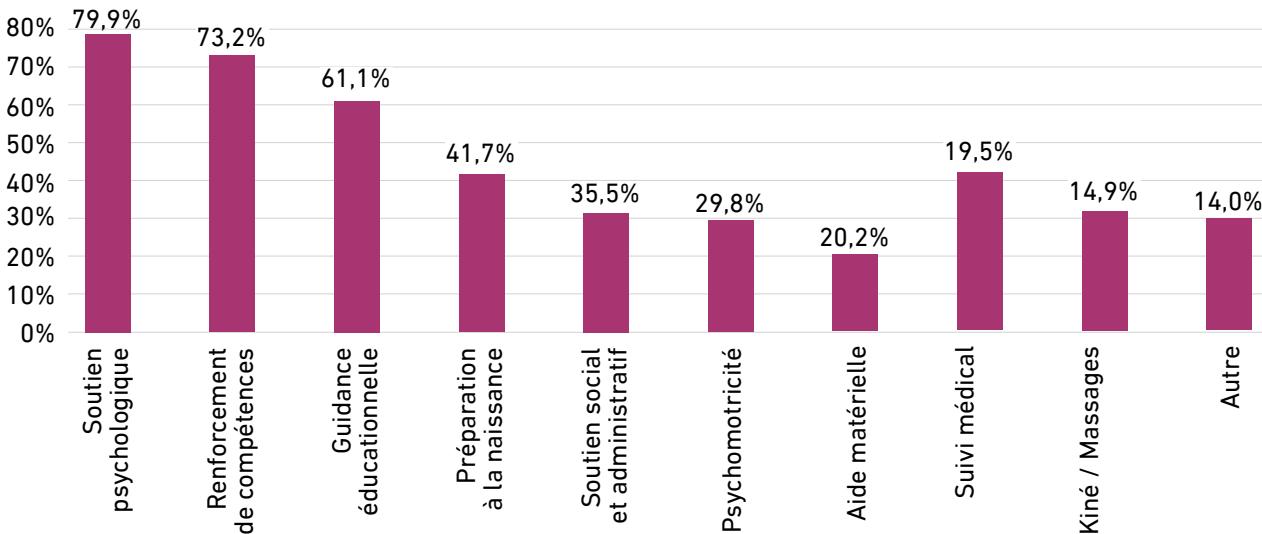
plus les familles risquent de s'enfermer dans des spirales de désaffiliation où, de moins en moins, une famille recourra aux services auxquels elle a droit²². Les SAP constituent parfois un dernier « filet de sécurité » permettant de briser ces spirales de désaffiliation. Dans près d'une soixantaine de familles, les 8 facteurs de vulnérabilité ont été identifiés.

► DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE²³

Au cours de l'année 2023, **151 situations suivies par les SAP ont été menées à terme**. 42,4% des interventions sont clôturées dans les 6 premiers mois tandis que 35,1% des interventions sont clôturées en plusieurs années.

Graphique

Interventions dans les dossiers clôturés par les SAP en 2023 (n = 539)



Le type d'intervention d'un SAP dépend tant du moment de la demande, des besoins de la famille, que de la durée du suivi, de la composition professionnelle et des spécificités de chaque SAP. Ces interventions s'inscrivent dans les missions des SAP : l'accompagnement pluridisciplinaire des familles, le soutien à la création et/ou au développement de la parentalité, le suivi psycho-médico-social et le renforcement du réseau d'intervenants. Un même dossier peut impliquer plusieurs interventions conjointes.

Dans la majeure partie des situations suivies par les SAP, un soutien psychologique est mis en place (79,9%) et des activités visant au renforcement des compétences parentales (73,2%) sont réalisées avec les parents (le plus souvent avec la mère).

La clôture se fait soit de commun accord avec la famille, soit il s'agit d'une rupture²⁴. Souvent, le relais vers un autre service est assuré.

Ces interventions se font en étroite collaboration avec les acteurs du réseau : en 2023, sur les 151 suivis clôturés, les SAP ont pu collaborer avec les PEP's de l'ONE dans 41,1% des dossiers ; avec le SAJ dans près d'un dossier sur cinq (21,2%), avec d'autres acteurs professionnels encadrant la famille suivie dans plus d'un dossier sur dix (11,9%) et, plus rarement (0,7%) avec des équipes SOS Enfants.

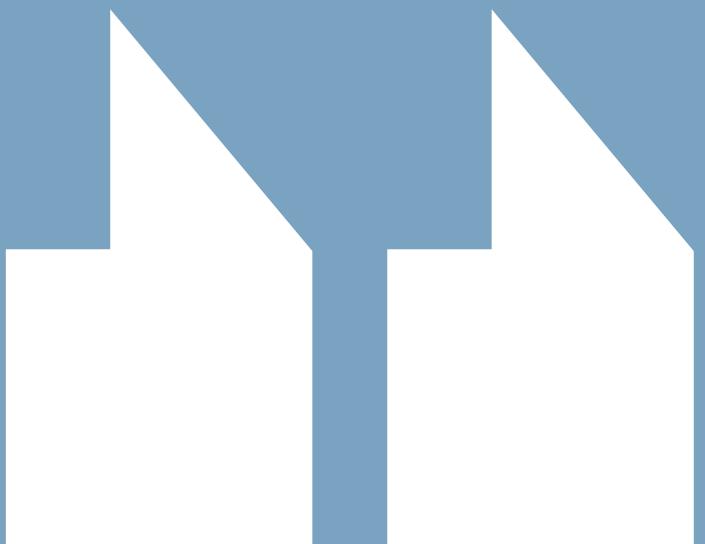
Quant à elle, Aquarelle assure, pour la plupart des situations, un suivi de grossesse, une préparation à la naissance, ainsi qu'une aide sociale, administrative et/ou matérielle. Les mamans et leur bébé bénéficient également parfois de séances de kiné/message.

21 Avec une moyenne de 4,53 et une médiane de 5, 53,6% des familles suivies par un SAP cumulaient au moins 5 facteurs de vulnérabilité contre une moyenne de 3,46 et une médiane de 3 pour 27,1% des familles suivies par Aquarelle qui cumulaient au moins 5 facteurs de vulnérabilité.

22 Cf, par exemple, les spirales de désaffiliation produisant des retards de santé préventive importants décrites par Renaud Maes. Maes, R. 2021. La spirale de la désaffiliation. La Revue Nouvelle 6 | 2021. <https://www.revuenouvelle.be/La-spirale-de-la-desaffiliation>.

23 Ces données ne sont pas disponibles pour l'ASBL Aquarelle.

24 La clôture de commun accord se produit généralement lorsque l'enfant entame sa scolarité ; atteint 3 ans ; lorsque l'accompagnement proposé n'apparaît plus comme pertinent ou n'est plus possible (e.g. placement de l'enfant, déménagement). La rupture représente une situation où l'équipe n'a pas réussi à avoir un dernier entretien avec la famille.



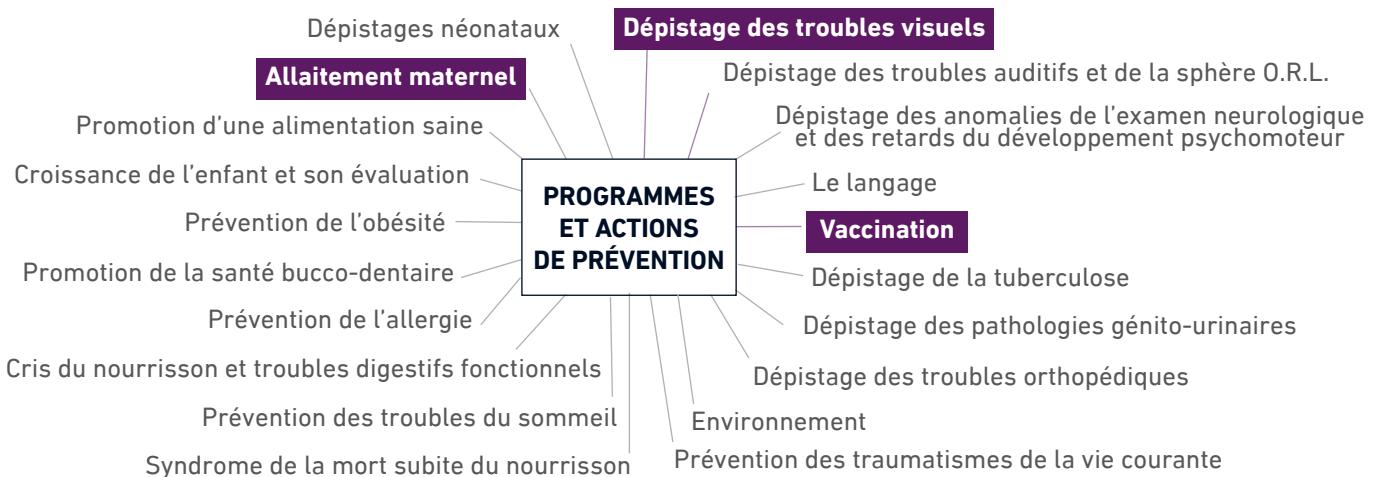
LA SANTÉ



LES PROGRAMMES DE SANTÉ PRIORITAIRES

Les programmes de santé prioritaires sont définis par les organes d'avis scientifique de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) : le Collège des conseillers pédiatres et conseillères PSE, le Collège des conseillers gynécologues et sages-femmes et le Conseil scientifique, sur base des indicateurs internationaux et des guidelines des organismes scientifiques belges.

Une vingtaine de thématiques rassemblent ces programmes.



Dans ce chapitre, nous allons développer les thèmes ayant trait au **dépistage visuel**, à l'**allaitement maternel** et à la **vaccination**.

LE DÉPISTAGE VISUEL EN CONSULTATIONS ET EN MILIEUX D'ACCUEIL

Le programme de dépistage visuel précoce, destiné aux enfants âgés de 18 à 36 mois, n'a cessé d'évoluer et d'étendre la couverture des enfants ciblés.

Réalisé principalement en consultations d'enfants et milieux d'accueil, l'examen de dépistage visuel est effectué par des orthoptistes, assistants techniques en ophtalmologie ou des médecins spécialement formés à cet effet.

Le dépistage dure en moyenne 15 minutes et comprend différents tests.

► NOMBRE DE DÉPISTAGES VISUELS PAR AN

Le nombre d'enfants examinés a augmenté légèrement en 2023 par rapport à l'année précédente et atteint 32 654 enfants.

Ces tests, et le suivi par un ophtalmologue si nécessaire, permettent de traiter rapidement les troubles visuels et de prévenir l'amblyopie fonctionnelle, susceptibles de compromettre le développement de la vision de l'enfant.

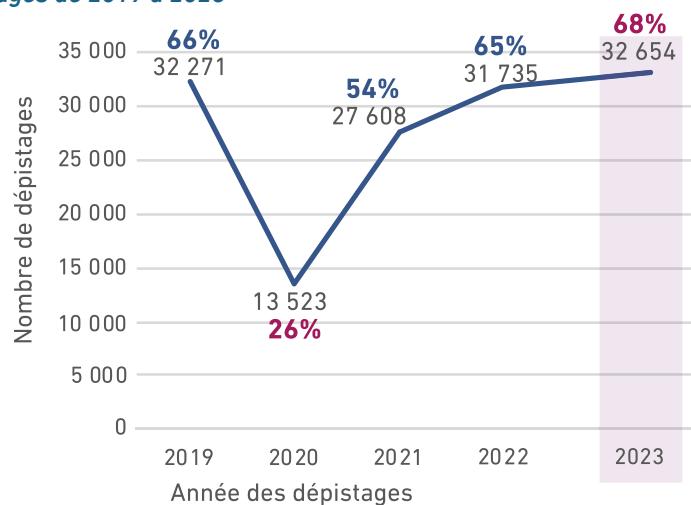
Nota bene : Au plus tôt l'anomalie est détectée (idéalement avant 5 ans), au plus elle a de chances d'être réversible même s'il est possible de traiter l'amblyopie jusqu'à 12 ans.

► ÉVOLUTION DE L'ESTIMATION DE COUVERTURE

Le programme prévoit que chaque enfant bénéficie d'un examen complet selon le schéma recommandé.

Graphique

Nombre de dépistages de 2019 à 2023

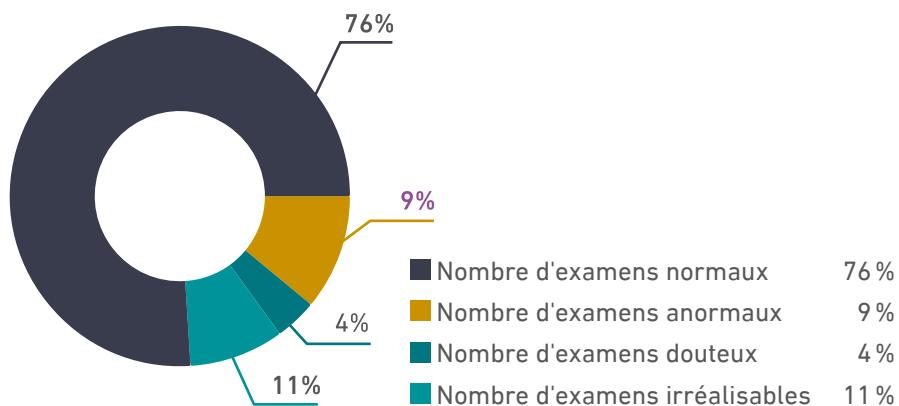


À l'instar du nombre d'enfants examinés, l'estimation du taux de couverture a également augmenté passant de 65% en 2022 à 68% en 2023.

► BILAN DES DÉPISTAGES VISUELS

Graphique

Résultats des dépistages visuels en 2023

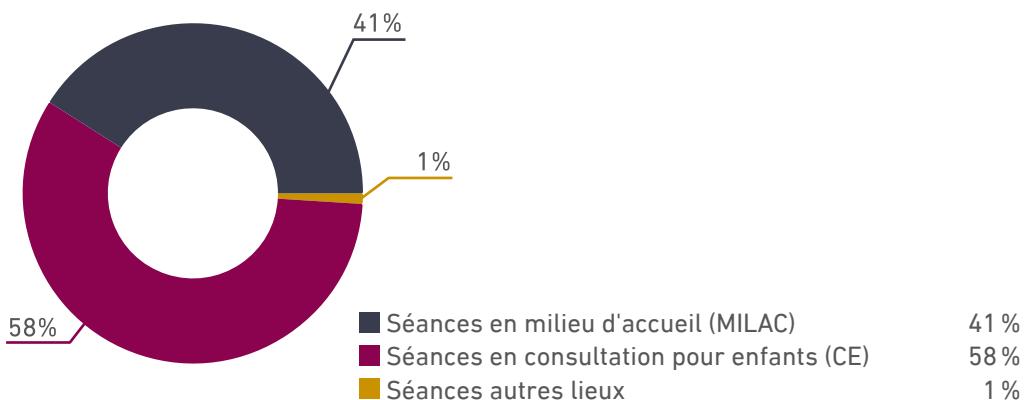


Les chiffres sont identiques à ceux de 2022.

► RÉPARTITION DES DÉPISTAGES VISUELS EN CONSULTATIONS D'ENFANTS ET MILIEUX D'ACCUEIL EN FWB

Graphique

Répartition des dépistages réalisés en consultations et milieux d'accueil en 2023



La plupart des dépistages se font en consultations pour enfants. Les séances qui ne sont pas organisées en consultations pour enfants ou en milieux d'accueil se déroulent

dans les Administrations subrégionales, lors de salons, dans des maisons médicales ou encore dans une salle communale.

LE PROGRAMME DE VACCINATION

La vaccination est un moyen de prévention et un enjeu majeur de santé publique, tant par son effet sur la protection individuelle que par la protection de la collectivité qu'elle assure, en limitant la circulation des agents pathogènes.

► LA VACCINATION DU JEUNE ENFANT EN CONSULTATIONS POUR ENFANTS ET EN MILIEUX D'ACCUEIL

Depuis 2002, la FWB recommande, en accord avec le Conseil Supérieur de la Santé (l'instance fédérale), de vacciner tous les enfants contre les maladies suivantes : poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche, haemophilus influenzae de type b, hépatite B, rougeole, rubéole, oreillons, et méningocoque de type C. S'y sont ajoutées, en 2006, la vaccination contre le pneumocoque et, en 2007, la vaccination contre le rotavirus. Tous ces vaccins, à l'exception de celui contre le rotavirus, sont administrés gratuitement grâce à un financement conjoint de l'ONE.¹

En Belgique, seule la vaccination contre la poliomyélite est légalement obligatoire. Cependant, il existe une obligation vaccinale pour les enfants qui fréquentent un milieu d'accueil agréé par l'ONE. Cette obligation concerne la vaccination contre la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, l'haemophilus influenzae de type b (repris dans le vaccin hexavalent) ainsi que la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO).

Au sein de l'ONE, elle constitue l'un des programmes prioritaires et majeurs de santé. L'Office recommande et promeut la vaccination des enfants, des adolescents et des adultes contre plusieurs maladies.

Par ailleurs, l'ONE suit le schéma vaccinal de base recommandé par le Conseil Supérieur de la Santé, qui comprend aussi les vaccins contre l'hépatite B, le méningocoque de type C, le pneumocoque et le Rotavirus. Le calendrier est disponible sur le lien suivant :

<https://www.vaccination-info.be/calendrier-de-vaccination/>

Afin de protéger l'ensemble de la population et d'atteindre l'immunité collective, il est nécessaire d'atteindre un certain seuil ou taux de couverture vaccinale. Ce seuil peut varier selon la maladie en fonction de sa contagiosité, de l'efficacité du vaccin, etc.

Cependant, l'ONE vise un taux de couverture de 95% pour la plupart des vaccins administrés mais principalement pour l'hexavalent et le RRO. Il faut également que les taux soient homogènes dans la population afin d'éviter des poches de contagiosité.

Les taux fixés ne pourront être atteints que si la vaccination est bien acceptée par la population mais aussi par les professionnels de santé.

Tableau
Évolution de la couverture vaccinale des enfants âgés de 9 et 18 mois suivis par l'ONE en FWB entre 2019 et 2022

Vaccin	FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (FWB)	
	2019-2020	2021-2022
Hexavalent 3 doses (9mois)	96,6%	97,0%
Hexavalent 4 doses (18 mois)	91,2%	92,4%
Pneumocoque 2 doses (9mois)	96,4%	96,8%
Pneumocoque 3 doses (18 mois)	90,8%	93,2%
Rotavirus 2 doses (9 mois)	84,8%	85,9%
RRO 1 dose (18 mois)	95,0%	96,3%
Méningocoque ² (18 mois)	91,9%	92,2%

BDMS-ONE, « Bilans de santé à 9 et 18 mois », 2019-2022

Le tableau, ci-contre, présente les taux de couverture vaccinale des enfants à qui l'on a administré les doses minimales requises pour une immunisation optimale. Pour les données relatives à la vaccination, les enfants dont le statut vaccinal est inconnu sont considérés comme étant « non vaccinés ».

Depuis 2015, on constate que les taux de vaccination n'ont jamais été aussi élevés qu'en 2021-2022 et ce, quel que soit le vaccin.

Les taux de vaccination des vaccins « Hexavalent » et « Pneumocoque » des enfants âgés de 9 mois atteignent les objectifs visés, c'est-à-dire les 95% de taux de couverture.

À 18 mois, ces taux sont plus faibles. Ceci est lié à l'information parfois manquante de l'état vaccinal lors de la récolte de données.

Le taux de vaccination du « RRO » atteint également le seuil recommandé de 95 % depuis 2017-2018.

1 Le financement était conjoint FWB et Etat fédéral jusqu'au 1er janvier 2015. Depuis il a été intégralement transféré à l'ONE.

2 En Fédération Wallonie-Bruxelles, une vaccination de masse contre le méningocoque C a été organisée en 2002. Elle visait les enfants nés entre 1996 et 2001. Ensuite, la vaccination systématique a été introduite dans le calendrier vaccinal de base, pour tous les enfants âgés de 15 mois. Depuis septembre 2023, le Programme de vaccination propose la vaccination contre les méningocoques A, C, W135 et Y.

Il existe un vaccin contre la méningite provoquée par un méningocoque B, mais il n'a à ce jour pas été introduit dans le calendrier de base pour les enfants.

► LA VACCINATION DE L'ENFANT EN MILIEU SCOLAIRE

| ENQUÊTE DE COUVERTURE VACCINALE

Une enquête de couverture vaccinale est réalisée chaque année par l'ONE.

Les données récoltées ont pour objectifs d'évaluer, d'orienter et d'ajuster au mieux la politique vaccinale mais aussi d'améliorer la pratique vaccinale dans les services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) et des centres Psycho-Médico-Sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CPMS WBE) exerçant la mission de promotion de la santé à l'école.

L'objectif principal de l'enquête était d'établir la couverture vaccinale contre le papillomavirus humain (HPV) chez les élèves de 2^{ème} secondaire lors de l'année 2022-2023 et ce par province/région et par réseau de vaccinateur. L'objectif secondaire était d'évaluer la couverture contre la rougeole-rubéole-oreillons (RRO) de transition prévue à 11-12 ans pour cette cohorte, dans cette année scolaire. Cette couverture vaccinale est particulièrement importante au vu de l'objectif d'élimination mis en place au niveau européen.

Tableau

Répartition des élèves par province/région dans la population de référence et dans l'échantillon durant l'année académique 2022-2023

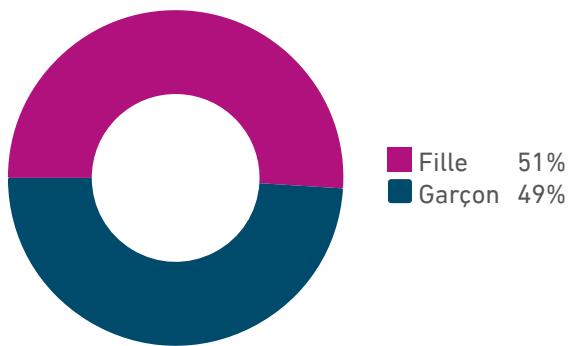
Provinces et Bruxelles-Capitale	Nombre d'élèves dans la population		Nombre d'élèves dans l'échantillon théorique	
	N	%	N	%
Bruxelles-Capitale	15 728	24,5	795	16,8
Brabant Wallon	5 420	8,4	726	15,3
Hainaut	18 270	28,4	744	15,7
Liège	13 885	21,6	913	19,3
Luxembourg	4 245	6,6	868	18,3
Namur	6 725	10,5	694	14,6
Total	64 273	100	4 740	100

L'échantillon a été tiré de façon que chaque entité puisse être représentée individuellement (pour avoir une représentation par province). Dans l'échantillon, la répartition était de 16,8% pour Bruxelles-Capitale, 19,3% pour Liège,

14,6% pour Namur, 15,7% pour le Hainaut, 15,3% pour le Brabant wallon et 18,3% pour le Luxembourg. Les chiffres pour l'entièreté de la FWB sont donc pondérés.

Graphique

Répartition des élèves de l'échantillon réel selon le genre durant l'année académique 2022-2023



| RÉSULTATS

Ci-dessous sont présentés et discutés de façon succincte les principaux résultats de l'enquête.

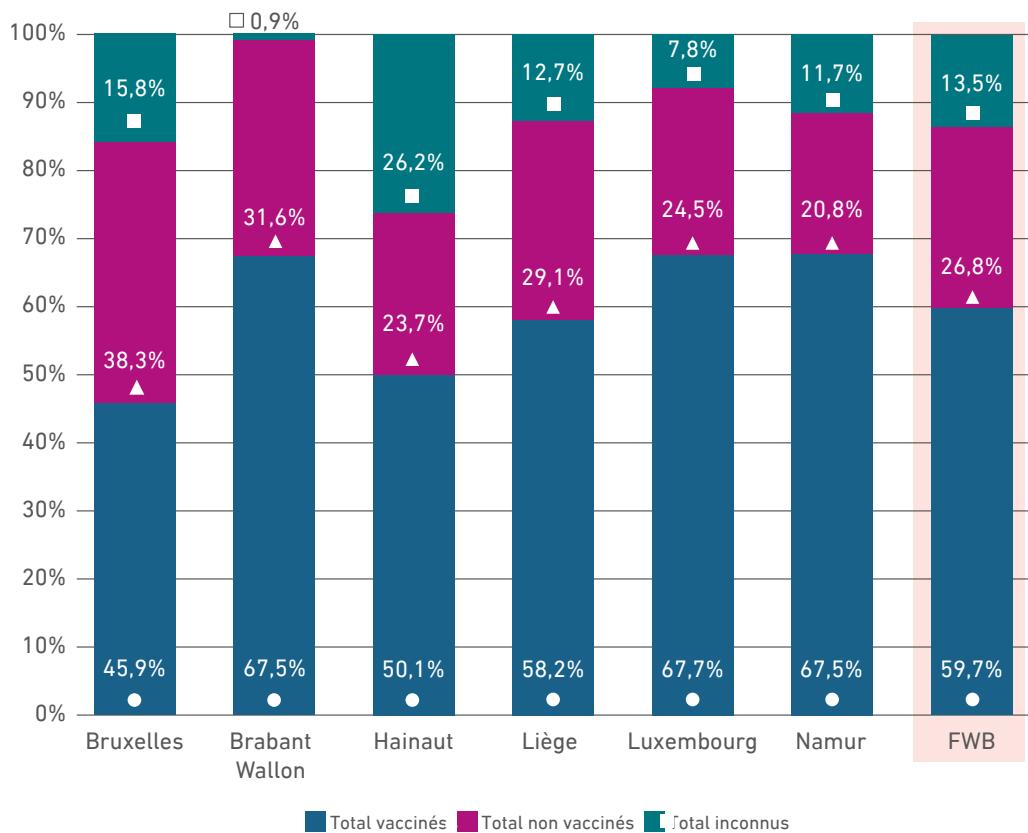
La couverture pour la 1^{ère} dose du vaccin contre le papillomavirus humain des élèves de 2^{ème} secondaire est de 59,7% (IC95% [58,4-61,2]) en FWB, 63,6% (IC95% [61,7-65,5]) chez les filles et 55,8% (IC95% [53,8-57,8]) chez les garçons.

On note des variations géographiques importantes en fonction de la province avec 45,9% (minimum) de couverture à

Bruxelles et 67,7% dans le Luxembourg (maximum), suivi de près par le Brabant wallon et Namur avec 67,5%. Le recours à un vaccinateur « autre » que les services SPSE-CPMS est de 14,7% pour la FWB mais varie entre les régions avec un minima à Bruxelles (7,8%) et un maxima à Namur (20,8%). En ce qui concerne la participation dans la couverture du vaccinateur principal, à savoir les services SPSE-CPMS, le taux de vaccination est de 45% dont un minima dans le Hainaut (34,4%) et un maxima au Luxembourg (54,8%).

Graphique

Statut vaccinal (%) pour la 1^{ère} dose contre HPV chez les élèves de 2^{ème} secondaire par province/région



Graphique

Statut vaccinal (%) des élèves de 2^{ème} secondaire pour la 1^{ère} dose du vaccin contre HPV par réseau de vaccineur en 2022-2023



En ce qui concerne la couverture vaccinale de la 2^{ème} dose de vaccin contre le HPV, ce taux est de 52,4% (IC95% [50,9-53,8]) pour les élèves de la FWB.

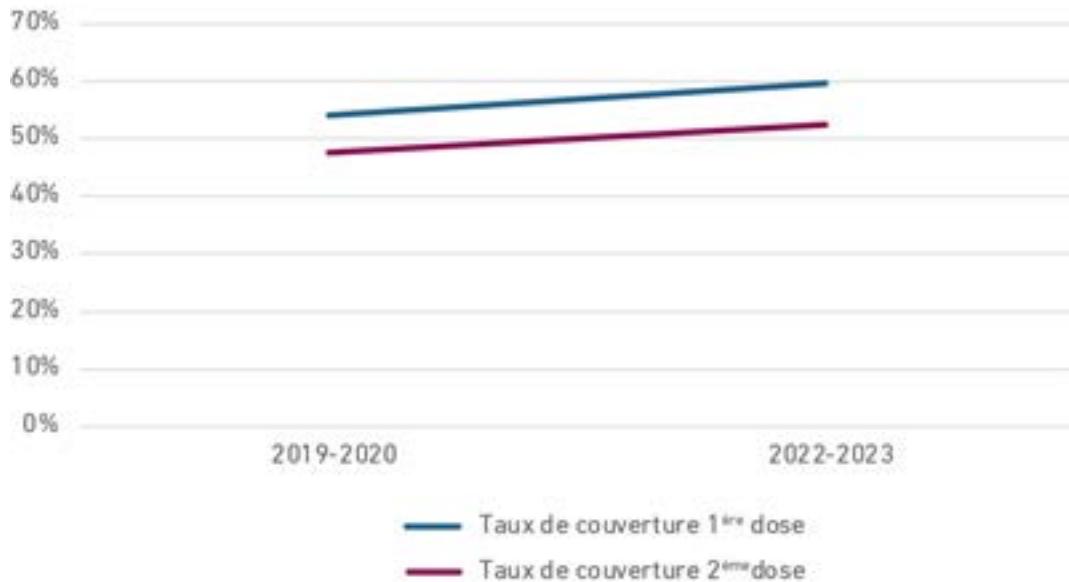
Nous pouvons noter une différence entre les filles, 55,1% (IC95% [53,1-57,1]) et les garçons, 49,5% (IC95% [47,5-51,5]).

CONCLUSION

Il s'agit de la deuxième enquête en 2^{ème} secondaire réalisée par l'ONE et depuis l'élargissement de la vaccination contre le HPV aux garçons. Nous pouvons observer une augmentation générale de 5% de la couverture contre le HPV (+ 5,7% pour la 1^{ère} dose et + 5% pour la 2^{ème}) par rapport à l'enquête de 2019-2020.

Cette augmentation est particulièrement due à la contribution des « Autres vaccinateurs » (médecins privés). Bien que le taux de couverture diminue entre la 1^{ère} et 2^{ème} dose, la perte se fait surtout au profit des « demandes médecin traitant » et « inconnus ».

Graphique
Évolution taux de couverture



Rappelons qu'il s'agit d'une estimation minimale. En effet, si nous prenions en compte les « demandes médecin traitant » pour la 1^{ère} dose, nous arriverions à un taux théorique de 68,8% (59,7% de couverture + 9,1% de demandes rapportées). Ainsi, bien que nous n'arrivions pas aux objectifs de vaccination du Programme fixés à 80%, la vaccination contre le HPV connaît une belle augmentation en partant de 36% au départ chez les filles (en 2016-2017).

Les vaccinations de la 1^{ère} et 2^{ème} dose contre le HPV sont réalisées respectivement à l'âge moyen de 13 ans et 5 mois et de 14 ans et 0 mois. La vaccination contre le HPV rentre donc bien dans la plage d'âge recommandée par le Conseil Supérieur de la Santé (9-14 ans).

La participation des services et centres PSE et CPMS-W-BE est essentielle (environ 45% des vaccinations contre le HPV), néanmoins, l'objectif de 80% ne pourra pas être atteint en ayant recours qu'au vaccinateur « Médecine scolaire ». En effet, il faut également mettre à contribution les vaccinateurs privés. Ces derniers ont déjà bien augmenté leur contribution qui était de 8,2% en 2019-2020 à 14,7% en 2022-2023 pour la 1^{ère} dose. Toutefois, nous pouvons constater qu'ils ne contribuent pas partout de la même manière (Bruxelles) et pas chez tous les jeunes de la même façon (filles vs garçons). Un message spécifique aux médecins privés devrait être envisagé par le Programme de vaccination pour rappeler tant l'importance de vacciner filles et garçons que le rôle du médecin traitant dans cette vaccination.

Au niveau de la médecine scolaire, des améliorations sont nécessaires, en particulier dans le Hainaut et à Bruxelles.

Il serait également intéressant de comprendre pourquoi la province de Liège a connu une diminution de la couverture vaccinale. Particulièrement, les CPMS-W-BE doivent fournir de meilleurs résultats tant au niveau de l'offre de vaccination (20% de moins de vaccination que les autres) que de la réalisation de la mission vaccinale en général (3 fois plus d'inconnus).

Notons que quatre ans après la vaccination universelle filles et garçons et l'évolution de l'objectif du Programme de vaccination à la prévention de tous les cancers liés au HPV ainsi qu'aux verrues génitales, la couverture reste plus importante chez les filles, mais cette différence se limite à 6% pour la 2^{ème} dose. Si nous prenons en compte qu'historiquement cette vaccination n'était proposée qu'aux filles, qu'elle reste souvent attachée à la protection du cancer du col de l'utérus et que le dépistage ne concerne que les filles, la différence du taux de vaccination en fonction du genre, même si significative, doit être mise en perspective dans ce contexte.

Enfin, bien que le nombre d'inconnus soit bien moins important que dans le passé pour la vaccination contre le HPV, le fait que plus de 1 élève sur 10 ait un statut inconnu reste problématique. Ce taux d'inconnus est particulièrement élevé pour l'objectif secondaire (1 élève sur 4). Dans le cadre de l'objectif d'élimination de la rougeole, une meilleure connaissance du statut vaccinal est essentielle. Ainsi, les travaux sur les échanges de données vaccinales restent vitaux, afin de pouvoir établir une couverture vaccinale la plus juste possible. Le registre informatisé global doit donc rester une priorité pour le Programme de vaccination de la FWB.

L'ALLAITEMENT MATERNEL

L'allaitement maternel fait partie des programmes prioritaires de l'ONE depuis sa création.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) recommandent un allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois et ensuite, un allaitement maternel complété par une alimentation solide jusqu'à 2 ans ou plus.

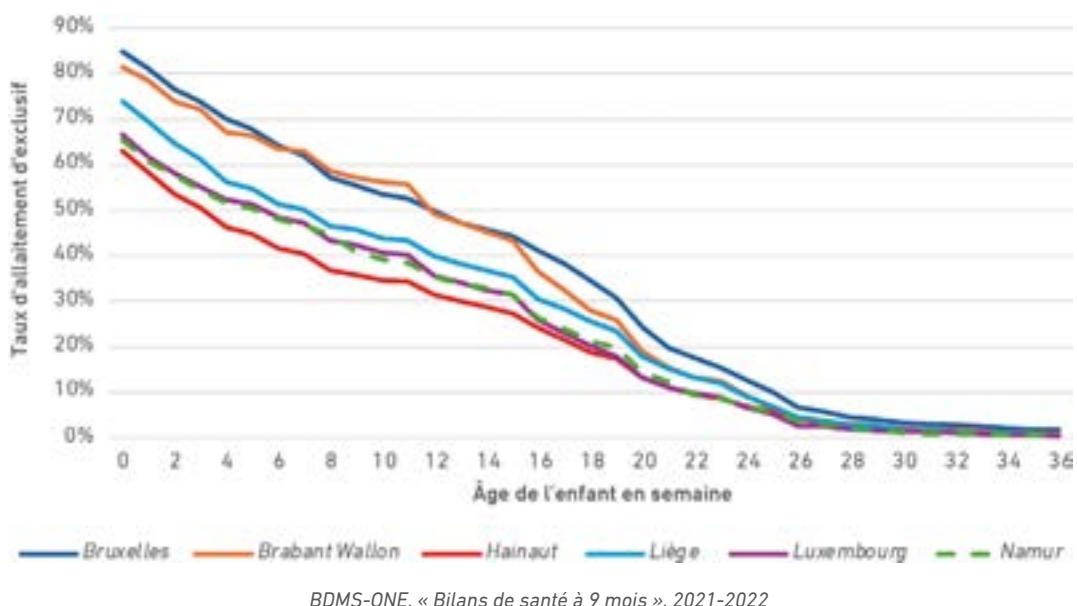
Ces aliments doivent comporter suffisamment de calories, de protéines et de nutriments pour couvrir les besoins nutritionnels de l'enfant.

Pour l'OMS, l'allaitement exclusif signifie que seul le lait maternel est considéré, aucun autre aliment ou boisson n'est autorisé, y compris l'eau. En revanche, des vitamines, minéraux ou médicaments peuvent être administrés ainsi que des solutions de réhydratation si nécessaire.

► ALLAITEMENT MATERNEL EXCLUSIF DES ENFANTS SUIVIS PAR L'ONE

Graphique

Courbe de décroissance de l'allaitement maternel exclusif en fonction du lieu de résidence en 2021-2022



BDMS-ONE, « Bilans de santé à 9 mois », 2021-2022

Le graphique, ci-dessus, présente l'évolution des taux de l'allaitement exclusif selon la région de résidence de l'enfant.

Sur base des bilans de santé de 9 mois, les taux d'allaitement exclusif à moins d'une semaine de vie était de 69,7% pour l'ensemble des enfants résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2021-2022. Sur base des Avis de naissance, le taux d'allaitement à la sortie de la maternité était en moyenne de 81,6% en 2021-2022³.

La Région bruxelloise est la région détenant le plus haut taux d'allaitement maternel exclusif avec 85% d'enfants allaités âgés de moins d'une semaine de vie. Elle est suivie par la province du Brabant wallon avec un taux de 81,4%.

En revanche, en province de Hainaut, 63% des enfants âgés de moins d'une semaine sont allaités de manière exclusive.

Les courbes de décroissance de l'allaitement des différentes régions évoluent parallèlement pour se rejoindre aux environs des 6 mois de l'enfant, période durant laquelle l'alimentation solide est introduite progressivement. Les tendances sont similaires depuis plusieurs années quelle que soit la région.

En FWB, 53,6% des enfants étaient encore allaités de manière exclusive à 4 semaines de vie pour atteindre 44% à l'âge de 8 semaines et 37,3% à 12 semaines, soit environ 1/3 des enfants.

³ Les chiffres peuvent être différents car le taux de couverture des Avis de Naissance diffère de celui des Bilans de Santé de 9 mois.

DES OUTILS AU SERVICE DE LA PROMOTION ET L'EDUCATION À LA SANTÉ

Le service Éducation à la santé (Edus) soutient les professionnels de première ligne, principalement les PEP's des consultations prénatales et consultations pour enfants, dans la conception et l'organisation de projets de promotion/éducation à la santé à destination des familles.

Le service Edus développe aussi des outils d'information et d'animation à destination du public et/ou des professionnels, notamment dans le cadre des campagnes thématiques prévues au contrat de gestion. Ainsi, en 2023, le service a collaboré étroitement à la réalisation de supports pour la campagne « Investissement des Espaces Extérieurs (IEE) ».

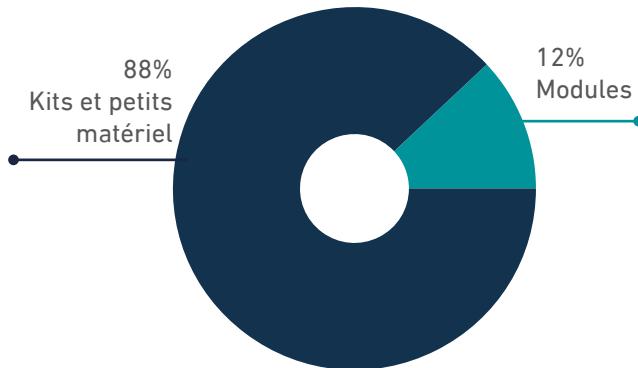
UN SERVICE QUI RÉPOND AUX BESOINS DU TERRAIN

Un des indicateurs de l'activité du service Edus est le nombre de sorties du matériel d'animation demandé par les PEP's pour la réalisation d'activités collectives dans le cadre de leurs missions de soutien à la parentalité. Les outils mis à disposition sont destinés aux (futurs) parents et aux enfants. Par une approche ludique, le public est sensibilisé à l'adoption et au renforcement de comportements favorables à la santé considérée dans son sens le plus large.

En 2023, le nombre de sorties d'outils a augmenté de près de 31,5 % par rapport à l'année antérieure : 225 sorties de matériel pour 154 en 2022 (année marquée encore par les effets de la crise sanitaire).

Une analyse du type de matériel demandé par les PEP's montre que les « modules » représentent 12 % des sorties, les 88 % restants correspondant à du « petit » matériel : kits (divers éléments d'animation spécifiques à un thème contenus dans une valise), jeux, rolls-up...

Graphique
Répartition des sorties d'outils d'animation par type de matériel

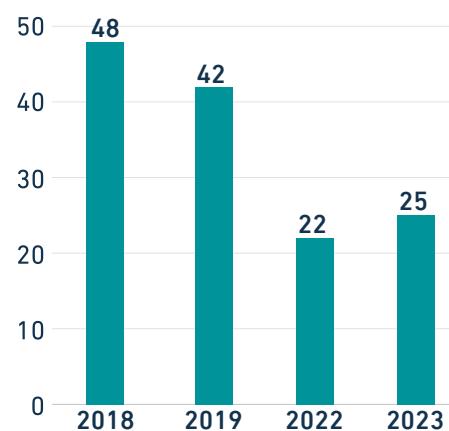


Une tendance à la baisse des sorties des modules et une tendance à la hausse des demandes de petit matériel s'observent depuis quelques années.

Les modules sont de grosses structures d'animation qui se déploient dans de grands espaces. Ils demandent une grosse organisation et sont animés en partenariat avec un panel d'acteurs locaux. Chaque module aborde un thème spécifique : le sommeil, la sécurité, l'hygiène des dents et des mains, la découverte du corps dans toutes ses facettes, la promotion des comportements sains liés au bien-être (estime de soi), à l'alimentation et à l'activité physique, la découverte des 5 sens.

En 2023, le nombre de sorties de modules a connu une très légère augmentation (25 sorties) par rapport à 2022 (22 sorties). Toutefois, ce nombre reste inférieur aux seuils atteints pendant les années antérieures à la crise sanitaire.

Graphique
Évolution du nombre de sorties de modules (hors crise sanitaire)



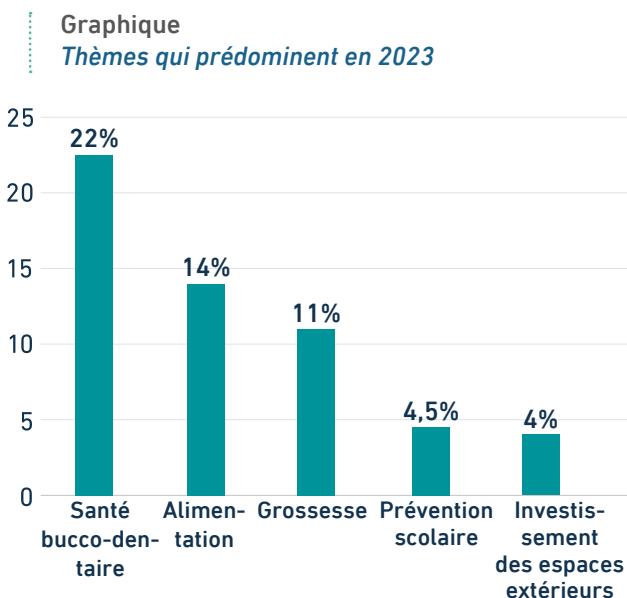
Le petit matériel a l'avantage d'être facile à transporter, à installer et à utiliser. Il est principalement utilisé en salle d'attente afin de profiter du moment où parents et enfants s'y trouvent pour les sensibiliser, de façon ludique, à des messages de promotion de la santé.

Que ce soit avec un module ou avec du petit matériel, les PEP's participent à de nombreux projets en partenariat avec des acteurs locaux provenant des secteurs de la santé mais aussi du social et du culturel : services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE), services psychomédicosociaux

(SPMS), maisons médicales, centres culturels, associations de quartiers, bibliothèques et ludothèques, AMO, CPAS, services de cohésion sociale... (voir plus loin un exemple de projet).

► LES THÉMATIQUES DES ANIMATIONS

Les thèmes abordés lors des activités collectives sont choisis en fonction des caractéristiques et des besoins du public fréquentant les consultations.



| LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Sensibiliser les familles à l'importance d'une bonne hygiène dentaire dès le plus jeune âge est la thématique la plus abordée. En effet, la présence de caries sur les dents de lait constitue un problème de santé encore très fréquemment rencontré par les PEP's. Des animations sur ce thème mais aussi des dépistages dentaires sont organisés dans les consultations en collaboration avec [Souriez.be](#) ou un dentiste local.

| L'ALIMENTATION

Promouvoir l'équilibre alimentaire est important pour la santé et permet de prévenir le surpoids et l'obésité, des problématiques présentes chez les enfants fréquentant les consultations pour enfants. Une alimentation saine participe aussi à la prévention de la carie dentaire.

Pour plus d'informations :

voir partie "Campagne thématique"



**FOCUS SUR LA PREMIÈRE SORTIE DU KIT
« ALLONS DEHORS ! » À FROIDCHAPELLE (HAINAUT)**



Source image affiche : https://www.froidchapelle.be/loisirs/sports/cest-dehors-que-ca-spasse-1.jpg/image_view_fullscreen

Les PEP's de la consultation ONE de Froidchapelle font partie des nombreux acteurs locaux (AMO, bibliothèque, ludothèque, mouvement de jeunesse...) que la commune a réunis pour organiser une matinée à l'attention des familles sur le thème : « C'est dehors que ça se passe ! ». L'objectif ? (Re)Découvrir le monde du dehors à travers différentes activités :

- Promenade et jeux en famille
- Découverte des escargots
- Réalisation de bracelets avec des fleurs cueillies à l'instant
- Dessins avec des craies de couleur sur le sol
- Parcours de psychomotricité
- Réalisation de bombes à graines
- Parcours pieds-nus et manipulations de différentes textures naturelles (herbes, bois, sable...)
- Coin-lecture à l'extérieur avec des livres sur le thème du dehors
- ...

À la fin de la visite, les familles pouvaient découvrir les actions proposées au sein de la commune par le PCDS (plan communal de développement de la nature), et déguster une boisson rafraîchissante à base de fruits et d'herbes aromatiques préparée par une animatrice du PCS (plan de cohésion sociale) de la commune.

39 familles et 33 enfants ont participé à l'évènement. Un beau succès pour cette matinée et pour le baptême du kit « Allons dehors ! ».



► LES BROCHURES DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Des brochures, dépliants et affiches traitant de divers thèmes sont régulièrement édités à l'attention des (futurs) parents. Une attention particulière est accordée à l'accessibilité de l'information (choix du langage, illustrations, pictogrammes...).

Même si depuis quelques années la digitalisation permet au public de les télécharger directement sur le site one.be, leur diffusion en version papier reste importante et demandée. Pour les PEP's, ces outils sont des supports à la communication avec les familles lors des rencontres en consultation ou à domicile.

Certaines thématiques apparaissent comme plus demandées que d'autres.

Graphique

Top 5 des brochures (version papier) les plus demandées en 2023



Les outils sur l'alimentation de l'enfant (de la naissance à 12 ans et plus) ainsi que ceux sur l'alimentation de la femme enceinte sont les plus demandés.

Les outils sur la grossesse et le postpartum à destination des (futurs) parents abordent les recommandations pour un bon déroulement de la grossesse et du postpartum, ainsi que les mesures à prendre pour éviter certaines maladies.

Les outils qui concernent la sécurité abordent la prévention du syndrome du bébé secoué, la prévention des accidents domestiques, la sécurité des enfants en voiture et à vélo ainsi que la prévention contre les risques liés au soleil.

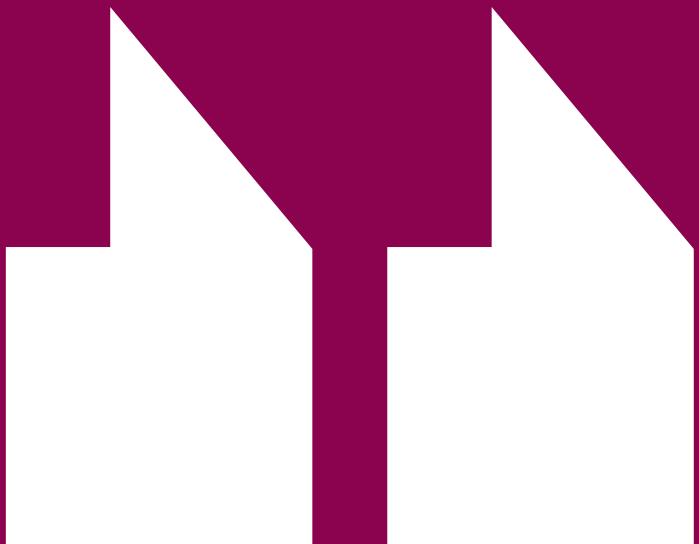
La catégorie concernant le Développement/Éducation de l'enfant englobe les outils en lien avec le développement du langage, l'acquisition de la propreté, le jeu, les repères et les limites...

Ces outils proposent des conseils et des balises en termes de soutien à la parentalité.

Les brochures « Le sommeil de votre enfant » et « La prévention de la mort subite du nourrisson » font chaque année partie des brochures les plus demandées.

| DES CANAUX DE DIFFUSION VARIÉS

Les outils sont demandés par des utilisateurs internes à l'ONE (PEP's, ASR, PSE...) et externes (parents, maternités, milieux d'accueil, médecins, maisons médicales, centres de santé...). Ils sont aussi distribués au public lors d'animations collectives. Ils peuvent également être téléchargés sur le site one.be.



LES ACTEURS-CLÉS ET LEURS FORMATIONS



INTRODUCTION

En 2023, l'ONE est l'employeur de 1886 agents dans divers secteurs et avec différentes spécialités. Les agents bénéficient d'une formation continue leur permettant de développer des compétences en lien avec l'évolution de leur métier et des missions de l'Office. Renforcer les synergies est clairement un besoin pour continuer à asseoir l'Office comme organisme de référence en prévention de la santé des familles.

Les acteurs de terrain sont des professionnels qui accompagnent la famille dans le suivi de la santé de la femme enceinte et de l'enfant, le développement et le bien-être des enfants tant au sein de la famille qu'en dehors de celle-ci. Le suivi préventif de la santé proposé par l'ONE est un suivi universel, c'est-à-dire ouvert à tous et gratuit. Ces principaux acteurs de terrain sont les Partenaires Enfants-Parents de l'ONE. Ils travaillent en première ligne avec les médecins au sein des consultations et avec le soutien de volontaires.

Par ailleurs, on compte également des acteurs directs en support à l'accueil de la petite enfance.

Pour chacun de ces secteurs, les différents acteurs travaillent avec les familles en lien avec leur environnement de vie et font remonter les besoins, en mettant l'accent sur les plus vulnérables, parfois en les orientant vers d'autres partenaires.

Les missions de l'ONE ne pourraient se faire sans l'appui d'une série d'acteurs-clés qui n'ont cessé de croître sur la décennie : du secteur accompagnement à celui de l'accueil en passant par les professionnels travaillant dans les SPSE, les Référents maltraitance, les Conseillers pédagogiques...

DES ACTEURS DE PREMIERE LIGNE DU SECTEUR ACCOMPAGNEMENT

La mission Accompagnement de l'ONE proposée aux femmes enceintes, jeunes parents et tout au long du développement de l'enfant, est menée par les Partenaires Enfants-Parents sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils forment avec les médecins et les volontaires l'équipe de la consultation.

LES PARTENAIRES ENFANTS-PARENTS

L'ONE emploie 1 886 agents en 2023 dont 891 Partenaires Enfants-Parents (PEP's) qui exercent sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au contact des femmes enceintes et des familles avec enfants âgés de 0 à 6 ans.

► LES MISSIONS DU PEP'S

Le PEP's est un professionnel de la santé (au sens global du terme), et de l'enfance dont la mission est centrée sur la promotion du bien-être de la mère et de l'enfant. Il mène une action de prévention psychomédicosociale et de soutien à la parentalité au bénéfice de la famille. Il propose des services accessibles à tous (service universel), gratuit et sur base volontaire.

Le suivi universel peut être complété par un suivi renforcé lorsque le PEP's est face à une situation de vulnérabilité. Le PEP's fait son offre de service à toutes les familles.

Le principe de continuité de l'accompagnement guide son action. Ainsi, la collaboration entre PEP's de différents services est indispensable. Cela se concrétise par des visites communes, et des échanges d'informations utiles dans le respect du secret professionnel partagé, des réglementations en vigueur sur la vie privée et de la transparence vis-à-vis des bénéficiaires.

Le PEP's dispose de différents soutiens et ressources, tant en interne qu'à l'externe dans le cadre de son réseau de collaboration. Ce recours aux ressources et compétences des différents acteurs permet d'optimaliser l'accompagnement des familles sur les plans individuel et collectif.

► L'ENCADREMENT

Les 891 PEP's sont organisés en 93 équipes au sein des 6 subrégions et encadrés par 50 Coordinatrices accompagnement (CAT). Ces dernières sont quant à elles supervisées par

4 Responsables régionaux (RRCAT) soutenant les équipes de Bruxelles, du Hainaut, de Liège et d'un ensemble constitué du Brabant wallon, Namur et le Luxembourg.

Tableau

Les Partenaires Enfants-Parents de l'ONE en 2023, organisation et encadrement

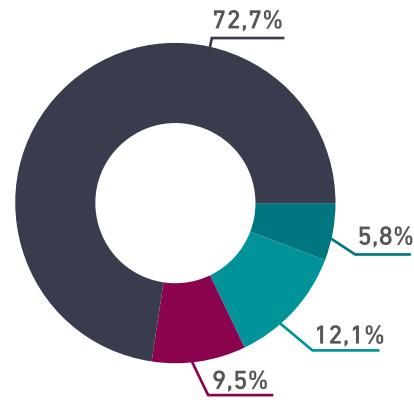
AFFECTATION DES PEP'S DE L'ONE	NOMBRE DE PEP'S	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'ETP COURANT	NOMBRE DE COORDINATRICES ACCOMPAGNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIPES
Bruxelles	270	4	266	228,25	15	28
Brabant wallon	41	0	41	34,47	4	6
Hainaut	280	3	277	244,72	14	28
Liège	178	2	176	155,4	9	18
Luxembourg	52	0	52	41,62	3	6
Namur	70	1	69	61,15	5	7
TOTAL	891	10	881	765,61	50	93

Les PEP's développent leur action au travers des plateformes prénatales, des structures de consultations pré-natales hospitalières et de quartier, des consultations pour enfants (y compris, les consultations mobiles et les centres pour demandeurs d'asile).

Ces acteurs de l'ONE sont présents dans toutes les maternités au sein des services de liaison et dans certaines unités de néonatalogie. L'action des PEP's se prolonge également par des visites au domicile des familles ou par diverses autres manifestations (campagnes de promotion de la santé, dépistages, etc.) et activités collectives.

Graphique

Répartition des Pep's selon leur secteur d'activités en 2023



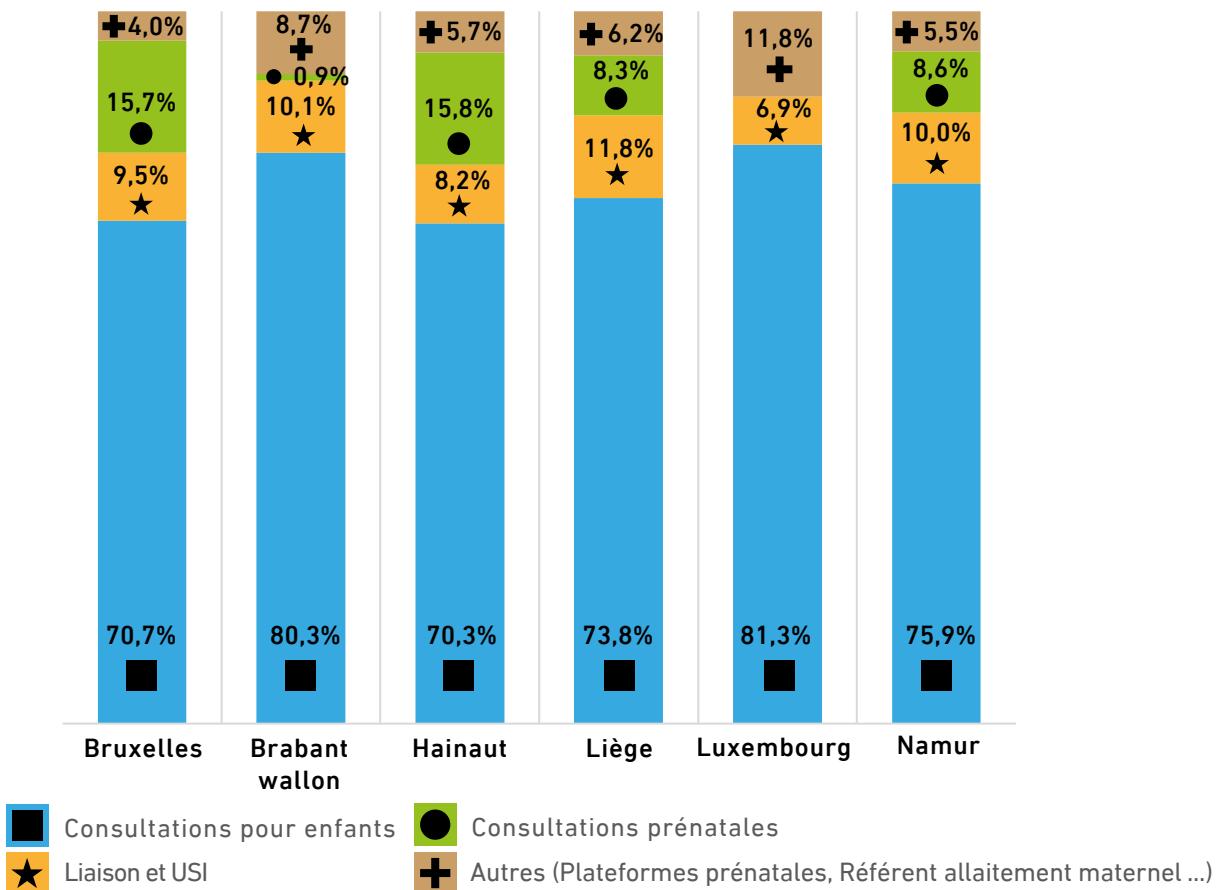
Consultations pour enfants	72,7 %
Liaison (maternité) et soins néonatals	9,5 %
Consultations prénatales	12,1 %
Autres (plateformes pré-natales)	5,8 %

Au sein des subrégions d'activités, cette répartition est variable et en relation avec l'offre de services proposés par l'ONE. Au sein de chaque subrégion, les familles qui fréquentent l'ONE sont caractérisées par un certain nombre de facteurs relativement hétérogènes.

L'ONE essaye de répondre au mieux à leur besoin si pas à leur demande de façon la plus appropriée. Les facteurs liés à la santé des populations, à leur situation socioéconomique, à l'environnement ... y jouent un rôle.

Graphique

Répartition des PEP's en équivalent temps plein et par secteur et subrégion en 2023



Le nombre de PEP's est resté stable entre 2022 et 2023. Avec 4 unités de travailleurs en moins par rapport à l'année précédente, le nombre de Pep's est de 891. La majorité (61,4%) de ceux-ci travaille à temps plein.

La part de Pep's travaillant à temps plein se situe dans une fourchette comprise entre 60 et 64%, sauf pour la province de Luxembourg où ces travailleurs de première ligne représentent 42% de l'ensemble des travailleurs à temps plein.

► LES TYPES DE COLLABORATION PEP'S

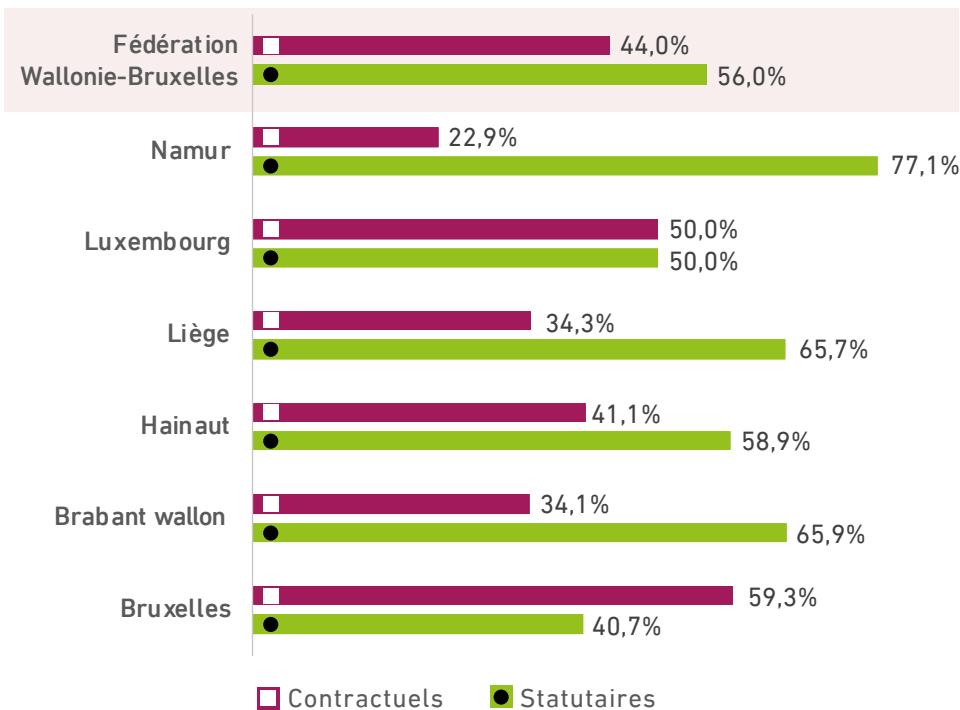
Les PEP's engagés à l'ONE ont soit un contrat de travail, soit ils sont statutaires. Un « statutaire » n'a pas de contrat de travail individuel mais est soumis au statut spécifique des fonctionnaires.

Dans ce cas, les conditions de travail sont définies de façon unilatérale, mais le statut garantit toutefois une série d'avantages (nomination, perspectives de carrière ou conditions spécifiques en matière de pension).

Le contractuel quant à lui est lié par un contrat de travail, qui peut être de durée déterminée ou indéterminée.

Graphique

Répartition des types de contrats des PEP's en 2023



La part de statutaires reste globalement majoritaire à 56,0% (stable par rapport à 2022) au sein de la fonction de Pep's.

À Bruxelles, ces proportions sont inversées, avec une majorité de contractuels (59,3%).

En Wallonie, à l'exception du Brabant wallon où il existe une parité entre ces 2 types de collaboration, dans les autres provinces, les PEP's statutaires sont majoritaires.

► LA QUALIFICATION ET LA FORMATION DES PEP's

Le métier de PEP's nécessite des compétences psychomédiacosociales et relationnelles. Le PEP's nouvellement engagé est pris en charge dans le cadre d'un dispositif d'accueil, d'intégration et de formation qui lui permet de renforcer ses compétences dans ces différents domaines requis pour exercer la fonction.

La formation théorique est couplée à un apprentissage pratique accompagné par un tuteur, qui est lui-même un PEP's expérimenté et formé sur le plan pédagogique.

Globalement, quatre profils sont engagés dans la fonction de PEP's. Il s'agit des formations de base en soins infirmiers, de sage-femmes, d'assistants sociaux tout d'abord. Depuis peu, cette palette a été étendue aux assistants en psychologie, pour répondre aux préoccupations de la première ligne et aux besoins de la population.

Tableau

Répartition des Pep's selon la formation de base et par subrégion

	ACCOUCHEUSES/ SAGES-FEMMES	ASSISTANTS SOCIAUX/ ASSISTANTS EN PSYCHOLOGIE	INFIRMIERS
Brabant wallon	14,8%	66,3%	18,9%
Bruxelles	14,6%	48,8%	36,6%
Hainaut	6,4%	62,5%	31,1%
Liège	13,5%	47,8%	38,8%
Luxembourg	15,4%	21,2%	63,5%
Namur	7,1%	61,4%	31,4%
Total en Fédération Wallonie-Bruxelles	11,30%	57,60%	31,10%

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une majorité de travailleurs a une formation de base d'assistant social (57,6%). Au sein des subrégions, cette catégorie de formation de base est en progression au sein des équipes de PEP's. Actuellement, seules les provinces de Luxembourg et dans une moindre mesure, de Liège et du Brabant wallon, disposent de proportions en dessous de 50% d'assistants sociaux.

Les autres formations de base de PEP's sont les soins infirmiers (31,1%) ou sage-femmes (11,3%).

En province de Luxembourg, on décrit une majorité d'infirmiers (63,5%) ; les autres subrégions se situant aux alentours de 30% d'infirmiers, à l'exception de Bruxelles où seuls 2 travailleurs sur 5 dans la catégorie de PEP's est de formation de base infirmière.

La répartition de PEP's selon le type de formation est conjoncturelle à l'ONE et varie avec le temps. En effet, la forte demande en infirmiers sur marché du travail dans les grandes agglomérations modère l'attractivité de l'Office.

LES MÉDECINS PRESTATAIRES DANS LES STRUCTURES DE L'ONE

L'activité médicale menée au sein des structures tant de suivi de la grossesse que de suivi des enfants est dispensée par des médecins prestataires qui signent avec l'ONE une convention de collaboration. Cette activité est régie par des guides édités par les collèges de Conseillers sages-femmes, gynécologues et pédiatres sur base de guidelines internationalement reconnus et de directives de Groupements de médecins et du Conseil supérieur de la santé.

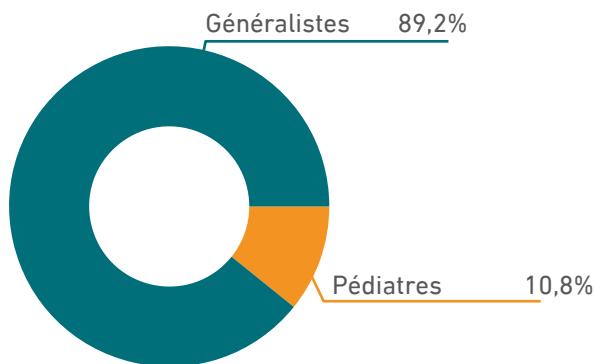
Les séances de consultations organisées dans les structures de l'ONE sont tenues par :

- des généralistes, des gynécologues ou des sages-femmes lorsqu'il s'agit de consultations prénatales de quartier
- des médecins généralistes ou par des pédiatres pour les structures de suivi de l'enfant.

En 2023, l'ONE comptait 1035 médecins travaillant en consultations ONE.

Graphique

Répartition des médecins actifs au sein des consultations pour enfants par spécialité en 2023



On a perdu quelques médecins depuis 2022, mais ça reste assez stable car on a aussi fermé des structures.

► LA FORMATION CONTINUE DES MÉDECINS

Les médecins ONE ont accès à la plateforme d'autoformation gratuite Excellencis-ONE.be

Cette plateforme propose des modules de formation accrédités sur différentes thématiques médicales, un centre de documentation, des vidéos ...

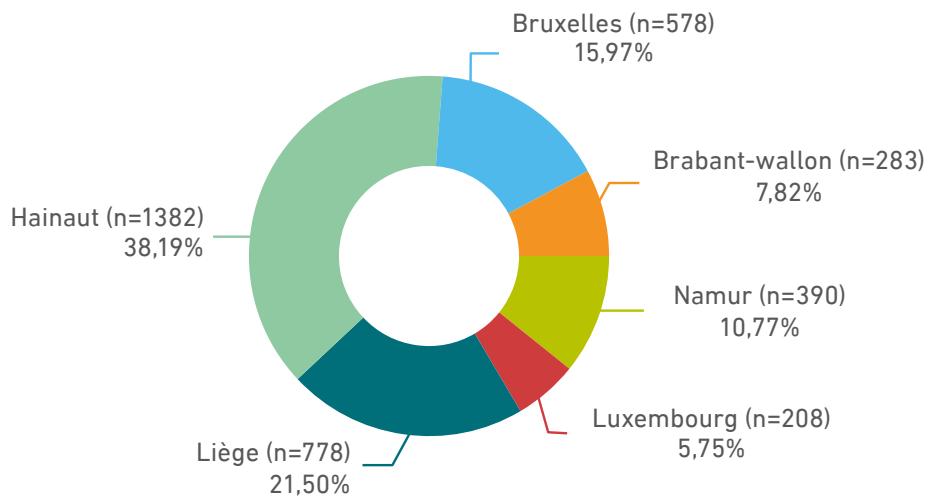
LES VOLONTAIRES DES CONSULTATIONS

Les volontaires actifs au sein des consultations (essentiellement de suivi de l'enfant) se répartissent par subrégion en cohérence avec la répartition des inscrits annuels, à l'exception de la Région de Bruxelles, où la proportion de volontaires est bien inférieure au poids des inscrits annuels,

et de la province du Hainaut, où la situation est l'inverse de Bruxelles.

Le nombre de volontaires est assez stable avec un total de 3619 pour 2023.

Graphique
Répartition des volontaires par subrégion en 2023

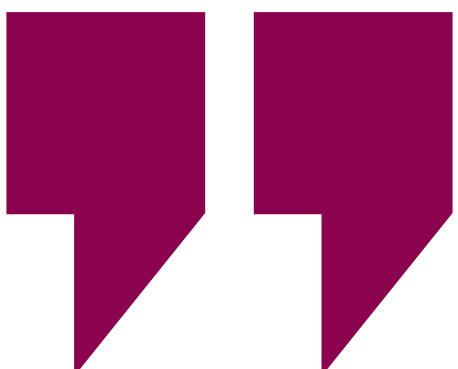


► LA FORMATION DES VOLONTAIRES

En 2023, près de 250 volontaires se sont formés.

Parmi les formations suivies, voici le top 3 des formations les plus suivies :

- « Accompagner les enfants dans la compréhension de leurs émotions »
- « Vaincre la barrière de la langue avec parents et enfants »
- « Technique d'animation : Il était une fois »



ACCOMPAGNER, CONTRÔLER, ÉVALUER ET FORMER LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'ACCUEIL

L'ONE accompagne, contrôle, évalue et participe à la formation, initiale et continue, des professionnels de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre.

Son action se décline à travers des agents de terrain (Coordinateurs accueil et Agents conseil), administratifs (formation initiale et continue) ou hybrides (Conseillers EDD).

Avec un objectif commun : proposer un accueil de qualité, répondant aux besoins des enfants et de leurs familles.

LES ACTEURS DE LA COORDINATION ACCUEIL

Le soutien à l'activité des structures d'accueil s'effectue notamment par les actions des Coordinateurs Accueil (CAL) et des Agents Conseils (ACA), attachés à la Direction de la Coordination Accueil (DCAL).

La DCAL gère, organise et soutient l'équipe de la Coordination Accueil (CAL et ACA) en charge du suivi des Milieux d'Accueil (MA) de la petite enfance (accompagnement, évaluation et contrôle) et des opérateurs de l'Accueil Temps Libre (ATL) 3-12 ans et +. Les suivis des MA de la petite enfance s'effectuent par des visites sur site, des rencontres de Pouvoirs Organisateurs (PO), l'organisation d'ateliers d'échanges de pratiques ... Les suivis ATL comprennent la participation aux Commissions Communales de l'Accueil (CCA), les visites en Centres De Vacances (CDV), plaines de vacances et séjours essentiellement, ainsi que des visites d'opérateurs d'accueil extrascolaire...

Elle contribue également au développement de la qualité de l'accueil dans les structures d'accueil 0-12 et +.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, les actions de la DCAL recouvrent l'information et l'accompagnement des promoteurs dans leurs projets de création de MA, la promotion de la qualité d'accueil, l'accompagnement des professionnel(les) de l'enfance dans la mise en œuvre et l'évaluation de leurs pratiques, le contrôle du respect des normes de fonctionnement dans les MA en se référant aux législations en vigueur et dans le champ des compétences de l'Office. Ce travail s'effectue en collaboration tant avec les intervenants de l'ONE (Conseiller pédagogique, Conseiller pédiatre, Référent Santé, Coordinateur subrégional, Direction Accueil Petite Enfance, Direction ATL pour les CAL ...) qu'avec des partenaires externes.

Les ACA sont responsables du suivi des Accueillant(e)s d'Enfants Indépendantes (AEI).

Les CAL exercent leurs fonctions dans les structures accueillant des enfants de 0 à 12 ans +, à l'exception des AEI et des EDD (Écoles De Devoirs).

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

4 386 visites effectuées par les CAL et ACA dont :

- 3 348 visites dans 1272 MA (vus au moins 1x : crèches/SAE/SASPE/SAEMD) = 2.45 visites en moyenne/MA
 - 1 038 visites chez 405 AEI (vus au moins 1X) = 2.30 visites en moyenne/AEI
 - 432 visioconférences / contacts avec MA dont 238 par CAL et 194 par ACA

Bilan de fonctionnement : 485 visites y ont été consacrées dont 323 par CAL - 162 par AC

3 publications du **Flash Accueil** (le journal d'information des professionnels des milieux d'accueil)

64 CAL
•
17 ACA

ACCUEIL TEMPS LIBRE

297 participations à des CCA

136 entretiens CATL (coordinateurs ATL)

310 visites CDV

63 visites en AES (dont 55 en AES 2)

PROJETS D'OUVERTURE DE MILIEU D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Processus préparatoire

60 modules pour le Prepacc MANS

18 séances d'informations générales

42 modules thématiques

- 12 Faisabilité/Infrastructures

• 12 Projet d'accueil

- 18 Gestion MA / Autorisation

6 modules pour le Prepacc MAS (MA du Plan Cigogne – NB : séances d'infos = en 11/2022)

- 2 Faisabilité/Infrastructures

• 2 Projet d'accueil

- 2 Gestion MA / Autorisation

Visites

418 visites pour 257 projets crèches (projets MAS du Plan Cigogne compris) et 161 projets AEI

LA FORMATION INITIALE¹

Rappelons qu'en février 2021, les travaux au SFMQ ont permis de réaliser et d'approuver un profil métier « accueillant d'enfants 0-12 ans ». Ces travaux se sont poursuivis en 2021 et en 2022 sur les profils de formation et d'évaluation. Ceux-ci concernent les formations de niveau secondaire de plein exercice et en promotion sociale ainsi que la formation professionnelle. Ces travaux, interrompus en octobre 2022 et mis en berne durant l'année 2023, devraient reprendre en 2024.

En parallèle, le développement de formations au sein de l'enseignement supérieur s'est poursuivi. Tout d'abord avec l'essor du Certificat complémentaire de Direction de milieu d'accueil² (CCDMA), démarré en novembre 2022 : un dispo-

sif de formation visant à soutenir les directions dans leur prise de fonction et à les aider à accompagner au mieux les équipes (voir « ONE en actions » 2022, mois de NOVEMBRE).

En 2023, ce sont 263 personnes qui ont participé aux premières cohortes du cycle de formation « 2022-2024 »³. En effet, à la suite des 3 groupes de Bruxelles-Brabant wallon, Liège et Namur-Luxembourg démarrés fin 2022, un consortium est sélectionné en janvier 2023 pour la subrégion du Hainaut et la formation y démarre en mai. Au vu de l'attente importante du secteur, l'opérateur ouvre deux groupes en parallèle lors de la première cohorte pour répondre aux nombreuses demandes d'inscription en Hainaut.

Tableau
Participants au CCDMA 2023

	Bruxelles-Brabant wallon	Liège	Namur-Luxembourg	Hainaut	TOTAL
Cohorte 1					
Direction	18	27	26	53	
PMS	9	1	5	7	
Autre	3	0	0	1	
Total	30	28	31	61	150
(Lancement en février 2024)					
Cohorte 2					
Direction	40	29	26	18	
PMS	5	5	5	2	
Autre	1	3	2	0	
Total	46	37	30	22	135
TOTAL GENERAL CYCLE 22-24					
					285

Le tableau ci-dessus reprend le nombre d'inscriptions et le profil des participants au Certificat complémentaire de direction de milieu d'accueil pour le cycle 2022-2024 auprès des 4 consortiums et Haute Ecole opérateurs de la formation.

Outre son implication dans le comité d'accompagnement des quatre consortiums de formation, l'ONE soutient l'accès à cette formation en intervenant financièrement dans les frais d'inscription. En effet, les directions en fonction bénéficient d'une intervention de 1500€ (sur les 2000€ que coûte la

formation), et les encadrants PMS souhaitant se préparer à la fonction de direction bénéficient d'une intervention de 750€. C'est donc un budget de 211 350 € qui est utilisé pour ce projet en 2023 (s'ajoutant au budget de 96 000€ utilisé en 2022).

► UN BACHELIER EN ACCUEIL ET EDUCATION DU JEUNE ENFANT

L'année 2023 a également été marquée par le démarrage du Bachelier en Accueil et Education du Jeune Enfant « AEJE » donnant accès aux fonctions d'accueil et d'encadrement psycho-médico-social en milieu d'accueil Petite Enfance.

Cette nouvelle formation permettra de rattraper le retard de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport aux autres pays avancés. En effet, depuis 1996, les recommandations européennes indiquent régulièrement l'importance d'un nombre significatif de personnes porteur d'une formation de niveau bachelier spécifique pour la prise en charge de jeunes enfants (30 à 60 % selon les études). Elles soulignent aussi l'importance de prévoir des possibilités de progression pour l'ensemble des accueillantes et d'harmoniser les niveaux de formation du personnel de l'accueil avec ceux des enseignants préscolaires.

Après avoir réalisé en 2022 un profil de compétences et un référentiel métier, l'ARES a rendu en décembre de la même année un avis positif aux demandes d'habilitation de 9 consortiums de formation pour le bachelier AEJE. Sept ont mis en œuvre la formation dès septembre 2023. Pour la première rentrée académique 2023-2024, la filière Accueil et Education du Jeune Enfant accueille déjà près de 300 étudiants sur ces bancs en septembre. Ce qui est un chiffre très prometteur pour une nouvelle formation. L'arrivée de ce bachelier offre la possibilité au public étudiant et aux professionnels de l'accueil la possibilité de s'engager dans une formation spécifique de niveau supérieur. Cette formation donnera également accès à l'encadrement des équipes de façon à promouvoir des démarches réflexives nécessaires pour l'amélioration de la qualité d'accueil.

1 <https://www.one.be/professionnel/qualite-et-formations/formations-initiales/>

2 <https://www.one.be/professionnel/qualite-et-formations/formations-initiales/certificat-complementaire-de-direction-de-milieux-daccueil-petite-enfance/>

3 S'y ajouteront en février 2024 les participants de la deuxième cohorte du Hainaut.

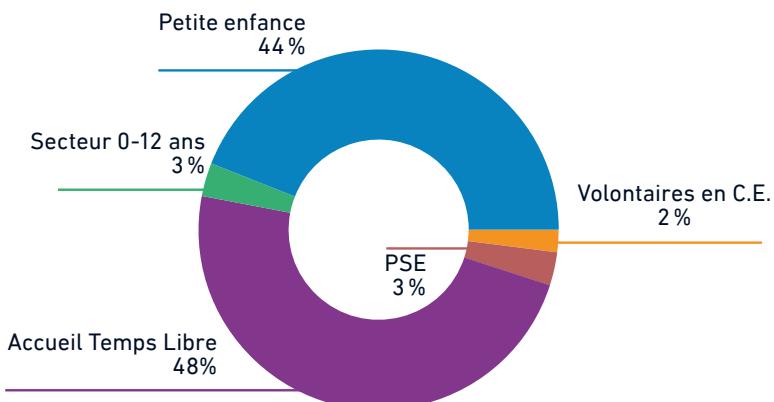
LA FORMATION CONTINUE¹

Pour accueillir de jeunes enfants, les professionnels et professionnelles doivent développer des compétences particulières. Les législations prévoient que toute personne qui s'occupe d'enfants, à titre professionnel, possède une formation de base spécifique que l'on considère comme le point de départ de l'expérience professionnelle, qu'il s'agit néanmoins de renforcer et de développer au fil des ans, au regard des questionnements, des situations rencontrées, des projets d'accueil ou de service... Convaincu de la valeur ajoutée d'un processus de formation continue sur la qualité de l'accueil de jeunes enfants en collectivité, l'ONE coordonne et soutient depuis plus de 20 ans une politique de formation continue en agréant et subventionnant des opérateurs de formations. L'offre de chaque cycle de formation allie des thématiques de base, des approfondissements et des nouveautés.

► PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DES FORMATIONS CONTINUES

Graphique

Publics bénéficiaires des formations continues



L'offre de formation continue subventionnée s'adresse aux professionnels et volontaires des 4 secteurs décrits ci-dessus. Le secteur de l'Accueil Temps libre bénéficie d'une part légèrement plus importante toutefois il est nécessaire de prendre en compte que d'autres actions de formation continues sont prévues en dehors de l'offre subventionnée pour le secteur de la petite enfance.

Le cycle 2022-2023 fait partie du programme de formation continue approuvé par le Gouvernement pour la période de 2021-2026. Les activités de formation sont proposées sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ce cycle 2022-2023, 37 opérateurs² sont subventionnés :

- 26 opérateurs subventionnés pour le secteur Petite Enfance (P.E.)
- 27 opérateurs subventionnés pour le secteur ATL (accueil temps libre)
- 3 opérateurs subventionnés pour le secteur 0-12 ans
- 6 opérateurs subventionnés pour le secteur PSE (Promotion de la santé à l'école)
- 5 opérateurs subventionnés pour le secteur des Volontaires en Consultations pour enfants

Graphique

Budget pour le subventionnement de l'offre de formation continue sur les 4 dernières années



Conscient de l'importance de la mise à disposition d'une offre de formation subventionnée pour soutenir la réflexion sur les pratiques professionnelles et en soutien de la dynamique d'amélioration de la qualité de l'accueil, l'ONE avec le soutien de la FWB veille à prévoir une augmentation des budgets dédiés à ces actions, d'année en année et ce afin de répondre aux besoins et à la demande croissante des acteurs du terrain. Et d'ainsi augmenter le nombre de jours subventionnés à destination des professionnels et professionnelles des secteurs, en finançant notamment deux nouveaux parcours pour la formation de base à l'attention des accueillants et accueillantes extrascolaires.

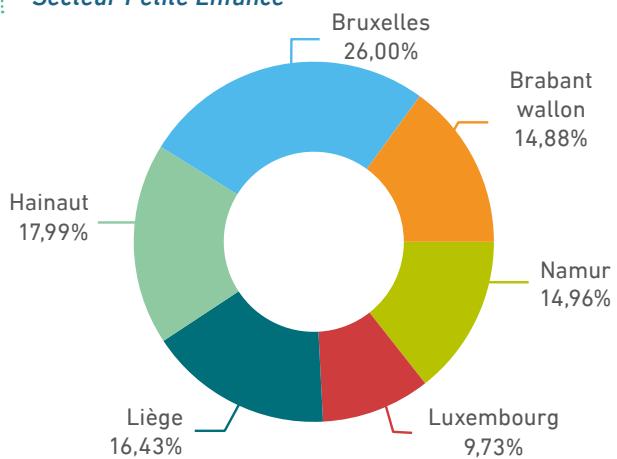
1 <https://www.one.be/professionnel/qualite-et-formations/formations-continues/>

2 Plusieurs opérateurs bénéficient d'un agrément dans secteurs différents. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois.

► RÉPARTITION DE L'OFFRE DE FORMATIONS DISPENSÉES À L'OCCASION DU CYCLE 2022-2023

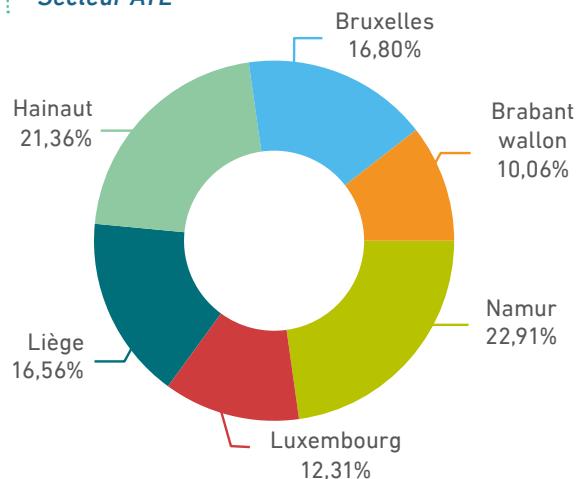
Graphique

Secteur Petite Enfance



Graphique

Secteur ATL



Pour le secteur Petite Enfance, l'offre de formations s'est déployée plus largement dans les subrégions de Bruxelles (26,00%), du Hainaut (17,99%) et de Liège (16,43%), là où la concentration des milieux d'accueil est la plus forte.

Pour le secteur Accueil Temps Libre, les localisations de formations suivent les mêmes tendances que dans le secteur petite enfance, à savoir la province du Hainaut (21,36%),

Bruxelles (16,80%) et de Liège (16,56%). La province de Namur arrive toutefois en première position (22,91%). Cela s'explique par le fait qu'il s'agisse d'une région centrale, que plusieurs opérateurs subventionnés « à la place » y sont implantés et qu'ils ne proposent leurs formations que dans leurs locaux, et que la majeure partie de l'offre résidentielle s'est déployée dans cette subrégion.

► LES THÉMATIQUES DES FORMATIONS RÉALISÉES POUR LE CYCLE 2022-2023

Tableau

Participants au CCDMA 2023

Thématiques de formation	Nombre d'opérateurs agréés et subventionnés				
	PE	ATL	0-12 ANS	Total	Pourcentage
AXE 00 - Formation de base en AES	/	100	/	100	4,0 %
Axe 01 - Développement global	221	148	0	369	14,8 %
AXE 02 - Place active	50	27	0	77	3,1 %
AXE 03 - Droits de l'enfant	60	41	0	101	4,1 %
AXE 04 : Pratiques d'activités	40	150	0	190	7,6 %
AXE 05 : Eveil culturel et artistique	120	128	33	281	11,3 %
AXE 06 : Environnement	99	61	0	160	6,4 %
AXE 07 : Observation	19	3	0	22	0,9 %
AXE 08 : Inclusion et approche de la diversité	40	60	24	124	5,0 %
AXE 09 : Approche globale de la santé	180	144	0	324	13,0 %
AXE 10 : Familles et partenaires	67	34	0	101	4,1 %
AXE 11 : Dynamique de groupes	78	188	0	266	10,7 %
AXE 12 : Projet d'accueil et gestion de projets	17	21	0	38	1,5 %
Axe 13 : Attitudes, rôles et fonctions	85	101	0	186	7,5 %
AXE 14 : Gestion d'institution	0	0	12,5	12,5	0,5 %
AXE 15 : Accompagnement d'équipes	147	86	2	235	9,5 %
TOTAL	1 223	1 292	71,5	2 486,5	100%

Sur l'ensemble de l'offre de formations subventionnée pour les professionnels des secteurs Petite enfance et ATL, ce sont les thématiques liées au développement global de l'enfant (14,8%), à l'approche globale de la santé (13,0%) et à l'éveil culturel et artistique (11,3%), qui ont été les plus suivies lors des formations du cycle 2022-2023.

Par contre, les thématiques liées à la Gestion d'institution (0,5%) et à l'Observation des pratiques et de leurs impacts sur les enfants (0,9%), déjà faiblement couvertes par les organismes de formations, rencontrent peu la demande des acteurs de l'accueil de l'enfance.

Le taux de participation est relativement semblable dans les différents secteurs, aux alentours de 85% sauf en ce qui concerne le secteur des volontaires de consultation. Celui-ci est sensiblement plus faible (72,9%). Il est à noter que pendant la pandémie, les formations destinées à ce public ont été annulées car publics à risque.

Depuis une action de relance importante a été réalisée vers ces publics notamment autour de l'éveil culturel. Cette dynamique semble porter ses fruits car le taux moyen de participation s'améliore par rapport à celui de l'an passé (69,6%). Les efforts sont à maintenir dans le secteur.

Pour le cycle 2022-2023, 11 630 questionnaires ont été reçus et analysés, dont 6 279 concernaient spécifiquement la Petite Enfance et le secteur 0-12 ans, 5 351 l'ATL.

De plus en plus, le choix de la formation s'inscrit dans une réflexion plus vaste sur l'identification des besoins en compétences au regard d'un plan de formation.

Au travers des questionnaires, on découvre que le temps de formation est de plus en plus considéré comme un temps de travail à part entière (84,44% pour le cycle 2022-2023, 81,6% en 2021-2022).

AUTRES ACTIONS POUR SOUTENIR LA FORMATION

► FOCUS SUR L'INCITANT FORMATION, DESTINÉ AUX ACCUEILLANTES ET CO-ACCUEILLANTES⁶

Depuis 15 ans, les accueillantes et les co-accueillantes d'enfants à domicile conventionnées ou indépendantes ont la possibilité, à condition de remplir certaines exigences, de prétendre à un incitant financier annuel en compensation de leur perte de revenus lors de la participation à une ou deux journées de formation continue pendant l'année civile. Dans ce secteur également, il est important de se retrouver et de discuter entre pairs, d'autant plus que le travail des accueillantes s'exerce le plus souvent de manière « solitaire ». L'aspect financier ne doit pas être un frein à leur participation.

Un budget de 22 740 € a été dépensé pour les incitants de formation des accueillantes à domicile sur le budget 2023. En 2023, 313 accueillantes à domicile conventionnées ayant participé à des formations ont reçu un incitant. En ce qui concerne les accueillantes indépendantes (AEI), sur 439 formulaires envoyés, 170 (38,72 %) personnes ont renvoyé le formulaire de demande pour l'incitant.

En ce qui concerne les accueillantes salariées, elles ne bénéficient pas de cette mesure car elles ont un salaire garanti indépendamment de la présence des enfants.

► PROJET BOURSE POUR SUPERVISION COLLECTIVE

Aux côtés de l'offre de formation coordonnée par l'ONE et mise en œuvre avec le concours des opérateurs agréés, le programme de formation continue 2021-2026 commun aux différents secteurs prévoit la possibilité pour les lieux d'accueil de bénéficier d'un soutien financier pour des sessions de supervision collective. Sur la base des retours positifs des premières expériences, le dispositif a été étendu à de nouveaux publics, ciblant plus spécifiquement pour le cycle 2022-2023 les Services d'Accompagnement Périnatal (SAP) : 4 bourses accordées, les Lieux de Rencontres Enfants-Parents (LREP) : 2, les Espaces Parents dans la Séparation (EPS) : 2 et les milieux d'accueil de la petite enfance en situation de crise : 3.

⁶ Dans ce texte, le terme sera utilisé au féminin au vu de la majorité des femmes dans cette catégorie métier, sans pour autant exclure la gent masculine.

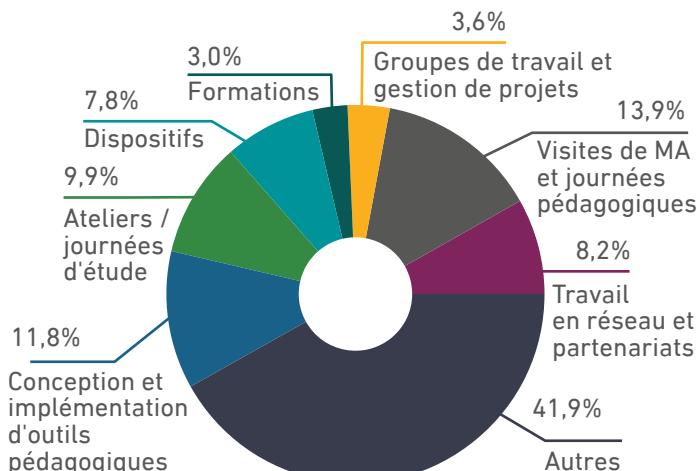
LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Les Conseillers pédagogiques (CP) sont au nombre de 10 (9,5 ETP) en 2023 et font partie de la Direction psychopédagogique. 9 d'entre eux sont répartis dans différentes subrégions : Bruxelles, Brabant wallon, Liège, Namur, Luxembourg et Hainaut. Ils exercent leurs activités pour partie en subrégion et au niveau communautaire où ils sont impliqués dans de nombreux groupes de pilotage et de travail. Une Conseillère pédagogique « éveil culturel » collabore avec les autres CP ainsi qu'avec les acteurs des consultations pour enfants.

LES MISSIONS ET DISPOSITIFS

L'accompagnement des Conseillers pédagogiques¹ s'ancre dans la mise en œuvre du Code de qualité de l'accueil, les différents référentiels et les outils associés. Ils collaborent avec les agents de première ligne et créent des réseaux avec d'autres acteurs permettant d'inscrire leur action dans la continuité avec la perspective du développement continu de la qualité d'accueil. Ils participent à la formation des agents de première ligne au travers de dispositifs d'accompagnement réflexif destinés aux agents récents dans la fonction. Trois dispositifs se sont clôturés en 2023 : 2 groupes composés des coordinateurs et coordinatrices accueil (CAL) ayant moins de 3 ans d'expérience et un groupe composé d'agents conseil (ACA).

Au niveau subrégional, les Conseillers pédagogiques développent des dispositifs visant l'échange des pratiques entre les structures d'accueil. Ceux-ci sont élaborés en concertation avec des agents ONE de première ligne. Ils mettent également en place des collaborations et des réseaux de travail avec d'autres acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et s'impliquent dans des projets tant locaux que communautaires. De plus, les CP interviennent dans différentes conférences et journées d'étude qui concernent soit le secteur de l'accueil petite enfance, soit le secteur ATL.



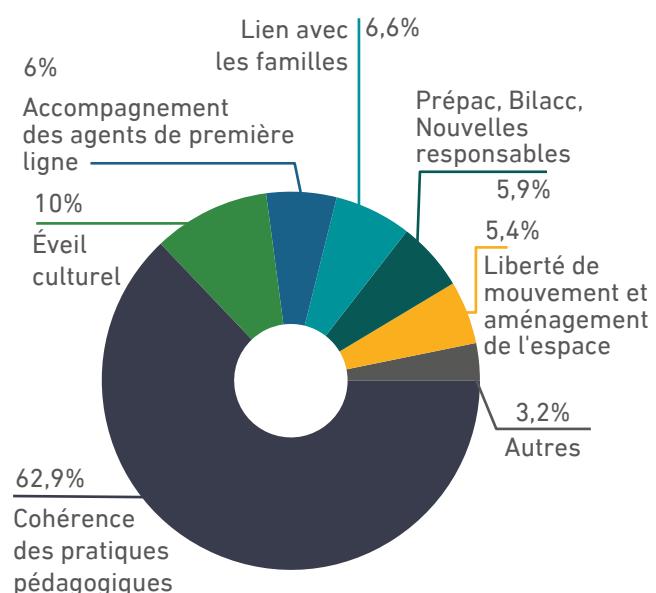
Le graphique ci-dessus reprend les activités qui occupent les Conseillers pédagogiques sur l'année 2023. Les activités « Autres » reprennent le travail en réseau et partenariats, les réunions, les présences aux administrations subrégionales, les missions diverses.

Des dispositifs collectifs d'échanges des pratiques sont organisés dans toutes les subrégions. Ces dispositifs articulent journées d'étude et groupes d'échange des pratiques entre professionnels. Les thématiques sont proposées sur base d'analyses des besoins réalisées en subrégion et des demandes émanant soit des agents ONE, soit des milieux d'accueil. Un processus d'accompagnement s'étale bien souvent sur plusieurs années de manière à allier concepts théoriques et possibilités de mise en pratique.

De nombreuses activités peuvent illustrer la diversité des interventions des Conseillers pédagogiques : l'accompagnement des CAL et des ACA sur des dimensions psychopédagogiques, l'organisation de journées pédagogiques, la participation à des projets d'initiatives spécifiques, la participation à des plateformes ATL, la création, la diffusion et l'implémentation d'outils ...

LES ACTIONS

En 2023, en parallèle du travail autour de la réédition des brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité, 0-3 ans »², les trois thématiques principales qui ont été travaillées sont : « la cohérence des pratiques éducatives », « l'éveil culturel », et « le lien avec les familles ».



Le graphique ci-avant représente la répartition du nombre de jours consacrés aux thématiques travaillées sur l'année 2023 pour l'équipe des Conseillers pédagogiques.

1 Des informations complémentaires sont disponibles à la page <https://www.one.be/professionnel/qualite-et-formations/conseillers-pedagogiques/>

2 Ce sujet sera développé dans le Rapport d'Activités 2024, année de parution de cette nouvelle édition.

► LES ACTIONS AUTOUR DE LA COHÉRENCE DES PRATIQUES ÉDUCATIVES

Le travail autour du projet d'accueil en lien avec les prescrits du Code de qualité constitue la base de l'accompagnement. Dès lors, de nombreuses interventions portent sur les différents aspects qui en découlent. Par exemple, plus de 150 professionnels de l'Accueil Temps Libre (ATL) ont participé à une journée de conférences et d'ateliers portant sur le triangle de la qualité et le bien-être dans l'ATL. Cette journée s'inscrit dans un travail d'accompagnement des coordinateurs ATL sur leur mission de sensibilisation et d'accompagnement au développement de la qualité d'accueil. Cette journée a associé de nombreuses associations et formateurs du territoire provincial et a été l'occasion pour les acteurs du secteur de se rassembler autour de leur cœur de métier.

Un second exemple est l'accompagnement de l'équipe (pluridisciplinaire) d'un SASPE, en collaboration avec l'équipe de direction, autour de l'élaboration d'un nouveau projet d'accueil. Dans un premier temps, ce travail de réflexion a débuté avec les différentes professions de l'équipe. Le travail s'est axé sur les valeurs professionnelles et les principes psychopédagogiques de base. Une fois un accord trouvé sur la base de l'accueil de l'enfant, un travail en petit groupe s'est organisé afin de penser les différents temps de l'accueil de l'enfant (les transitions, les soins, l'activité, la continuité, le travail avec les familles ...). Suite à ce travail de concertation, le projet d'accueil a été écrit. Il s'agit donc d'un projet qui permet l'implication et l'adhésion de l'équipe de manière à soutenir l'appropriation du sens de ce projet et sa mise en œuvre concrète.

► LES ACTIONS MENÉES AUTOUR DE L'ÉVEIL CULTUREL

En 2023, des actions autour de l'éveil culturel et artistique ont été menées tant auprès du secteur de l'accompagnement que de l'accueil.

Dans le secteur de l'accompagnement, la subrégion du Brabant wallon a été, en 2023, le centre d'attention autour de l'éveil culturel. En effet, l'état des lieux de l'éveil culturel et artistique dans les consultations du Brabant wallon, réalisé à la fin de 2022, avait montré l'importance de revaloriser les propositions d'éveil culturel et artistique au sein des consultations après les années covid. Des actions d'impulsion et de revalorisation auprès de volontaires (rencontres, échanges...) ont été menées en collaboration avec des consultations, permettant de nouer de nouveaux contacts à l'échelle locale (bibliothèque, Maison du Conte et de la Littérature ...).

Le secteur de l'accueil est évidemment aussi concerné par les activités d'éveil culturel et artistique. Afin d'accompagner aux mieux les professionnels des milieux d'accueil qui accueillent les artistes (242 représentations subventionnées de spectacles en 2023 pour les milieux d'accueil), les Conseillers pédagogiques, en collaboration avec la Direction Appui et Conseil, ont organisé deux journées préparatoires à la venue d'un spectacle en juin 2023.

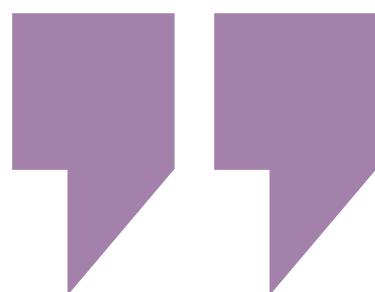
Au-delà de la préparation, des visites en milieu d'accueil, le jour du spectacle, ont permis d'alimenter les témoignages et la documentation sur les bienfaits de l'art et de la culture pour les tout-petits.

En 2023, un Air de famille et un article sur l'éveil culturel et artistique dans le Flash accueil (47) ont vu le jour. Ceux-ci viennent enrichir les sources autour de l'éveil culturel pour les tout-petits. Les Conseillers pédagogiques ont également organisé des journées d'étude autour de la lecture et des tout-petits : « *Un album, une histoire, une rencontre, un voyage... Quand les milieux d'accueil soutiennent la soif de découvrir du jeune enfant* » (le 10/02/2023 à Charleroi) et « *Tous les langages* » (le 7/12/2023 à Liège).

► LES ACTIONS MENÉES AUTOUR DU LIEN AVEC LES FAMILLES

Les Conseillers pédagogiques ont poursuivi le travail de sensibilisation autour du lien avec les familles grâce entre autres à la diffusion du film « *Êtres en lien* » au grand public. Ce film, à destination des parents et des professionnels illustre les conditions favorables à la communication et à la création d'une relation de confiance entre les familles et le milieu d'accueil. Présentant des séquences dans quatre milieux d'accueil, ce film amène à comprendre la diversité et la complexité des liens qui tissent l'équilibre subtil d'un accueil de qualité. Au-delà de sa diffusion, « *Êtres en lien*³ » est un outil utilisé par les agents de l'ONE dans l'accompagnement des équipes, ainsi que par les formateurs dans le cadre des formations initiales et continues des (futur-e-s) professionnel·le·s.

Enfin, un Conseiller pédagogique a accompagné quatre crèches ainsi que la coordinatrice du réseau sur l'appropriation de la démarche de documentation pédagogique. Grâce à un dispositif entremêlant des temps de rencontre avec la coordinatrice du réseau, des temps de rencontre collective des quatre directions, des temps de rencontre conjoints entre coordinatrice, directrices et personnel d'accueil porteur de la démarche au sein de leur structure, les milieux d'accueil de la ville ont pu mener de profondes réflexions sur leur cohérence des pratiques internes et inter-crèche ainsi que sur leur communication de l'image de l'enfant aux familles et sur leur implication. Dans ce dispositif, au mois de juin 2023, une journée d'étude ouverte aux écoles et instituts de formation initiale et aux crèches et service d'accueil d'enfants de la province a permis à des intervenants reconnus sur la scène européenne de témoigner de leurs réflexions et pratiques de documentation.



³ Le film, en 4 parties, est disponible sur le site de l'ONE : <https://www.one.be/professionnel/detailarticlepro/news/le-film-etes-en-lien-un-voyage-au-coeur-de-milieux-de-laccueil-de-la-petite-enfance/>

DES ACTEURS DE LA SANTÉ

LES ACTEURS DES SERVICES DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

La Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) est un service de santé préventif, universel, obligatoire et gratuit qui s'adresse à l'ensemble des élèves scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ainsi qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur hors universités.

Les missions (cfr chapitre « Promotion de la santé à l'école ») sont réalisées par :

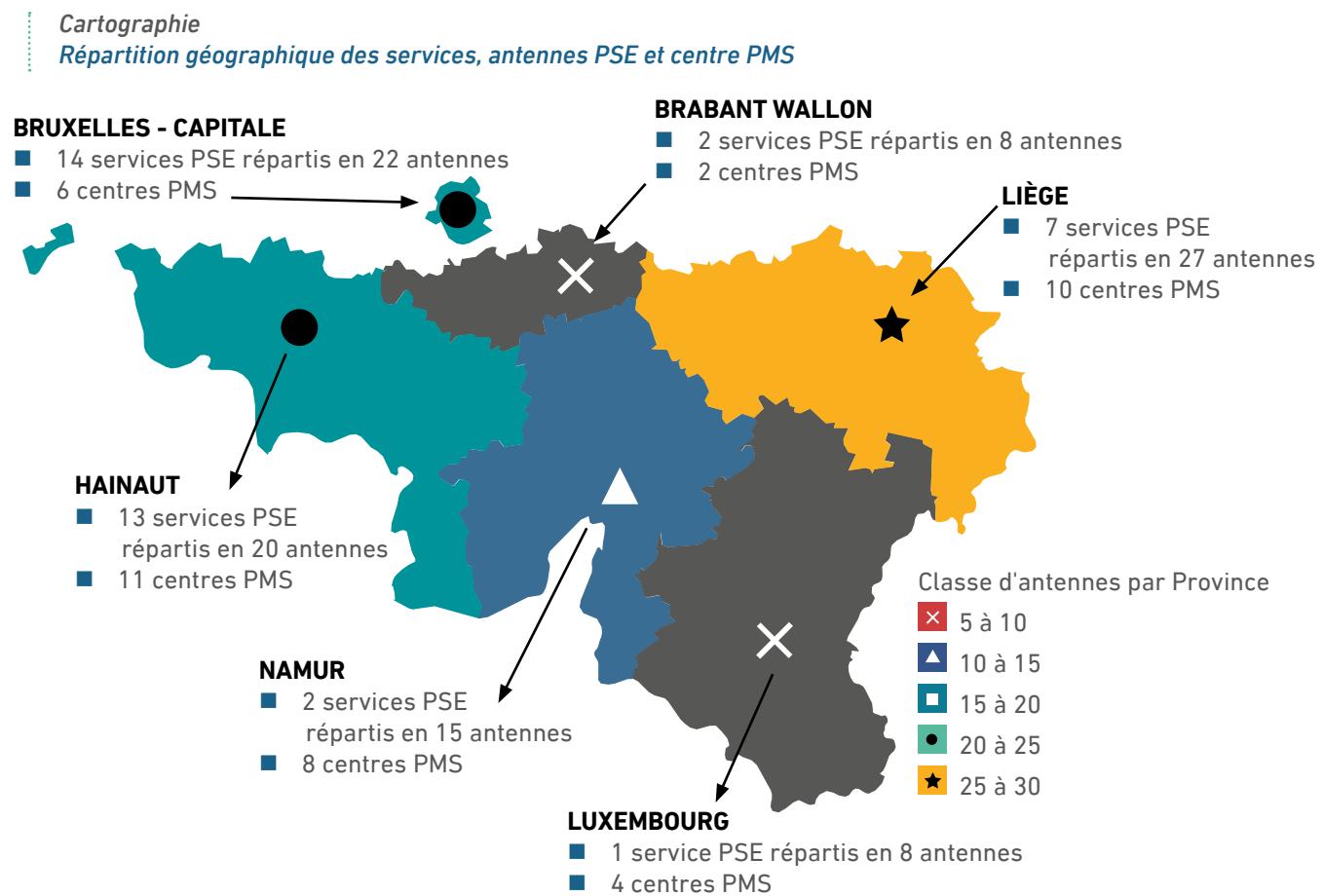
- **Les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE)** qui sont des organisations autonomes et qui posent elles-mêmes leur cadre de fonction (horaires, salaire, statut) ;
- **Les Centres Psycho-médico-sociaux Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement (CPMS W-BE)**, dans l'enseignement organisé par la FWB (Athénées royaux) où le cadre de fonction est commun à tous les centres.

► STRUCTURES PSE

Les structures PSE incluaient en 2023 :

- 39 services PSE répartis en 100 antennes PSE
- 41 centres PMS

Ces structures se répartissent sur le territoire de la FWB de la manière suivante :



► FORMATIONS

En 2023, 48 sessions de formations se sont tenues pour 375 participants.

Comme nouveautés dans le catalogue de formations spécifiques aux professionnels de la Promotion de la Santé, 7 offres ont été proposées aux acteurs des services PSE en 2023 :

- De soignant à promoteur de la santé : la promotion d'un système universel équitable
- La communication pour dynamiser le Projet de Service
- La gestion de projet comme outil participatif d'amélioration continue

- La gestion de projet au cœur du développement d'un projet de PSE
- Pratiques participatives avec des publics fragilisés
- Soutenir la capacité des personnes à prendre soin d'elles
- Développement des compétences psychosociales chez les jeunes et pratiques éducatives pour soutenir ce développement
- Construire son animation EVRAS, de la maternelle à la fin du primaire

LES ACTEURS DE LA SANTÉ EN COLLECTIVITÉ 0-3 ANS : Les Référents Santé en milieux d'accueil

Le Référent Santé¹ (RS) est l'interlocuteur de référence de l'ONE pour les professionnels et professionnelles des milieux d'accueil (MA) concernant les questions de santé en collectivité pouvant se poser dans les MA. Il a à la fois un rôle *réactif et proactif*. En tant qu'agent de première ligne, son rôle réactif consiste à répondre aux interpellations des milieux d'accueil/agents ONE et à mettre en place des actions locales ciblées en fonction des situations rencontrées. Le rôle *proactif* consiste à aller à la rencontre du personnel d'accueil, avec la mise en place d'actions globales de promotion de la santé auprès de tous les MA de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dans un souci d'harmonisation de la qualité des pratiques. Il véhicule les recommandations

sanitaires de référence émises par la Direction Santé et le Collège des Pédiatres de l'Office. Leurs axes prioritaires de travail concernent : la vaccination, la promotion de l'hygiène, la prévention de la transmission des maladies infectieuses et le contrôle des épidémies, l'accueil des enfants à besoins spécifiques, le sommeil et la prévention de la mort subite du nourrisson, la promotion d'un environnement sain et la prévention des allergies et des accidents.

En 2023, dix RS (9 ETP) ont accompagné les MA collectifs et familiaux des 6 provinces de la FWB : 3 à Bruxelles, 1 dans le Brabant Wallon, 1 à Namur, 2 dans le Hainaut, 2 à Liège, et 1 dans le Luxembourg.

► LE RÔLE RÉACTIF ET LE RÔLE PROACTIF DU RÉFÉRENT SANTÉ EN MILIEUX D'ACCUEIL

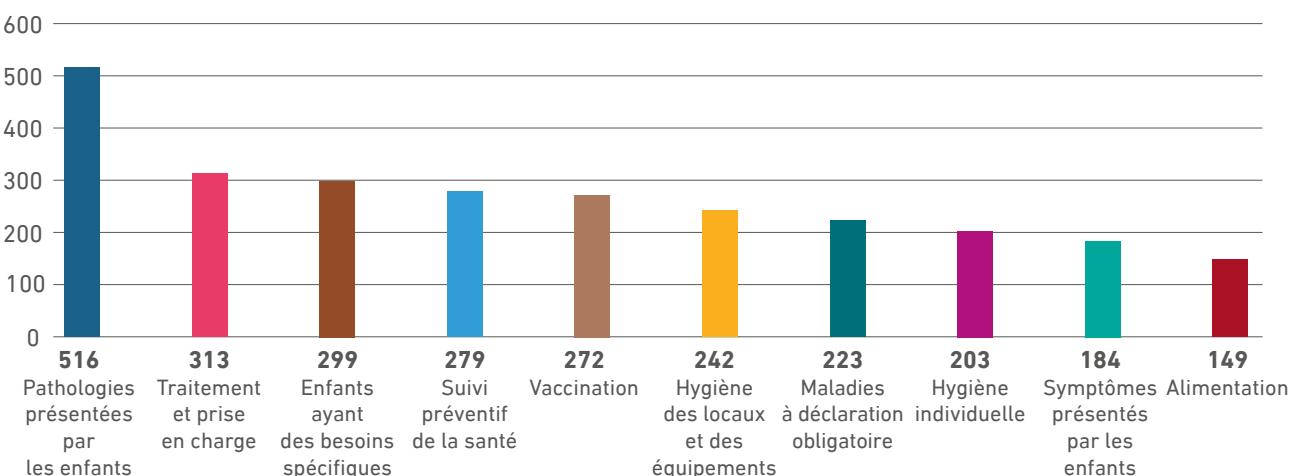
| LE RÔLE RÉACTIF : DEMANDES TRAITÉES

En 2023, suite à la révision de l'outil de rapportage² des sollicitations des MA auprès de l'ONE, nous avons pu collecter le nombre de demandes des MA et leur objet pour l'ensemble de la FWB. L'équipe des RS a pu traiter 3361 sollicitations des MA concernant la santé individuelle ou collective. L'outil de rapportage a permis de recenser les

principales thématiques de santé nécessitant un accompagnement des RS. Vous trouverez dans le graphique ci-dessous le top 10 des sollicitations des MA traitées par l'équipe des RS ou en collaboration avec d'autres professionnels en 2023.

Graphique

Top 10 des sollicitations des MA adressées à l'équipe RS sur l'ensemble de la FWB



1 Dans ce texte, sera utilisé le terme au masculin faisant référence à la fonction de Référent santé en milieux d'accueil de manière générale, sans pour autant exclure la gent féminine.

2 Relevé mensuel des demandes (RMD)

| LE RÔLE PROACTIF : VISITES ET FORMATIONS

L'année 2023 fut l'occasion de poursuivre le travail d'accompagnement, de créer ou de renforcer le lien fonctionnel³ entre les RS et les MA. En 2023, les RS ont réalisé 307 visites en MA et 88 formations à l'attention des professionnels des MA ou des agents de l'ONE.

► LES SÉANCES DE PRÉSENTATIONS DE LA NOUVELLE ÉDITION 2023 DU GUIDE « LA SANTÉ DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE »

Dans le décours de l'actualisation du guide « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » paru en septembre 2023, l'équipe des RS a mis en place des séances d'information collectives présentielles au sujet des nouveautés de cette nouvelle édition.

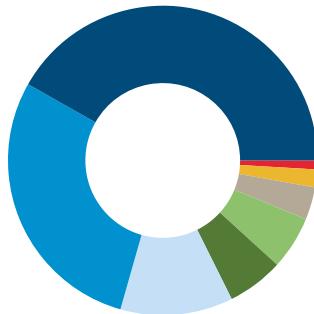
Ces sessions ont été organisées pour les responsables et le personnel psycho-médico-social des MA identifiés comme public cible de cet ouvrage (crèches et SAE). Ce travail a été fourni en subrégion dans le dernier quadrimestre 2023 et se poursuivra en 2024.

Pour la participation aux formations, cela représente 1140 MA et 1633 participants. À noter que certains MA participent à plusieurs séances de formations.

La collaboration des Conseillers Pédiatres, des Administrations subrégionales et des Coordinateurs accueil a permis de mener à bien l'implémentation de cet ouvrage. Ces séances ont contribué à rencontrer 764 MA et 869 professionnels⁴. Les participants à ces présentations collectives ont reçu un questionnaire d'évaluation. 322 d'entre eux ont listé les sujets santé qu'ils souhaiteraient aborder lors d'une future séance d'information avec les RS. Les sujets prioritaires choisis par les MA sont « la prise en charge des enfants malades durant l'accueil » (135 MA), « la surveillance de la santé » (93 MA) et « les urgences et accidents » (38 MA). Ce retour va permettre d'orienter les actions futures en se basant sur les besoins de nos usagers.

Graphique

Sujets santé à aborder lors d'une future séance d'information avec les RS (N = 322 MA)



Prise en charge des enfants malades durant l'accueil	135
Surveillance de la santé	93
Urgences et accidents	38
L'enfant à besoins spécifiques	19
Hygiène générale	18
Environnement : santé et sécurité	11
Les allergies	5
La pharmacie de base	3

LES COLLÈGES MÉDICAUX

Le Collège des Conseillers gynécologues et sages-femmes constitue un organe d'avis de l'Administration générale. Il lui est demandé dans ce cadre d'informer et/ou de donner des avis dans le domaine de la politique médicale préventive périnatale et de la promotion de la santé de la future mère et de son enfant, dans un objectif général de qualité et d'efficacité des activités et services, ainsi que sur toute question susceptible d'avoir un impact sur la politique menée en la matière par l'ONE. Cette fonction comprend notamment des activités et des initiatives en matière de formation, d'évaluation, de propositions et recommandations en relation directe avec l'ensemble des professionnels de la grossesse. Chaque conseiller est appelé dans ce contexte à intervenir activement dans sa subrégion. Le Collège est composé de 5 Conseillers gynécologues et de 3 Conseillères sages-femmes.

Le Collège des Conseillers pédiatres et PSE constitue également un organe d'avis de l'Administration générale. Il lui appartient dans ce cadre d'informer et/ou de donner des avis dans le domaine de la politique médicale préventive

en petite enfance et enfance, sur toute question susceptible d'avoir un impact sur la santé de l'enfant. La fonction de Conseiller médical pédiatre s'inscrit dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé dans un objectif général de qualité et d'efficacité de l'ensemble des activités et services destinés à la petite enfance. Cette fonction comprend notamment des activités et des initiatives en matière de formation, d'évaluation, de propositions et recommandations en relation directe avec l'ensemble des professionnels de l'enfance et de la santé. Chaque Conseiller est appelé dans ce contexte à intervenir activement dans sa subrégion. La fonction de Conseiller PSE contribue à l'évaluation des politiques, programmes et stratégies en promotion de la santé et en médecine préventive du secteur scolaire. Le Collège est composé de 10 Conseillers pédiatres et de 3 Conseillers PSE.

Les Collèges médicaux se réunissent tous les mois et organisent également des Collèges communs entre les Conseillers gynécologues, sages-femmes, pédiatres et PSE deux fois par an.

3 Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 05 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s, chapitre 3, section 8 Santé, p15-16

4 Données sur base des inscriptions confirmées

LES RÉFÉRENTS MALTRAITANCE

Internes à l'ONE, 10 référents maltraitance (RM) ont pour mission de soutenir les professionnels de l'ONE impliqués dans l'accompagnement et le suivi de situations de vulnérabilité, de négligence ou de maltraitance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci n'interviennent pas directement auprès des familles mais offrent un espace d'écoute et de soutien aux agents de première ligne de l'ONE.

Ces agents de première ligne peuvent se retrouver démunis face à des situations de maltraitance, souvent complexes, face auxquelles ils ont été rarement – voire jamais – confrontés auparavant. D'autre part, ces situations impliquent régulièrement des familles en grande difficulté et pour lesquelles les PEP's représentent parfois le seul point d'ancrage avec les services publics. Il s'agit alors pour les RM d'accueillir le professionnel en difficulté pour pouvoir faire le pont entre lui et les services vers lesquels il est possible de rediriger une situation, de faire le point sur ses responsabilités et ses possibilités d'action, bref d'épauler le PEP's, de réduire son sentiment d'impuissance en lui donnant des clés de lecture et d'action.

PROPORTION DE PEP'S QUI A CONTACTÉ UN RÉFÉRENT MALTRAITANCE¹

Durant l'année 2023, en moyenne, plus de 4/5 des PEP's (86,8%) ont au moins contacté à une reprise le RM de leur subrégion. Si ce chiffre est stable depuis – au moins – 2016, celui-ci varie en fonction des différentes subrégions dans lesquelles les RM sont actifs, impliquant une variété de contextes géographiques, socio-démographiques et d'acteurs actifs. D'autre part, tous les RM ne voient pas la même proportion de PEP's de leur subrégion².

Au-delà des PEP's, sur l'année 2023 les RM ont également été sollicités pour des situations de (suspicion) de maltraitance 71 fois par des CAT ; 51 fois par des CAL ; 5 fois par un ACA ; 24 fois par des médecins ou infirmiers et 20 fois par d'autres membres du personnel ONE.

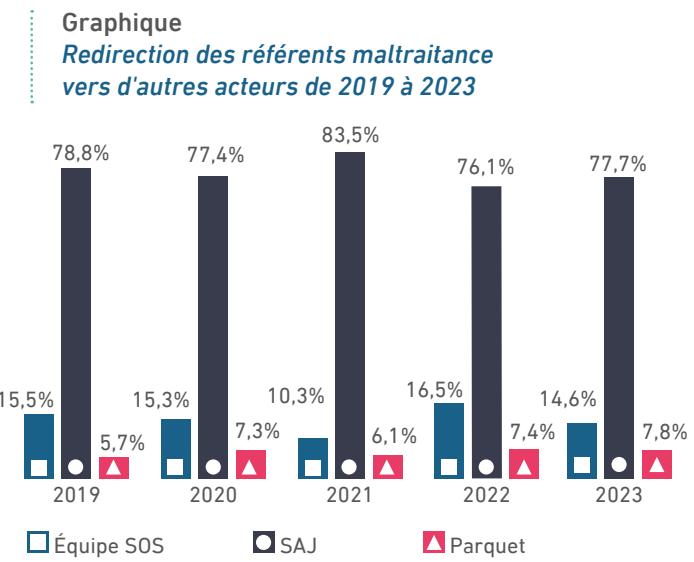
Les RM assurent une disponibilité à tous les agents de l'ONE confrontés à une situation de vulnérabilité, de négligence ou de maltraitance via des permanences téléphoniques. Ils et elles mènent également des interventions individuelles et collectives avec les PEP's. Ainsi, au-delà de fournir un soutien professionnel et moral à des professionnels en difficulté, les RM contribuent à tisser – et / ou à renforcer – un réseau professionnel à même de collaborer autour des questions de maltraitance.

NOUVELLES SITUATIONS

Les RM ont été sollicités 3 007 fois en 2023 par des professionnels qui faisaient face à une situation les mettant en difficulté, soit plus de **12 sollicitations par jour ouvrable**. Il s'agit d'une hausse de 17,6% par rapport à 2022 et du plus haut nombre annuel de sollicitations depuis 2019 (oscillant entre 2 558 et 2 688 avec une moyenne de 2 610). Dans 92,8% des cas, il s'agissait d'une nouvelle situation.

LE TRAVAIL EN RÉSEAU

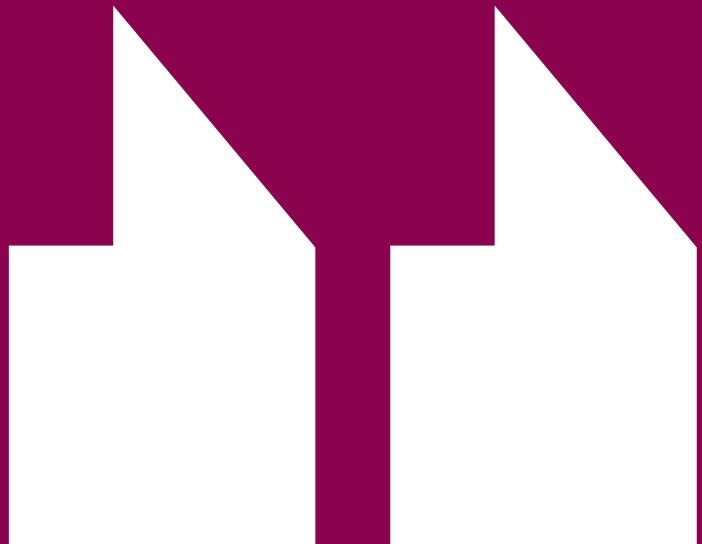
Dans le cadre de l'accompagnement qu'ils prodiguent, en 2023, les RM ont redirigé un certain nombre de situations vers le SAJ (77,7%) ; les équipes SOS Enfants (14,6%) ; ou le parquet (7,8%). Cette répartition des réorientations est relativement stable dans le temps.



Les RM participent à développer et entretenir un réseau de collaboration avec les différents partenaires de la petite enfance et ceux spécialisés dans la maltraitance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils assurent notamment le secrétariat et la rédaction du rapport d'activités des Commissions de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance qui rassemblent, par division judiciaire, les professionnels de terrain concernés par la prise en charge des situations de maltraitance (e.g. Aide à la Jeunesse, équipes SOS Enfants, Juge, Parquet, centres PMS et PSE).

1 Pour des raisons de turn-over, nous disposons cette année seulement des données pour 6 RM.

2 Notons un risque de biais interprétatif important : ces chiffres ne tiennent pas compte du flux de PEP's sur une année. Par exemple, prenons une zone imaginaire, « X », où travailleront une centaine de PEP's : 20 PEP's quittent leur poste et 20 PEP's rentrent. On pourrait très bien se retrouver avec un total de 80 PEP's qui ont contacté un RM durant l'année mais que sur ces 80 PEP's, 10 d'entre eux fassent partie de ceux qui sont partis et que 10 d'entre eux fassent partie de ceux qui sont arrivés. Au total, sur l'année, on pourrait compter que ce ne sont pas 80 PEP's sur 100 qui ont contacté un RM, mais 80 sur 120 PEP's qui ont travaillé dans l'année, soit un passage de 80% à 66,7%. On pourrait aussi se contenter de comptabiliser les PEP's qui sont restés à leur poste avec les nouveaux venus et on aurait alors un chiffre de 70%.



LES MISSIONS TRANSVERSALES DE L'ONE



LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Créer et implanter des outils à destination des professionnels



Coordonner le site **Parentalité** & Organiser les **DéPaR**

Nos missions !

Initier, impulser, coordonner des travaux et recherches notamment via



Créer et diffuser le



Créer et/ou relayer des outils à destination des PEP's



Se questionner sur le soutien à la parentalité à l'échelle de l'Europe

La cellule Soutien à la Parentalité a eu l'occasion de travailler une série de thématiques lors de l'année 2023. Ces dernières ont été travaillées via différents canaux et sous différentes formes :

- Coordinations ou participations à des groupes de travail
- Collaborations ou participations à des événements
- Organisation d'événements
- Interventions lors d'événements

INTERVENTIONS AUTOUR DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

FWB	4
International	1

En interne	1
En externe/Avec partenaires	4 (Hautes Écoles, Biennale de l'Éducation)

PARTICIPATION ET COLLABORATION

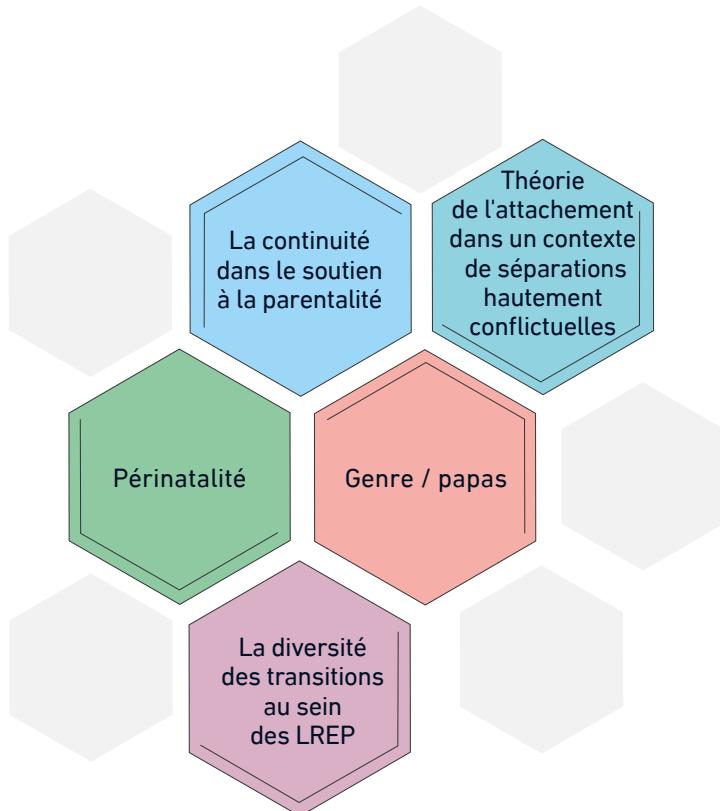
Ce sont plus de 10 collaborations au niveau national et international notamment avec des partenaires externes qui ont eu lieu en 2023.

Parmi les partenaires, on retrouvera : l'AVIQ, Esenca, l'AGAJ, des services de terrain, Equal Brussels, Maison des Parents Solos, Ligue des Familles, Rhéseau, CLPS, Observatoire de la Santé du Hainaut, Service de Prévention de l'Aide à la Jeunesse de Mons, ULB, Université d'Angers, Fédération Française des Espaces Rencontre, Université de Bologne, HETS Lausanne, Institut supérieur de service social de Porto, Service d'Accompagnement Périnatal « Accordages ».



COORDINATION/ ORGANISATION

L'Office a coordonné/(co)-organisé au cours de l'année 2023 diverses journées/moment autour des thématiques suivantes:



Ces journées ont permis de rassembler au total près de 500 professionnels issus des secteurs de l'enfance et de la parentalité.

La cellule soutien à la parentalité est également impliquée au sein de certaines recherches et travaux de fin d'études.

Rappelons que les professionnels ont parmi les ressources mises à leur disposition le site Parentalité.be :
<https://parentalite.be/>

INFORMATION ET COMMUNICATION À L'EXTERNE

L'information et la communication orientées vers les externes à l'ONE sont des missions centrales et transversales de l'Office. La mise en œuvre et le pilotage d'une stratégie de communication publique, globale et cohérente, vient soutenir la vision stratégique. Elle permet la mise à disposition des informations aux usagers et bénéficiaires tout en favorisant des échanges de données entre ceux-ci et l'ONE. Afin de répondre à leurs besoins, différents outils sont mis à disposition : site internet ONE.be, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, LinkedIn), coproduction "Air de Familles", gestion des demandes de la presse et des bénéficiaires, ainsi que la participation à divers événements (salons, colloques, conférences).

Le Service Communication externe veille ainsi à positionner l'ONE comme organisme de référence grâce à une communication proactive et dynamique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

TRAFIG ET PERFORMANCES DU SITE ONE.BE EN 2023

Le site [ONE.be](#) a connu une hausse significative du trafic en 2023 avec 722 092 visiteurs (+24% par rapport à 2022). Le nombre de pages vues est quant à lui passé à 2 585 095 (hausse de 81% de sessions).

STRATÉGIE DE RÉFÉRENCEMENT ET DIVERSIFICATION DU TRAFIC

[ONE.be](#) bénéficie d'un excellent positionnement sur les moteurs de recherche, attirant un flux constant de visiteurs ciblés. Le trafic direct est aussi significatif, reflétant la notoriété de l'ONE. Les réseaux sociaux et sites partenaires contribuent également au trafic.

PORTEAIS SPÉCIALISÉS ET STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Les nouveaux portails Pro.ONE et My.ONE, destinés à différents groupes cibles, influencent le trafic de [ONE.be](#). Malgré la redirection de certains utilisateurs, le site principal maintient un trafic important grâce à son bon positionnement sur les moteurs de recherche.

MAINTIEN D'UN CONTENU DE QUALITÉ

Pour continuer à jouer un rôle central, il est crucial de maintenir et investir dans la qualité du contenu du site, facilitant l'accès aux ressources pour les familles et les professionnels.

Cela permettra aux utilisateurs d'accéder facilement aux brochures, outils, vidéos et autres ressources développés par l'ONE.

PERFORMANCES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Office s'intéresse aux évolutions digitales et veille à utiliser les nouveaux formats et nouveaux outils pour permettre d'une part d'interagir avec ses différents publics et d'autre part d'apporter la visibilité aux actions de l'Office.

En 2023, les réseaux sociaux de l'ONE ont vu une augmentation notable de leurs abonnés :

- YouTube : +466 abonnés (total : 1807 abonnés)
- Facebook : +2900 abonnés (total : 50 000 abonnés, +20.1% par rapport à l'année dernière)
- Instagram : +3470 abonnés (total : 8030 abonnés)
- LinkedIn : +4266 abonnés (total : 15 856 abonnés)

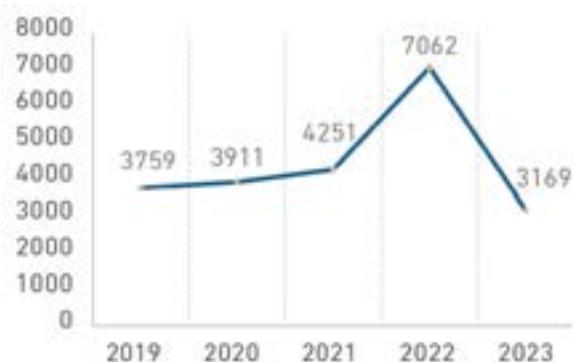
Ces réseaux ont touché des millions de personnes, notamment via Facebook (4,8 millions d'impressions) et Instagram (1,7 millions d'impressions).

Cette évolution souligne les efforts de l'Office pour s'adresser davantage aux pères et futurs pères, en veillant à mieux les représenter à travers les contenus de son site internet.

BOÎTE INFONE

La boîte INFONE reçoit diverses demandes du public. En 2023, une baisse de 55% des mails reçus par rapport à 2022 a été observée, probablement due à un changement dans les préférences de communication avec l'introduction de la plateforme "My.ONE – Premier pas" et du programme "Naître et Grandir".

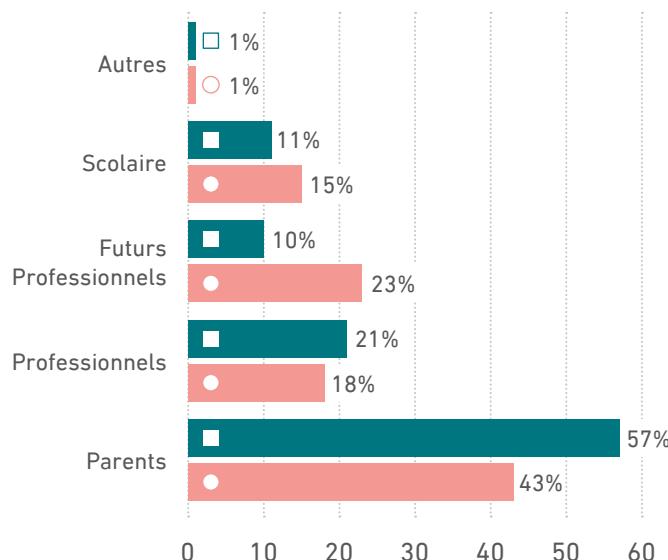
Graphique
Évolution des demandes provenant de info@one.be



► CATÉGORISATION DES MAILS REÇUS

Les mails proviennent de différentes catégories d'utilisateurs :

Graphique
Catégorie d'utilisateurs

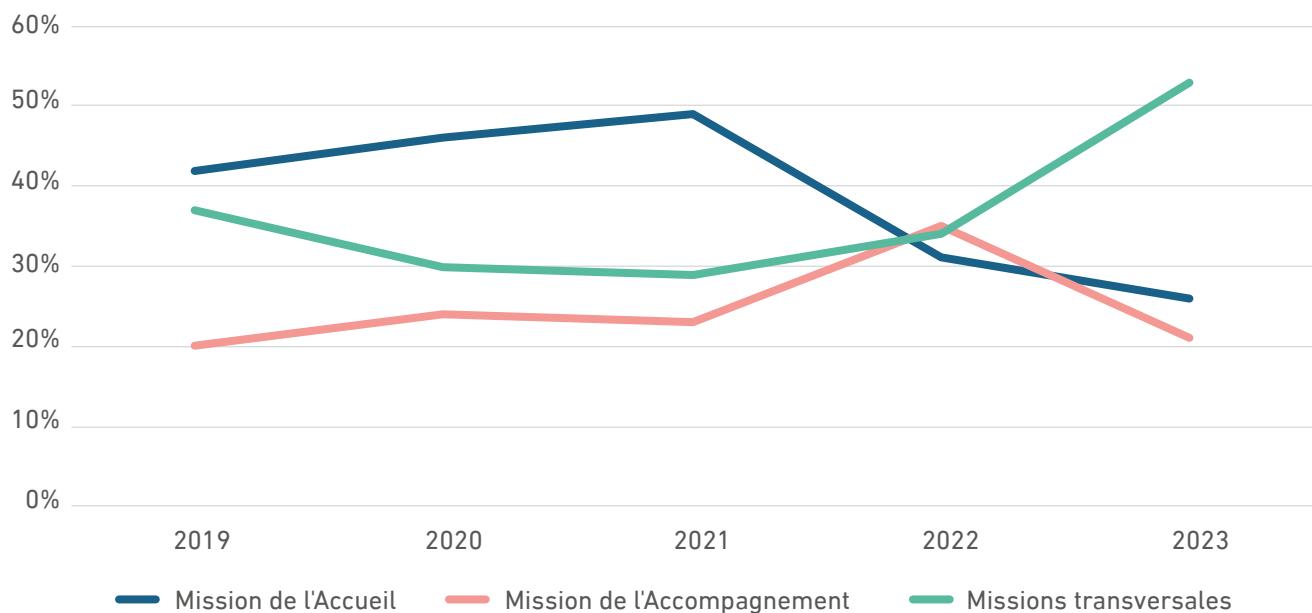


	Parents	Professionnels	Futurs Professionnels	Scolaire	Autres
2022	57%	21%	10%	11%	1%
2023	43%	18%	23%	15%	1%

► RÉPARTITION DES DEMANDES PAR MISSION

Les demandes par mission ont évolué depuis 2019.

Graphique
Évolution des demandes par mission de l'ONE



La hausse pour les questions liées aux missions transversales est due à un intérêt croissant pour des sujets liés à la santé, au bien-être mais également au fait d'être plus à l'écoute des attentes des familles.



COPRODUCTION ONE-RTBF "AIR DE FAMILLES"

La coproduction "Air de Familles" vise à renforcer la visibilité des services de l'ONE et à communiquer efficacement ses missions. Les microprogrammes télévisés et webdocumentaires diffusés sur divers supports touchent un large public, avec des sujets variés allant de la santé mentale à l'accompagnement parental. En 2023, 28 capsules TV et 132 vidéos intégrées dans 28 webdocumentaires ont été réalisées.

Le principe de l'orientation usager est ancré dans le concept « Air de familles ». En effet, le public est associé à sa réalisation via des appels à la collaboration sur nos réseaux sociaux, des questions posées dans les capsules et des prises en compte d'avis et de suggestions à aborder.

Ajoutons aussi les 43 articles parus dans le *Soir Mag*.

Les sujets traités en 2023 sont très variés et vont de l'éveil culturel au bien-être mental en passant par les activités extrascolaires, la créativité, les espaces extérieurs, le suivi de la grossesse, l'alimentation, etc.

Revenez aux capsules sur :
<https://www.one.be/public/videos-air-de-familles/>

CONCLUSION

La stratégie multimédias de l'ONE, axée sur une communication proactive et une présence diversifiée sur les plateformes numériques et médias traditionnels, continue de renforcer la notoriété de l'Office et de promouvoir ses missions, ses actions et ses services auprès du public.

PODCASTS

Les podcasts "Paroles de Pep's", lancés en 2022, enrichissent l'offre d'informations en mettant en lumière le travail des Pep's et leurs interactions avec les familles.

En 2023, ce sont 4 podcasts qui ont été diffusés autour des thématiques suivantes :



CONTACTS AVEC LA PRESSE

En 2023, l'Office via sa porte-parole a abordé divers sujets dans les médias (presse écrite, radio, JT, TV, médias sociaux) tels que l'allaitement, la réforme des milieux d'accueil, les créations de places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne.

Un aperçu des activités en 2023 décrit :

- 99 interventions (43 en presse écrite, 29 à la radio, 27 en télévision) ;
- 101 sollicitations de la presse ;
- 217 articles dans la presse écrite quotidienne mentionnant l'ONE.

LES RELATIONS EXTERNES ET INTERNATIONALES

La Direction des relations externes et internationales de l'Office assure à la fois le suivi du développement international de la politique de l'enfance et promeut la présence de l'ONE au niveau international. Des partenariats privilégiés se nouent ainsi avec l'Europe et les ONG internationales, favorisés par l'implantation européenne à Bruxelles. La Direction soutient également les échanges lors de congrès, colloques et autres conférences avec divers organismes et universités à l'étranger, des agents ONE, surtout dans des pays francophones et l'accueil d'orateurs étrangers, ce qui enrichit les contacts internationaux.

DES PARTENARIATS PRIVILÉGIÉS

L'EUROPE

► LA COMMISSION EUROPÉENNE / Justice et droits des victimes, dont les enfants

<https://victims-rights.campaign.europa.eu/fr/about>



À la demande de la Commission européenne, l'ONE s'est associé à la campagne «Garde les yeux ouverts» visant à créer un environnement où les victimes de la criminalité se sentent en sécurité et où elles savent où demander de l'aide. L'ONE y était renseigné comme point de contact en FWB pour ses actions relatives à la prévention de la maltraitance.

► LA COMMISSION EUROPÉENNE / Education « petite enfance »

L'ONE y est présent en tant qu'expert.

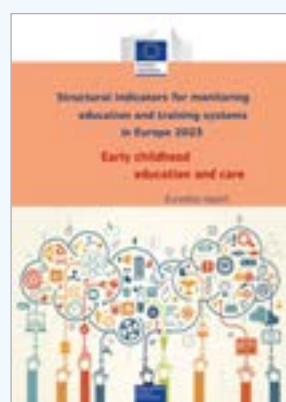
Le groupe de travail « petite enfance » soutient les États membres dans la mise en œuvre du cadre européen de qualité pour les milieux d'accueil et l'enseignement maternel. En 2022-2023, le groupe de travail s'est réuni mensuellement et s'est concentré sur le suivi et l'évaluation de la qualité dans les milieux d'accueil. Il a produit un rapport d'activités, en y intégrant les recommandations formulées fin 2022 dans le cadre d'un Peer learning activity (PLA) organisé par l'ONE à Bruxelles et regroupant les experts européens.

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/a525b0a0-c17c-11ee-b164-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-304765227>

► EURYDICE

L'ONE communique les données demandées qui ont permis la publication du rapport suivant, qui illustre bien l'écart persistant en Belgique entre la fin du congé de maternité et l'accès pour tous à l'accueil et l'éducation du jeune enfant.

<https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/publications/structural-indicators-monitoring-education-and-training-systems-europe-2023-early>



DES MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE DÉFENSE DES ENFANTS

► EUROCHILD



L'ONE est membre d'Eurochild et suit attentivement les travaux effectués. En partenariat avec la Kinderrechtcoalitie (Région flamande), l'ONE a répondu aux demandes d'Eurochild relatives aux droits de l'enfant, à la pauvreté et l'exclusion sociale, à la garantie européenne pour l'enfance et aux recommandations 2023 du Conseil européen pour la Belgique :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX%3A52023SC0601&qid=1686127911343>

► PICKLER INTERNATIONAL



Le SASPE de La Hulpe poursuit son partenariat avec Pickler international (<https://www.piklerinternational.com/fr/>) et l'association Piklerloczy France et poursuit les formations et échanges autour de la pédagogie Loczy et de l'accueil de la petite enfance.

DES FORMATIONS À L'ÉTRANGER ET L'ACCUEIL DE CONFÉRENCIERS ÉTRANGERS À L'ONE

L'ONE a pris en charge 34 formations suivies à l'étranger.

La France est notre principal partenaire.

Les formations suivies sont variées, destinées aux agents ou conseillers médicaux, sur des thèmes spécifiques, tels que l'alimentation, l'allaitement, la psychopédagogie, etc.

Les contacts pris en formation et l'accueil de conférenciers étrangers, enrichissent le réseau de l'ONE. Cela a permis de mettre en avant nos modes de fonctionnement auprès des partenaires et collègues français, suisses, italiens et portugais en introduisant avec eux un projet Erasmus « Les espaces de rencontre parent-enfant dans la séparation : investissons la prévention ! ».



L'ONE, ORGANISME SCIENTIFIQUE

L'ONE contribue à la collecte, l'analyse et la diffusion de données quantitatives et qualitatives auprès de ses publics cibles (futurs parents, parents et enfants) et des professionnels dans l'objectif d'améliorer la qualité des services de l'enfance.

INTRODUCTION

L'ONE réalise, avec l'appui du Conseil scientifique, un plan de recherches bisannuel dans l'objectif d'apporter des réponses ou un éclairage scientifique aux préoccupations des directions et services en lien avec les missions institutionnelles et le contrat de gestion.

Les recherches sont menées soit par des équipes externes, par appel d'offres auprès des universités ou services spécialisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, soit en interne.

Rappelons que l'ONE est un organisme public qui développe une réflexion scientifique pour mieux réaliser ses missions d'accueil, d'accompagnement et transversales.

En parallèle, l'initiative ONE Academy est développée depuis 2017 afin d'impulser des collaborations scientifiques ancrées dans les réalités des acteurs de terrain (professionnels, décideurs, parents et enfants).

Par ailleurs, l'ONE s'est doté d'un soutien méthodologique pour la réalisation d'outils d'enquête et d'analyse (enquête de satisfaction, questionnaires d'évaluation des besoins, analyse de données, méthodologies de testing, traitement statistique...).

Rappelons que l'Office organise des « Midis de la DRD » à l'attention exclusive de ses agents. L'idée est de présenter des recherches ONE mais surtout externes à l'Office de manière vulgarisée, ainsi que des projets relatifs aux missions des directions et services.

Enfin, 2023 a été marquée par un renforcement de la centralisation et la systématisation du traitement des demandes de collaborations scientifiques externes.

FOCUS SUR UNE RECHERCHE-ACTION SUR LE LANGAGE

Certains outils pour dépister des difficultés d'acquisition du langage ou pour stimuler ce dernier ont déjà été développés à l'ONE ; ces outils semblent cependant peu utilisés par les professionnels des consultations. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle recherche-action axée sur le langage a débuté en septembre 2023 avec pour objectifs :

1. d'implémenter et de soutenir l'utilisation des outils déjà élaborés,
2. d'évaluer les besoins et les difficultés rencontrées sur le terrain,
3. de mettre en avant l'impact de ces actions.

Les résultats attendus sont multiples mais il s'agira notamment de développer des lignes de conduite qui permettent d'implémenter largement les enseignements des recherches passées et les pratiques en termes de dépistage et de stimulation précoce face à des difficultés d'acquisition du langage. Cet objectif passe par une nécessaire analyse des besoins et des difficultés du terrain et, également, par une réflexion autour de la formation du personnel de l'ONE (médecins, PEP's ...).



SIX ANS DE PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS DE LA FWB

Depuis 2017, un partenariat réunit l'ONE et les universités francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif : dynamiser la recherche dans le champ de l'enfance et soutenir le développement d'une communauté de recherche et de pratique.

2023 a été l'occasion de faire un premier bilan d'ONE Academy. Ce bilan a été présenté au Comité académique du partenariat en février 2023. Ce comité est composé de l'ONE,

des vice-recteurs à la recherche des différentes universités ainsi que de partenaires (Fonds Houtman, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse). Il veille à la mise en œuvre et réfléchit aux orientations d'ONE Academy.

Depuis 6 ans, ONE Academy a investi 3 axes thématiques à travers 5 recherches, coordonnées respectivement par 5 universités (ULB, UCLouvain, ULiège, UMons et UNamur)

collaborant entre elles et/ou avec d'autres partenaires de recherche (notamment CRESAM, HELMO, HE De Vinci, IHECS). Ce qui représente une belle diversité de disciplines investissant le champ de l'enfance (anthropologie, communication, droit, psychologie, santé publique, sciences du langage, sciences de l'éducation, sciences sociales).

À des degrés et avec des dispositifs différents, ces équipes de recherche ont travaillé avec les professionnels de terrain de la petite enfance (consultations périnatales, crèches, LREP, consultations pour enfants) mais aussi avec les parents et, dans un projet, également avec des enfants.

AXE GENRE	AXE MEDIA	AXE POLITIQUES PUBLIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Être et devenir un père, ça se soutient... Quelles implications pour les acteurs de première ligne ? ■ Regards croisés des professionnels de la petite enfance et des pères sur l'évolution du rôle paternel : pratiques, attentes et pistes d'action. ■ La petite enfance au défi du genre en contexte interculturel. <i>(Recherche toujours en cours en 2024)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impact des médias sur les représentations et l'exercice de la parentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Morcellement des politiques publiques et santé mentale de l'enfant dans les 30 premiers mois : Plaidoyer pour une prise en charge ambitieuse, globale, universelle et inconditionnelle des familles.

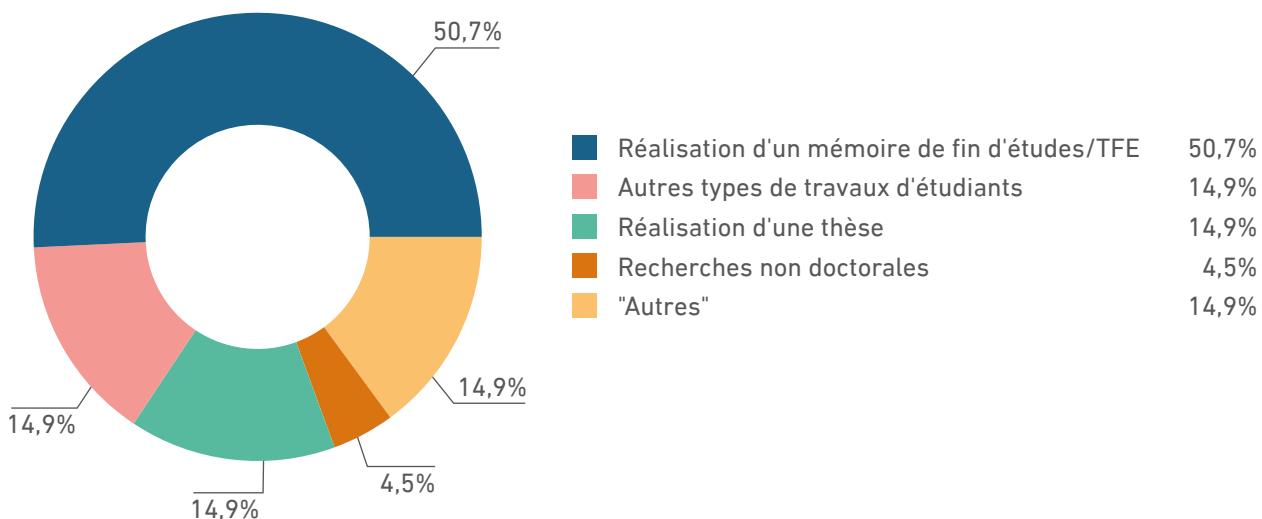
TRAITEMENT DES DEMANDES DE COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES DE L'ONE

L'ONE reçoit régulièrement des demandes de collaborations en lien avec l'expertise scientifique de l'ONE : de la part d'étudiants et de chercheurs, d'asbl, de documentalistes/archivistes et autres professionnels amenés à s'intéresser à nos matières. Depuis avril 2022 une procédure a été

mise en place dans le but d'assurer un traitement de ces demandes plus équitable, efficace et d'en garder une trace. Il s'agissait également de pouvoir les centraliser et d'éviter la démultiplication des avis et portes d'entrée.

Graphique

Demandes de collaborations scientifiques de l'ONE



En 2023, 67 demandes ont été introduites et traitées via le formulaire en ligne ad hoc, dont 34 dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de fin d'études/TFE, 10 pour d'autres types de travaux d'étudiants (dans le cadre d'un cours spécifique par exemple), 10 dans

le cadre de la réalisation d'une thèse, 3 pour des recherches non doctorales et 10 labélisées « autres » (demandes de particuliers, demandes de partenariat en dehors d'un cadre strict de recherche etc.).

LA CAMPAGNE THÉMATIQUE

« INVESTISSEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS »

Le Contrat de gestion de l'Office 2021-2025 prévoit en son article **0.0. 3.4. Promouvoir les activités à l'extérieur pour les enfants** de s'intéresser à la thématique de l'investissement des espaces extérieurs.

L'investissement des espaces extérieurs contribue grandement au développement global des enfants et particulièrement à leur santé physique, motrice et psychologique, à leur socialisation, à l'éveil des sens, au développement de leur autonomie et à l'apprentissage d'une gestion mesurée des risques.

Il peut aussi permettre de reconnecter les enfants avec la nature.

À partir des recherches récentes qui ont été menées, l'ONE développera une communication et des actions auprès des familles, des professionnels et des pouvoirs publics à propos de ces bienfaits de l'investissement des espaces extérieurs (IEE) et tenant compte de la dimension du genre, dans l'objectif d'agir sur les représentations qui jouent un rôle de frein dans l'IEE.

Au départ des objectifs du Contrat de gestion et des 22 recommandations issues de la recherche menée en 2018 et intitulée « La perception de l'investissement de l'espace extérieur par les enfants et les jeunes et des risques liés à celui-ci. Analyse des représentations des parents et des professionnel·le·s », l'Office circonscrit les objectifs des actions à mener :

1. Sensibiliser à l'importance de l'IEE pour le développement de l'enfant.
2. Porter une réflexion sur les réglementations et les recommandations de l'ONE relatives à l'IEE et les éléments qui apparaissent contradictoires avec les résultats de la recherche.

3. Collecter, rédiger et diffuser des initiatives et conseils.
4. Assurer une mission de veille et œuvrer pour une plus grande justice sociale et environnementale.

Au regard de ces différents objectifs, de nombreux projets ont été mis en place entre 2021 et 2023 afin d'informer et de sensibiliser les professionnels et le tout public ; soutenir la réflexion, la collecter ; partager les initiatives et les conseils entre professionnels.

LES OUTILS ET ACTIONS

► UNE IDENTITÉ VISUELLE ET UN SLOGAN



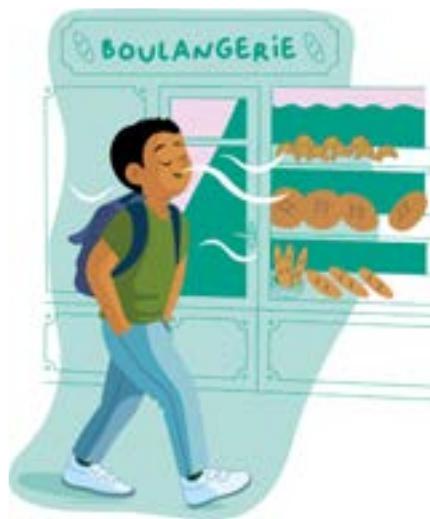
Le but est que visuellement la campagne soit identifiée dans le temps.

► DES MESSAGES

Dix messages prioritaires ont été identifiés et créés à destination du tout public. Ces messages rappellent les bienfaits du dehors.



- HEUREUX DEHORS
- DEHORS PARTOUT
- ÊTRE DEHORS
- DEHORS AU QUOTIDIEN
- DEHORS ENSEMBLE
- EN FORME DEHORS
- DEHORS j'EXPLORE
- DEHORS PAR TOUS LES TEMPS
- DEHORS j'APPRENDS
- EN BONNE SANTÉ DEHORS



► AFFICHE, JEU MEMORY, KIT DE MATERIEL

L'**affiche** a pour but de sensibiliser les professionnels tout comme les parents. Elle se veut inclusive, et reprend en une image plusieurs recommandations de la campagne.



Les affiches ont été distribuées auprès des structures de l'**accueil 0-18 ans**, des **consultations** ONE et des services **PSE mais aussi lors de salons**.

Un total de **8190 affiches** a été distribué en FWB.



Le jeu **memory** « C'est dehors que ça se passe » a pour but pédagogique de sensibiliser ou transmettre les bienfaits du dehors et travailler les représentations parentales, au travers d'un support jeu.

Le jeu, accessible dès deux ans et utilisable avec les parents, a pour vocation de correspondre à tous les publics y compris les plus précarisés.

Il est destiné aux PEP's, et s'utilise avec les enfants et les familles en salle d'attente de consultation, en activité collective ou en visite à domicile.

Ce sont **1000 exemplaires** qui ont été imprimés et distribués.

Le **Kit « Allons dehors »** a été développé afin d'accompagner les PEP's dans l'exploitation de la thématique de l'investissement des espaces extérieurs avec les familles en consultation, en journée des familles, en ateliers extérieurs. Dans ce kit, se trouvent toute une série de matériel d'animation et d'idées, des propositions d'utilisation du matériel et d'activités.



Pour plus d'infos : voir partie *Education à la santé*

Le travail autour du **Manifeste** de la campagne vise à assurer une vision partagée ancrée et sur le long terme au sein de l'Office de la posture adoptée durant la campagne au regard de l'IEE à travers quelques *principes* : Investir l'extérieur est bénéfique pour la santé, le développement de l'enfant et le vivre-ensemble de manière générale ; une prise de risque mesurée comporte de multiples avantages pour l'enfant (confiance en soi, apprentissages ...) ; il existe de nombreuses inégalités sociales et environnementales qui constituent souvent un frein à l'IEE ; être à l'extérieur n'est pas nécessairement faire à l'extérieur.

Dans une optique de sensibilisation, l'**action « Salopette »** a été lancée à destination des *milieux d'accueil de la petite enfance* (0-3 ans) en mai 2022. Un appel à projets a été diffusé auprès des Milieux d'Accueil envisageant de se lancer dans un projet lié à l'IEE.



Retour photo du projet salopettes
Crèche Picoti-Picota
(Lamain, Tournai)

Au total, **259 structures de MA ont rentré un projet**. Parmi des 259 projets, **117 gagnants ont reçu des lots de salopette**.

Les lots comprenaient entre 2 et 5 salopettes, en fonction du type de structures (milieux d'accueil collectifs ou familiaux, subventionnés ou non). Au total, **500 salopettes ont été distribuées** !

PARTICIPATION À 4 ÉVÉNEMENTS EXTERNES

- Matinales de l'enfance ISBW (2022)
- Événement Goodplanet « Oser le risque sans danger » (mars 2023)
- Plateformes ATL
- Salon des mandataires (avril 2023)



JOURNÉES DE SENSIBILISATION

Trois journées ont été organisées du nord au sud de la FWB.

Dans un souci de transversalité et de partage intersectoriel, les journées ont été adressées à la fois aux professionnels de l'ATL, aux milieux d'accueil, au secteur de la PSE, et aux consultations ONE.



Evènement C'est dehors que ça se passe du 28-06-2023 à Bruxelles

Tableau

Nombre de participants aux journées « C'est dehors que ça se passe »

	21/11 2022	07/04 2023	28/06 2023	Total des 3 jours
Participants	244	98	215	557
Intervenants	41	21	39	63

Les journées présentent des notes de satisfaction globale respectives de 3,82/5, 4,30/5 et 4,30/5.

« C'est une journée qui ouvre des portes, propose des pistes et nous outille sans rien imposer et c'est très agréable ! »

« Tout, la dynamique de la journée, le fait que ça se passe à l'intérieur comme à l'extérieur, le fait d'avoir varié les activités ("passives"/actives) et intervenants (internes à l'ONE comme externes) »

LE FONDS HOUTMAN



Le Fonds Houtman a pour vocation première de soutenir et d'accompagner des actions et des recherches-actions dans le champ de l'enfance en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Fonds Houtman travaille sur base d'appels à projets sur des thèmes spécifiques proposés, discutés et sélectionnés annuellement par son Comité de Gestion.

APERÇU DES THÉMATIQUES SOUTENUES EN 2023

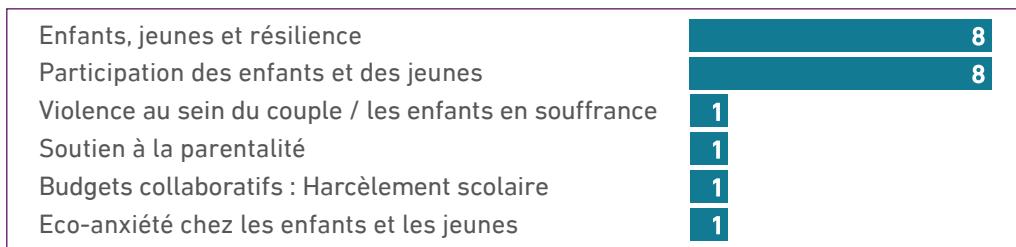
6 thématiques ont été mises en avant en 2023, derrière celles-ci ont travaillé plus de 27 équipes de terrain sur autant de projets.

Parmi celles-ci :

- 8 projets « Enfants, jeunes et résilience » qui se poursuivent.
- 8 projets « Participation des enfants et des jeunes » qui s'achèvent.
- 1 grand projet avec 8 dispositifs différents « Soutien à la parentalité » qui s'est achevé fin 2023.
- 1 projet « Violences au sein du couple / les enfants en souffrance » qui se poursuit.
- 1 projet « Éco-anxiété chez les enfants et les jeunes » qui démarre.
- 1 projet « Budgets collaboratifs – Harcèlement scolaire » qui démarre également.

Graphique

Nombre de projets par thème

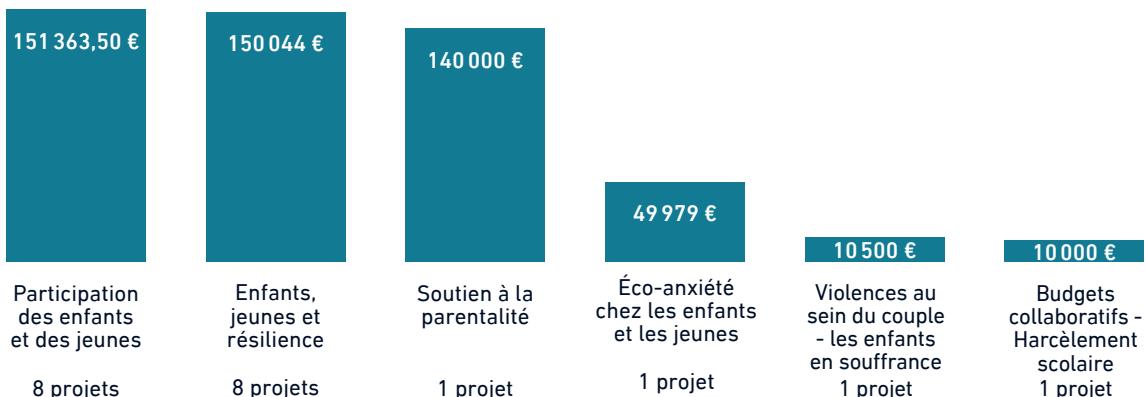


En 2023, les aides ponctuelles ont permis à plus de **mille sept cents enfants** et à leur famille résidant en maison d'accueil, dans des centres pour demandeurs d'asile ou des enfants généralement confrontés à des situations de précarité de participer à des activités culturelles et ludiques lors des fêtes de fin d'année, ou de recevoir un cadeau.

► BUDGET GLOBAL PAR THÉMATIQUE

Graphique

Nombre de projets par thème



Voici le graphique représentant les différents budgets accordés au total aux thématiques encore en cours durant l'année 2023. Certains projets ont démarré en 2020 (voire avant) et d'autres se poursuivront jusqu'en 2024. Ces budgets ont été programmés et s'étalent donc sur plusieurs années, et non pas uniquement sur 2023.

Davantage de détails sur les activités du Fonds et sur les projets soutenus sur le site <https://www.fonds-houtman.be/>



SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX

